

Livre des RèglementsAnders (Suite)

Date	Règlement No:	Concernant	Folio
20/09/82	208 A	Abrogation Règ. no. 208	449
15/12/82	211	Stationnement des Véhicules routiers et abrogeant tous les Règl. antérieurs	450
15/12/82	125 H	Règl. amendant le Règl. no. 125	452
15/12/82	212	Règl. de Ratification de l'amendement de l'article 1 du texte de l'extente sur la délégation de compétences en matière d'évaluation de la M.R.C.	454
07/03/83	213	Règl. établissant un programme de Subvention pour l'inst. Domiciliaire	457
07/03/83	214	Construction d'un Réseau d'Égouts dans le Secteur Carrières	460
07/03/83	215	Construction d'un Réseau d'Égouts dans le Secteur Massé	464
05/04/83	216	Création d'un Comité Consultatif "Ad hoc" des Loisirs et d'un service des Loisirs et abrogeant les règlements antérieurs	468

Municipalité
St-Louis de France
Cté Champlain, Qué.

q549.18

St-Louis de France, Le 12 août 1961, Apie

Etat des dépenses du poste à incendie

Chls Ed.Demontigny.....	Matériaux	\$23024.56
" " "	Salaire....	13891.61
Pierre Thibeault Inc	Camion...	17850.00
		<u>Coût des dépenses..</u> \$54066.17

Octrois à recevoir....	Pour Camion Octroi Prov... " Poste à incendie	8500.00 8280.00	8284.08 5355.10 16754.57 16093.73
	Octroi Hamel	16454.57	33234.57
			\$20831.60
	Part de la Municipalité		

<u>Emprunts</u>	35400 1700 8180 <u>42150</u> 35400 42400
Obligations....	25400.00 autorisé
Billet....	11886.17 00 autorisé
Billet....	11886.17 non autorisé 54066.17 <u>34066.17</u> non autorisé
Pour budget 1961-1962	

Octroi
Hamel 16454.57
Prov. 8280.00

Octroi Hamel en 4 versements-\$ \$ 16454.57 / . 4 = 4113.64

Remise sur oblig.par année	1270.00
" 11886.00	
16454.57	
28340.57 en 4 ans	7085.00
	8355.00
Intérêts... x 1745.00	1745.00
Eval environ 960.00.	10000.00
à 1.00 le cent	9200.00
Déficit	\$ 800.00



Gazette officielle de Québec

(PUBLIÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE)

Quebec Official Gazette

(PUBLISHED BY THE PROVINCIAL GOVERNMENT)

PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, LUNDI 11 JANVIER 1960

CONSEIL EXÉCUTIF BUREAU DU GREFFIER

Québec, le 8 janvier 1960.

Il a plu à Son Honour le Lieutenant-gouverneur de nommer:

L'honorable Antonio Barrette,
L'honorable John-S. Bourque,
L'honorable Jos.-D. Bégin,
L'honorable Antonio Élie,
L'honorable Laurent Barré,
L'honorable Antonio Talbot,
L'honorable Camille-E. Pouliot,
L'honorable Roméo Lorrain,
L'honorable Paul Beaulieu,
L'honorable Antoine Rivard,
L'honorable Yves Prévost,
L'honorable W.-M. Cottingham,
L'honorable Paul Dozois,
L'honorable Arthur Leclerc,
L'honorable Wilfrid Labbé,
L'honorable Jacques Miquelon,
L'honorable Daniel Johnson,
L'honorable Jean-Jacques Bertrand,
L'honorable Gérard Thibeault,
L'honorable Maurice Bellemare,
L'honorable Maurice Custéau,
L'honorable Armand Maltais,

membres du Conseil exécutif de la province de Québec.

PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, MONDAY, JANUARY 11th, 1960

EXECUTIVE COUNCIL OFFICE OF THE CLERK

Quebec, January 8, 1960.

His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased to appoint:

The Honourable Antonio Barrette,
The Honourable John-S. Bourque,
The Honourable J.-D. Bégin,
The Honourable Antonio Élie,
The Honourable Laurent Barré,
The Honourable Antonio Talbot,
The Honourable Camille-E. Pouliot,
The Honourable Roméo Lorrain,
The Honourable Paul Beaulieu,
The Honourable Antoine Rivard,
The Honourable Yves Prévost,
The Honourable W. M. Cottingham,
The Honourable Paul Dozois,
The Honourable Arthur Leclerc,
The Honourable Wilfrid Labbé,
The Honourable Jacques Miquelon,
The Honourable Daniel Johnson,
The Honourable Jean-Jacques Bertrand,
The Honourable Gérard Thibeault,
The Honourable Maurice Bellemare,
The Honourable Maurice Custéau,
The Honourable Armand Maltais,

members of the Executive Council of the Province of Quebec.

Québec, le 8 janvier 1960.

Quebec, January 8, 1960.

- Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de nommer:
- L'honorable Antonio Barrette, premier ministre et ministre du travail;
 - L'honorable John-S. Bourque, ministre des finances de la province;
 - L'honorable Jos-D. Bégin, ministre de la colonisation;
 - L'honorable Laurent Barré, ministre de l'agriculture;
 - L'honorable Antonio Talbot, ministre de la voirie;
 - L'honorable Camille-E. Pouliot, ministre des pêcheries et de la chasse;
 - L'honorable Roméo Lorrain, ministre des travaux publics;
 - L'honorable Paul Beaulieu, ministre de l'industrie et du commerce;
 - L'honorable Antoine Rivard, procureur général et ministre des transports et communications;
 - L'honorable Yves Prévost, secrétaire de la province;
 - L'honorable W.-M. Cottingham, ministre des mines;
 - L'honorable Paul Dozois, ministre des affaires municipales;
 - L'honorable Arthur Leclerc, ministre de la santé;
 - L'honorable Jacques Miquelon, ministre des terres et forêts;
 - L'honorable Daniel Johnson, ministre des ressources hydrauliques;
 - L'honorable Jean-Jacques Bertrand, ministre de la jeunesse et ministre du bien-être social.
- His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased to appoint:
- The Honourable Antonio Barrette, Prime Minister and Minister of Labour.
 - The Honourable John-S. Bourque, Minister of Finance;
 - The Honourable Jos.-D. Bégin, Minister of Colonization;
 - The Honourable Laurent Barré, Minister of Agriculture;
 - The Honourable Antonio Talbot, Minister of Roads;
 - The Honourable Camille-E. Pouliot, Minister of Fisheries and Game;
 - The Honourable Roméo Lorrain, Minister of Public Works;
 - The Honourable Paul Beaulieu, Minister of Trade and Commerce;
 - The Honourable Antoine Rivard, Attorney General and Minister of Transportation and Communications;
 - The Honourable Yves Prévost, Provincial Secretary;
 - The Honourable W. M. Cottingham, Minister of Mines;
 - The Honourable Paul Dozois, Minister of Municipal Affairs;
 - The Honourable Arthur Leclerc, Minister of Health;
 - The Honourable Jacques Miquelon, Minister Lands and Forests;
 - The Honourable Daniel Johnson, Minister of Hydraulic Resources;
 - The Honourable Jean-Jacques Bertrand, Minister of Social Welfare and Minister of Youth.

(Signed) L. DÉSILETS,
Greffier du Conseil exécutif.(Signed) L. DÉSILETS,
Clerk of the Executive Council.



Gazette officielle de Québec

(PUBLIÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE)

Quebec Official Gazette

(PUBLISHED BY THE PROVINCIAL GOVERNMENT)

PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, LUNDI 11 JUILLET 1960

CONSEIL EXÉCUTIF BUREAU DU GREFFIER

Québec, le 6 juillet 1960.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de nommer:

L'honorable Jean Lesage,
L'honorable Georges Lapalme,
L'honorable René Hamel,
L'honorable Paul Gérin-Lajoie,
L'honorable Alcide Courcy,
L'honorable René Lévesque,
L'honorable C. A. Kirkland,
L'honorable Paul Earl,
L'honorable Gérard Cournoyer,
L'honorable Bernard Pinard,
L'honorable Émilien Lafrance,
L'honorable Lionel Bertrand,
L'honorable Alphonse Couturier,
L'honorable Gérard-D. Levesque,
L'honorable André Rousseau,
L'honorable Bona Arsenault,

PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, MONDAY, JULY 11th, 1960

EXECUTIVE COUNCIL OFFICE OF THE CLERK

Quebec, July 6, 1960.

His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased to appoint:

The Honourable Jean Lesage,
The Honourable Georges Lapalme,
The Honourable René Hamel,
The Honourable Paul Gérin-Lajoie,
The Honourable Alcide Courcy,
The Honourable René Lévesque,
The Honourable C. A. Kirkland,
The Honourable Paul Earl,
The Honourable Gérard Cournoyer,
The Honourable Bernard Pinard,
The Honourable Émilien Lafrance,
The Honourable Lionel Bertrand,
The Honourable Alphonse Couturier,
The Honourable Gérard D. Levesque,
The Honourable André Rousseau,
The Honourable Bona Arsenault,

Le Conseil exécutif de la province de

members of the Executive Council of the Province of Quebec.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa, Canada.

Authorized by the Canada Post Office, Ottawa, as second class mailable matter.

Québec, le 6 juillet 1960.

- Il a plu à Son Honour le Lieutenant-gouverneur de nommer:
- L'honorable Jean Lesage, premier ministre et ministre des finances;
- L'honorable Georges Lapalme, procureur général;
- L'honorable René Hamel, ministre du travail et ministre des affaires municipales;
- L'honorable Paul Gérin-Lajoie, ministre de la jeunesse;
- L'honorable Alcide Courcy, ministre de l'agriculture et ministre de la colonisation;
- L'honorable René Lévesque, ministre des travaux publics et ministre des ressources hydrauliques;
- L'honorable Paul Earl, ministre des mines;
- L'honorable Gérard Cournoyer, ministre des transports et communications;
- L'honorable Bernard Pinard, ministre de la voirie;
- L'honorable Émilien Lafrance, ministre du bien-être social;
- L'honorable Lionel Bertrand, secrétaire de la province;
- L'honorable Alphonse Couturier, ministre de la santé;
- L'honorable Gérard-D. Levesque, ministre des pêcheries et de la chasse;
- L'honorable André Rousseau, ministre de l'industrie et du commerce;
- L'honorable Bona Arsenault, ministre des terres et forêts.

(Signé) L. DÉSILETS,
Greffier du Conseil exécutif.

Quebec, July 6, 1960.

- His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased to appoint:
- The Honourable Jean Lesage, Prime Minister and Minister of Finance;
- The Honourable Georges Lapalme, Attorney General;
- The Honourable René Hamel, Minister of Labour and Minister of Municipal Affairs;
- The Honourable Paul Gérin-Lajoie, Minister of Youth;
- The Honourable Alcide Courcy, Minister of Agriculture and Minister of Colonization;
- The Honourable René Lévesque, Minister of Public Works and Minister of Hydraulic Resources;
- The Honourable Paul Earl, Minister of Mines;
- The Honourable Gérard Cournoyer, Minister of Transportation and Communications;
- The Honourable Bernard Pinard, Minister of Roads;
- The Honourable Émilien Lafrance, Minister of Social Welfare;
- The Honourable Lionel Bertrand, Provincial Secretary;
- The Honourable Alphonse Couturier, Minister of Health;
- The Honourable Gérard D. Levesque, Minister of Fisheries and Game;
- The Honourable André Rousseau, Minister of Trade and Commerce;
- The Honourable Bona Arsenault, Minister of Lands and Forests;

(Signed) L. DÉSILETS,
Clerk of the Executive Council.

*Votre sous-ministre
L. Désilets*



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

ST-Louis de France, COMTE DE CHAMPIAIN, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

MERCREDI, le onzième jour du mois de Mai, mil neuf cent soixante,
(heure avancée) à dix heures de l'avant-midi, à la salle
du Couvent, lieu ordinaire des séances du Conseil, il y
aura nomination à la charge de conseillers, remplaçant
Messieurs:

Damien Lamotte
Jean-Louis Trépanier
Aldéric Desilets

Tous trois sortant de charge.

Si la Votation est nécessaire, elle aura lieu Lundi, le
seizième jour du mois de mai, mil neuf cent soixante, de
huit heures du matin à (six heures du matin) six heures du
soir, aux bulletins secrets, à la salle du Couvent.

Je soussigné, Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier et pré-
sident d'élection, nommé par les présentes, Monsieur Ado-
nai Desilets, Secrétaire-d'élection.

Donné à St-Louis de France ce trentième jour
du mois d'avril mil neuf cent soixante.

Lucien Héon Secrétaire-Trésorier

DONNE à 30 Avril
jour de mil neuf cent 68

Lucien Héon

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France, -----
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux
copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 3 hrs et 4 ----heures de
l' après-midi, le trentième jour de Avril---- 19 60 , et en le
disant à voix haute et intelligible à la porte de l'église et l'issue du service divin, le
jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce trentième jour de Avril---
mil neuf cent soixante----

Lucien Héon
Signé:.....
Titre



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at
day of
and

this
one thousand nine hundred

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-0

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____ 19_____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of
one thousand nine hundred and _____.

Signed
Title

Province de Quebec

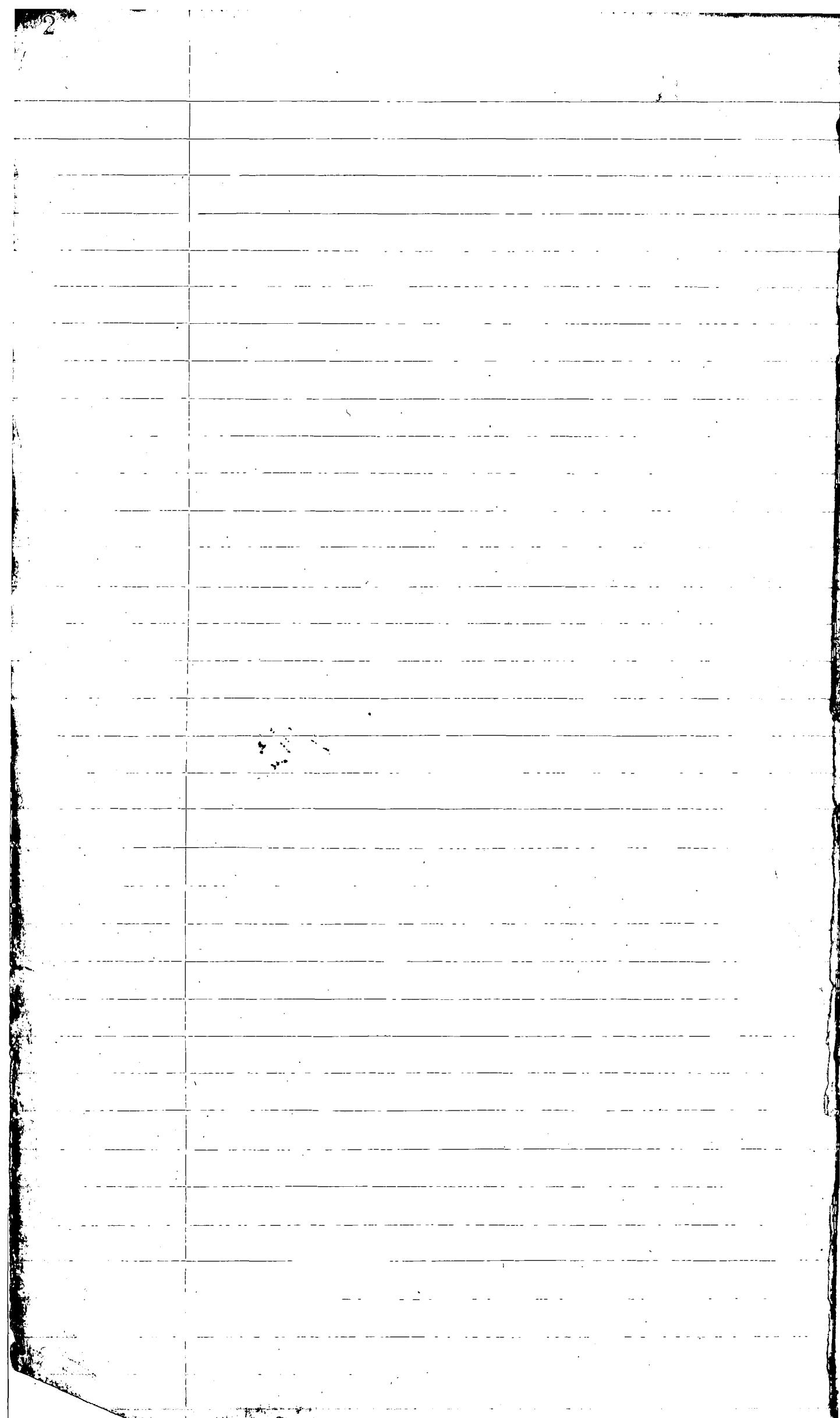
Municipalité de la Haute-de-France

Comté de Champlain

lire des résolutions

le 1 Septembre,

1959



Province de Quebec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et normale
municipale de la Municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances lundi le quatorzième
jour du mois de septembre mil neuf
cent cinquante neuf à huit heures
du soir, séance renouvelée ce même
jour du mois de septembre étant
telle légale; les avis de convocation ont
été signifiés tel que requis par la
Loi.

Nous présentons:

Dorens Pichotin
Damien Samothe

Roland Morris et son
honneur le maire Roger Tessier formant
quorum sous la présidence de ce dernier

Les procédés de la séance régulière
précédente sont lus et adoptés à
l'unanimité

Attendu que la Municipalité St Louis
de France a adopté un règlement
pour la construction des trottoirs dans
le village St Louis de France et sont
en partie exécutés

- admette -

Attendu que il y a médisance de la part de la Municipalité avec Messieurs Marcel Remire, Armand Marchand et Lucien Hamelin au sujet de leur terrains sur lequel doit passer les trottoirs.

Attendu que, de plus, deux maisons que tenus appartenant à M. Louis Philippe Caron, faisant coin avec la route Nationale No 19 et rayé d'ici dans le village de St Louis de Ravenel, font obstruction à la continuation de la construction des trottoirs et à la route nationale No 19.

Il est proposé par M. Léonard Dardenne
deuxième par M. Roland Marin
d'arrêter à l'unanimité que
ce conseil demande à solliciter
ardemment les autorités du
Ministère de la Voie de bien
voulain faire l'expropriation des
propriétés ci-dessus nommées qui
sont une nuisance publique tant
pour la Municipalité que pour la
Voie provinciale.

Proposé par M. Darnell Lamotte
Et résolu à l'unanimité que la
balance de compte de M. Gérard
Arthur Hamel au montant de
cent vingt cinq dollars (\$125.) lui soit
versé comme compte final pour
l'année 1958-1959 concernant l'entre-
tien des chemins d'hiver.

a suivre

Armand Hamel

Plots condition faciaux

Proposé par M. Damien Lamotte et résolu à l'unanimité que les versements devant être dus à M. Gérard Cuthur Tassel pour entretien des chemins d'hiver 1959-1960, devront se faire en quatre versements égaux et consecutifs dont le premier versement sera dû le quinze janvier 1960.

Cours d'acans
assentiel Bourassa

Proposé par M. Damien Lamotte et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministère de la Voie et Voirie provinciale de bien vouloir faire le creusement du fossé de la route 19 côté Nord, longeant la courbe Maurice Bourassa jusqu'à la résidence Maurice Tremblay.

assingueux

Proposé par M. Roland Marin et résolu à l'unanimité que la carte d'assurance publique de Mlle Dolores Marchand soit refusée considérant qu'elle est une inconnue dans la paroisse et que ce conseil refuse aussi l'assistance à Marie-Paule Blaquier considérant qu'elle n'a pas été connue comme résidente dans la paroisse.

asse protégé

Proposé par M. Roland Marin et résolu à l'unanimité que le compte de l'Étre social de Mme Béatrice Roberts soit renvoyé à Monseigneur Béatrice Ed Bourgeois considérant que ce conseil s'obligé à payer ce compte ou que celle personne n'a jamais eu domicile dans la paroisse.

Proposé par M. Damien Hamothe
et résolu à l'unanimité que une
somme de cinq dollars soit
versée pour le centre de réhabilitation
des enfants infirmes.

Proposé par M. Léonard Barbier
et résolu à l'unanimité que toute
entrée ou connection (à l'égoït) aux
tuyaux d'égoït dans le village
et hors de l'ancie doit être faite
par M. Charles Edouard Demontigny
qui est qualifié pour ce genre de
travaux. La résolution de la
Séance régulière du dixième
jour de Juillet concernant cette résolu-
tion est par les présentes abrogée

Proposé par M. Damien Hamothe
et résolu à l'unanimité que
demande soit faite à M. Théodore
Bailey Registrateur du Comté
de Béthanie de bien vouloir fournir
proprement à la municipalité
et hors de l'ancie les noms de
ceux qui ont fait des transactions
par contrat entre elles et autres
détails pouvant servir aux fins
du rôle d'évaluation, à partir du
premier janvier 1869.

Proposé par M. Léonard Barbier
et résolu à l'unanimité que
l'avis de motion donné à la dernière
Séance régulière par M. Georges
Massé concernant des amendements
au règlement de construction

7

soit maintenu pour être considéré
à la prochaine séance régulière.

Proposé par M. Danner Lamotte
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés
soient acceptés et payés.

Guérin Néon 101.50

Shaw Water P. 83.31

Girard Arthur 125.00

Leon Marchand 30.50

Fredoly Marchand 50.35

Emile Lefebvre 48.00

Cirine-Tartin 102.50

Thomas Doucet 61.50

Corriveau Bellet Regal 70.18

compte ligné à combler (après quoi la séance est levée)

Poss Proposé par M. Danner Lamotte
et résolu à l'unanimité que la
présente assemblée soit adoptée à
l'unité lignée ci-dessous jusqu'à la prochaine séance régulière

D.H.

Guérin Néon, Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la Haute de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité de la Haute de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances lundi le cinquième
jour du mois d'octobre mil neuf
cent cinquante neuf, à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Massé

Forey Fortin

Béatrice Beaulieu

Maurice Parrotte et son

épouse le Maire Roger Desjardins formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Proposé par M. Forey Fortin

Secondé par M. Georges Massé

Et résolu que le rôle d'évaluation
tel que déposé par les estimateurs
nommés par la Municipalité au
montant de huit cent dix-sept mille
huit cent quatre-vingt dollars (#817880.00)
soit et est homologué tel que soumis
avec les amendements suivants.

Carrrière St-Maurice diminution de deux
mille dollars sur évaluation établie par
les estimateurs

Regional Asphalt diminution de
cinq mille dollars sur évaluation
établie par les estimateurs

*Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.*

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

*entre et heures de l'
jour du mois de mil neuf cent*

-midi, le

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent*

.....
Secrétaire-Trésorier

19

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Eustache de France (Champlain)

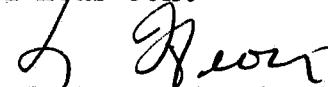
A:

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Roger Lesieur pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, vendredi le deuxième jour du mois de octobre prochain, 1959 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Rencontrer les autorités de la Carrière St-Maurice pour discuter leur évaluation et étudier les autres plaintes reçus.
2. Passer Résolution s'il y a lieu.

DONNE ce vingt-neuvième jour du mois de septembre , mil neuf cent cinquante-neuf



Secrétaire-Trésorier

→	✓ Paul Tellier	
✓	✓ L'orenzo Irudel évaluation à \$ 3200.00	
✓	✓ Georges Goyette # 1500.00	
✓	✓ L'orenzo Irudel ferrame et main 3500.00	
✓	✓ Nap Beauchamp 2440.00	
✓	✓ Joachim Larocque 1700.00	
	✓ Goyette Grasset 1500.00	
✓	✓ M. Marcel Labrebois 3 ou	

Proposé par M. Georges Massé et résolu
à l'unanimité que la séance soit
répétée à mardi le six Octobre
de 1959

Province de Québec

Municipalité St-Honoré de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle de la Municipalité
St-Honoré de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi
le cinquième jour du mois d'octobre
mil neuf cent cinquante neuf
à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Georges Masse

Lorenzo Parkin

Eldéric Desilets

Damien Duguay et son
honneur le maire Roger Desilets formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Demandé par M. Lorenzo Parkin

Secondé par M. Georges Masse

Et résolu à l'unanimité que:

Le rôle d'évaluation tel que déposé
par les estimateurs en date du vingt-huit
juillet de l'an courant au montant de huit cent soixante quinze
mille dollars (#875 000) soit homologué
tel que renommé par les estimateurs
nommés par la dite municipalité
à savoir —

Vérouillé et signé

*en cette ville
le 28 juillet 1959*

R.P.

Proposé par M. Lorette Larkin
 Secondé par M. Georges Massé
 et résolu à l'unanimité que les amendements suivants soient apportés au rôle d'évaluation tel que déposé par les estimatrices munies par
 le dite municipalité en date du
 vingt huitième jour du mois d'août
 mil neuf cent cinquante-neuf
 accusant de # 864500.00 savoir :
 Carrière St Maurice dues ^{d'après} 38250.00 tout 31450.00
 Régional Coffalt les 18870.00 le tout 13870.00
 Paul Tellier 3720.00 le tout 3200.00
 Georges Goyette 1900.00 le tout 1500.00
 Lorette Lardel 1200.00 le tout 3500.00
 Marcel Dubois 3450.00 N° 277 3360.00

Proposé par M. George Aldéric Veilleux
 et résolu à l'unanimité que ce conseil appuie la demande de la compagnie
 Carrière & Frères Sté à la Régne des
 transports pour obtenir un service
 d'autobus entre la Régne et le lac
 St-Jean

Proposé par M. Lorette Larkin
 et résolu à l'unanimité que appuie
 la requête des contribuables du Ray-
 St-Marguerite demandant la réparation
 et l'élargissement du St. Marguerite
 Nord communément appelé Plé de
 Marguerite et que demande sera
 faite au Ministère de la Verte Province
 de bien vouloir venir en aide
 à la municipalité pour la réa-
 lisation de ce projet
 à suivre

Demande de
l'accord du
Gouvernement

Pl. St-Marg.

Proposé par M. Damien Hamolle et
résolu à l'unanimité que la présente
séance soit renvoyée à mardi, le treizième
jour d'octobre mil neuf cent cinquante neuf
à huit heures au lieu ordinaire
de ses séances.

Après quoi la séance est
levée sans que la séance soit adoptée

*Georges Massé
Edouard Haie
Edouard Haie*

Assemblée de la Municipalité
d'Alençon de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances mardi le
treizième jour du mois d'Octobre
mil neuf cent cinquante neuf
à la salle du Couvent, et qui
est une continuation de la séance
régulière du cinquième jour
d'octobre mil neuf cent cin-
quante neuf, à laquelle
sont présents messieurs les
conseillers

Damien Hamolle

Georges Massé

Jean-Henry Tréfavier

Pierre-Yves Martin et son
épouse le maire Roger Berieu
formant quinze voix de présidence
de ce décret

du avis de convocations
qui ont été signifiés à messieurs
Jean-Louis Tréfavier et Roland Morin
absents à la séance du 5 octobre

à suivre

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Louis de Françoise (Chemin du Lac)

A: Messieurs les Conseillers Aldéric Desilets
et Paul Emile Brûlé

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par le Secrétaire-Trésorier M. Lucien Héon--- pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le dix-neuvième jour du mois de octobre--- prochain, 19 59 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Continuation de la séance régulière remise et adopter homologation du rôle d'évaluation.

DONNE ce quinzième jour du mois de octobre

, mil neuf cent cinquante neuf

(Copie conforme)

(Signé)

Lucien Héon

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Le procureur Lucien Néon, certifie
que nous n'avons rien d'autre que
l'état d'avis à témoignages aux conseillers
absent de la dernière séance du Conseil
des malles enregistrées le quinzième jour
d'octobre 1959.

Lucien Néon le 20 Très

Proposé par M. Lorenzo Hartin
et résolu à l'unanimité que la
démission ^{par écrit} de M. Roland Moir ^{comme conseiller}
soit acceptée.

Proposé par M. Jean Louis Trepagnier
et résolu à l'unanimité que Monsieur
Paul Émile Bussières soit
et est nommé conseiller par ce
conseil, conseiller de cette municipalité
remplacant monsieur Roland
Moir démissionnaire.

Proposé par M. Damien Lamothe
et résolu à l'unanimité que le
secrétaire trésorier Monsieur
Lucien Héon soit autorisé à
faire demande au Monsieur le
député du Comté de Champlain
Monsieur Bellmare et ministre
d'Etat de bien vouloir déléguer
un ingénieur pour délimiter l'emplacement
où il serait avantageux de construire
des trottoirs contre Marguerite et
Route nationale no 19 dans la
dite municipalité sur une longueur
de un mille pieds.

Proposé par M. Damien Lamothe et
résolu à l'unanimité que le
certain trésorier M. Lucien
Héon soit autorisé au nom de
la municipalité à faire une plainte
à la Rue Bell Telephone, pour le
service médiocre qu'elle donne
aux abonnés de notre paroisse,

plainte
considérant que une déposition de
verbale de plusieurs adorables présents
de la paroisse ont fait faire la demande.

Propose par M. Damier Hamothe
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés
soient acceptés et payés.

J.M. Gauthier 20.75
Jean Marchand 3.50
Gasp. Bellet Regal 10.18
Shaw W 2 P. 2.00

(Propose par M. Damier Hamothe
et résolu à l'unanimité que la)

Propose par M. Renzo Harbin
secondé par M. Jean Louis Tremblay
faire et résoudre à l'unanimité que
Etant donné que les membres du
conseil n'ont pas eu les renseigne-
ments nécessaires concernant l'é-
valuation du rôle d'évaluation
la présente séance est reportée
à lundi prochain le dix-neuvième
jour d'octobre mil neuf cent cinquante
sept au lieu ordinaire des séances
du conseil

Propose par M. Damier Hamothe et résolu
à l'unanimité que l'avis de motion de
monsieur Aldéric Desilets donne à la
séance du cinquième jour d'octobre
à la séance régulière du mois et
concernant la construction des
trattoirs coin Ste Marguerite et route
nationale soit maintenu pour
la prochaine assemblée régulière.

à suivre

Province de Quebec

Municipalité Et houis de Trancé

Comté de L'Isle-Perrot

Assemblée de la Municipalité

Et houis de Trancé, qui est une conti-
nuation de l'assemblée ^{régulière ajournée} du troisième
jour d'Octobre mil neuf cent cinquante
neuf tenue au lieu ordinaire de
ses réunions lundi le dix-neuvième
du mois d'octobre mil neuf cent
cinquante neuf à huit heures du
soir à laquelle sont présents
mesme les conseillers :

Jean Louis Trepamer Paul Emile Ber-
nardine Deselis sières

Renzo Harkin il son honneur
le maire Roger Desier formant quorum
sous la présidence de ce dernier

Les avis de convocation ont été signifiés
aux membres absents de la dernière
séance régulière ajournée tel que
requis par la loi

Proposé par M. Jean Louis Trepamer
Secondé par M. Adeline Deselis
Et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit ajournée à
vendredi le treizième jour d'Octobre
mil neuf cent cinquante neuf.

Proposé par M. Renzo Harkin
Secondé par Paul Emile Ber-

et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit adopté.

J.-L. Lét. annulé en contre *François D'Assier de Tressé*

Proposé par M. Aldéric Denlets
 Secondé par M. Jean-Bouis Trefamir
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à notifier M.
 Lalibelle, président du "Golf Club,"
 de bien vouloir se conformer au
 règlement et demander au conseil
 de la Municipalité de permettre à la
 dite société "Golf Club" de construire
 une clôture de plus de quatre pieds de
 haut.

Depuis que la séance est levée

François D'Assier de Tressé

*Ministre de l'Intérieur
 François D'Assier de Tressé*

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France,

195

$$\text{Av. 1959} - \frac{31450}{13870} \text{ M. S.}$$

$$\begin{array}{rcl} 45320 & \text{à} & 1.30 = 589.16 \text{ M.} \\ " & " & 2.80 = 1268.96 \text{ S.} \\ & & \hline 1858.12 \end{array}$$

36.00
1858.12

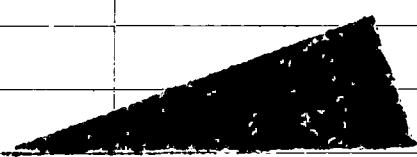
$$\text{Don } \underline{1741.88} \text{ Erval de } 28341.46 + 45320 = 73661.46$$

$$\begin{array}{rcl} 1741.88 & \xrightarrow{2.80} & 232.40 \\ 1741.88 & \times 2.80 \div 3.50 & = 929.60 \end{array} \left\{ \begin{array}{l} 1162.00 \\ 1162.00 \end{array} \right.$$

$$\begin{array}{rcl} 1741.88 & \times 2.80 \div 3.50 & = 176.06 \\ 1162 \times 2.80 \div 3.50 & = 985.94 & \end{array} \left\{ \begin{array}{l} 1162.00 \\ 1162.00 \end{array} \right.$$

$$111350 - (28341.46 + 45320) 73661.46 = 37688.54$$

avec don ha l'arrondi et D.G. page sur 73661.46



Je soussigné Marcel Dubois ayant été
nommé surveillant pour l'entretien
des chemins d'eau pure et déclare
que je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de mes connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurément devant moi ce
vingtaine jour de novembre mil
neuf cent cinquante neuf.
Fais ce Dieu ton sec. Très

Je soussigné, Paul Emile Bussières
ayant été nommé surveillant de cette
communauté pure et déclare que je
remplirai fidèlement mon devoir au
meilleur de mes connaissances et capa-
cités.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Paul Emile Bussières

Assurément devant moi ce dix
meilleure jour d'Octobre mil
neuf cent cinquante neuf.

Fais ce Dieu ton sec. Très
Marcel Dubois.

Province de Québec

Municipalité et honneurables conseillers
de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité et honneurables conseillers
tenue au lieu ordinaire de ses
séances vendredi le trentième jour
du mois d'octobre mil neuf cent
cinquante neuf à huit heures du
soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers

Paul Emile Bussières
Lorenzo Hartin

Damien Hamotte et son
épouse le maire Roger Béreux formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Les avis de convocation ont été
signifiés tel que requis par la loi.

Préposé par M. Lorenzo Hartin

Secondé par M. Damien Hamotte

Et résolu à l'unanimité que le rôle d'éva-
luation au montant de huit cent soixante
un mille cinq cent dollars soit accepté
tel que soumis par le secrétaire-trésorier,
les amendements ci-haut mentionnés dé-
la réunion du cinq octobre dernier
pris, et que le rôle d'évaluation
soit homologué comme tel.

Préposé par M. Lorenzo Hartin

Secondé par Paul Emile Bussières

Tant que
l'an prochain
annulé à cause
d'un
d

et résolu à l'unanimité que le taux de la taxe générale sur les biens fonciers de cette municipalité, soit établi à soixante et dix centimes le cent dollars d'évaluation et que la taxe spéciale pour l'entretien des chemins d'hiver soit établie à soixante sous le cent dollars d'évaluation.

{ Proposé par M. Léonard Horkin
Secondé par M. P. Emile Guimier.
Et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministre de la Voie de

Proposé par M. Léonard Horkin
Secondé par M. P. Emile Guimier.
Et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte la générosité réellement offerte par la Banque St. Maurice que la Régional Asphalte les fasse l'entremise de leur avocat M. Gérald Héroux, à la séance du cinquième jour d'octobre mil neuf cent cinquante-neuf.

Proposé par M. Daniel Lamotte
Secondé par M. Léonard Horkin
Et résolu à l'unanimité que la présente séance qui est la séance régulière adjournée, soit adoptée à l'unanimité.

J'agis pour et contre
à mes propres frais

Province de Quebec

Municipalité d'Haïtiens de France

Comité de l'Amphithéâtre

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la
Municipalité d'Haïtiens de France tenu
au lieu ordinaire de ses séances
lundi le dixième jour du mois de
Novembre mil neuf cent cinquante
neuf à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Daniel Hamel

Paul Emile Tessier

J. G. Régnier

Aldéric Proulx et son

Honorable Maire Georges Tessier formant
quorum contre la présidence de
ce dernier

Proposé par M. Daniel Hamel
Secondé par M. Aldéric Proulx

Et résolu à l'unanimité que le
secrétaire trésorier soit autorisé à payer
par les œuvres de la Haute-Caribéenne
la somme de vingt cinq dollars pour
étalonner de la bille municipale.

Proposé par M. Georges Massé et
résolu à l'unanimité que demande
soit faite au ministre de la Marine qu'il
y ait possibilité d'est estivale
— à suivre —

de poser une couche de gravier dans
la route Marais des Plaines et dans
le village aux endroits les plus dangereux
surtout aux entrées des cours.

Proposé par M. Aldine Desilets et
résolu à l'unanimité que ce conseil
accepte la proposition écrite de M. Gérard
Arthur Hamel de payer les comptes de
dépenses acceptées par lui du Garage Pointe
L'Épine en diminution du montant du
pas de la Municipalité au dit Gérard Arthur
Hamel concernant le contrat des
chemins d'hiver.

Proposé par M. Damien Lamothé
Secondé par M. J. Soucy Grégoire
Et résolu à l'unanimité que M. Marcel
Dubois soit nommé surveillant à
l'entretien des chemins d'hiver ayant
comme assistant Messieurs Maurice
Beaumier pour l'arrondissement
Marais des Plaines et (M.atier Paré)
pour l'arrondissement de Marguerite
Les surveillants sont par les présentes
nommés pour l'année 1959-1960.

Proposé par M. Jean Soucy Grégoire
Et résolu à l'unanimité que le taux
d'intérêt soit fixé à six pour cent (6%)
sur les billets promissoires à partir du
premier janvier mil neuf cent cinquante
neuf.

Proposé par M. Georges Maistre
Secondé par M. Damien Lamothé
et annulé

et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à verser un acompte de (# 2000) deux mille dollars à M.
Emile Lefebvre sur son compte présenté
à la Minicité pour construction de
trottois et que la balance de son
compte lui soit remise sur l'ordre
verbal de son Maire soit
(\$1480.35) quatorze cent quatre-vingt dollars
et trente cinq cents.

Proposé par M. Jean Le Frêne
Secondé par M. Aldéric Désilets
Et résolu à l'unanimité que son
Maire soit autorisé à
signer la carte d'assistance publique
de M. Emile St-Hilaire, père.

Proposé par M. Aldéric Désilets et
résolu à l'unanimité que M. St-Hilaire
le maire soit autorisé à faire repérer
le système de lumière au momen-
t du faire cour.

Monsieur Aldéric Désilets maintient
son avis de motion concernant la
construction des trottois coin route nationale
19 et Rue St-Marguerite sur
une longueur d'environ un mille
pieds du barri de l'école St-Marguerite
non inclus au barri St-Hilaire inclus.

Proposé par M. J. Le Frêne et résolu
à l'unanimité que les couples ci-après
mentionnés soient accepté et payés
au titre

Municipalité SCOLAIRE
St-Louis de France

Cte Champlain, Qué.

Le 6 novembre 1959
St-Louis de France, 195

Carrière St-Maurice Inc.
Trois-Rivières, P.Q.

Att:M.Eric Héroux, Surintendant

Cher Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus une copie de résolution de la Commission Scolaire de St-Louis de France, acceptent la part de subvention offerte par la Carrière St-Maurice Inc. et la Régional Asphalt Co. conjointement, à la séance régulière du conseil du 5 octobre dernier, par l'intermédiaire de Mtre Gérald Héroux, à la Corporation et la Commission Scolaire au montant de \$3600.00 taxe comprise.

A cette séance, il y eu allusion, de la part des deux avocats représentant les deux parties en cause, à une subvention représentant la différence de l'évaluation de 1956 et celle de 1960, mais le montant offert ne concorde pas celui de la différence d'évaluation.

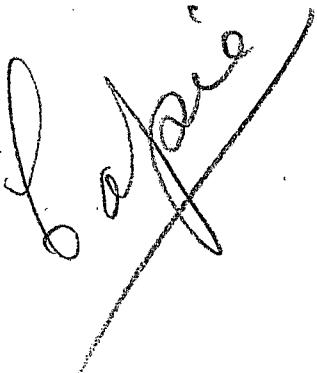
Après séances répétées, conseillers et commissaires en sont venus à la conclusion d'accepter ce que les autorités des deux compagnies auront la générosité d'accorder.

Espérant vous avoir donné l'idée des conseillers et Commissaires sur cette question, qui m'en ont donné l'autorisation,

Je demeure,

Votre tout dévoué,

Sec-trés.



Léon Marchand Dépôt 27.50
 Léon acc. Et. 7.50
 Thomas Doucet Et. - 41.00
 May Marchand .. 35.00
 André Martin 32.00
 Emile Lebel 1191.15

Attendu que le rôle d'évaluation
 a été retardé avec l'assentiment
 de la Commission Municipale de
 Dubreuil dans l'intention de faire
 un rôle sur une base technique
 Attendu que il y a eu diminution
 considérable dans l'évaluation
 de deux compagnies ayant des
 biens fonds dans cette municipalité
 dans un jugement rendus par
 la Cour du Banc de la reine

Il est proposé par Mr. Alderic Denels
 secondé par M. Daven Danotte
 Et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite à la Commission municipale
 de Dubreuil de bien vouloir accorder
 à la dite municipalité jusqu'au
 trente et une de juin 1960 un renouvellement
 dix mille cent pouvoir d'emprunt de trois mille
 cinq cents cinq dollars et de renouveler celui devant
 être le quinzième jour d'octobre 1959.

Proposé par M.
 amyé ci-contre secondé par M.
 L. Denels

Et résolu à l'unanimité que la présente
 régence soit

Proposé par Mr. Alderic Denels
 secondé par M. Daven Danotte
 Et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 à suivre

Tresorier soit autorisé à emprunter une somme de deux mille dollars pour et au nom de la ~~Chambre des députés~~
et bons de l'Anse pour subvenir aux besoins de sa caisse et que son honneur le maire et le secrétaire Tresorier soit autorisé à signer le billet pour le montant sus nommé.

Proposé par M. Lorette Barkin
Secondé par M. Sam Hamel
et résolu à l'unanimité que le secrétaire Tresorier soit autorisé faire paraître dans la gazette "Nos Droits" les bons chéqués des membres du Conseil aux contribuables de la paroisse
après quoi la séance est levée

Jules Plessis Laroche
Juillet 1939

Je soussigné Maurice Beaumier ayant été nommé surveillant des chemins d'hiver je déclare que je remplirai mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Qui que Dieu me soutien aide

Maurice Beaumier

Asservement devant moi le
quatorze jour de Décembre 1939

Ricard Breton

Province de Quebec

Municipalité St Louis de l'Irancé

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la municipalité St Louis
de l'Irancé tenue au lieu ordinaire de
ses séances lundi le septième jour
de décembre mil neuf cent cinquante
neuf à huit heures du soir à laquelle
soit présents messieurs les
conseillers :

Georges Masse

Gédéon Deslauriers

Pierre G. Barkin

Paul Émile Bussières

Damien Lamotte élu en
honneur le maire Roger Desjardins
formant quorum pour la peri-
ode de ce dernier.

Les procès-de's de la séance régulière
précédente soit les et adoptés à l'uni-
animité

Proposé par M. Damien Lamotte et
résolu à l'unanimité que M. Georges
Masse soit autorisé à acheter cinq-
cent pieds de boyau à menotte pour
et au nom de la municipalité, au prix
qui il jugera le plus profitable à la
municipalité

- à suivre -

Proposé par M. Lorenzo Larkin
 et résolu à l'unanimité que le
 Secrétaire trésorier soit autorisé à payer
 en don, les fonds de la municipalité,
 une somme des dix dollars à
 l'U.C.T.B. de St Louis de France pour
 concours d'embellissement.

Proposé par M. Alderrie Desilets
 et résolu à l'unanimité que
 M. Donat Morin soit autorisé à
 saler les endroits glissants et
 dangereux pour la circulation aux étri-
 tissements ^{qui sont} tous la responsabilité de
 la municipalité, la municipalité s'en-
 gageant à payer à M. Morin trois
 dollars par voyage de sable charroyé
 et étendue.

Proposé par M. Alderrie Desilets et
 résolu à l'unanimité que des
 remerciements soient adressés à
 M. Ovide Neault de la police du Cap.
 Pour services rendus à la municipalité
 pour réparation ^{gratuite} de la lumière de trafic.

Attendu qu'un compte produit de
 M. Pierre Houde, avocat, au montant
 de \$380.65 pour consultation sur la
 taxe de vente et autres informations
 concernant le rôle d'évaluation, (ce rôle)
 concernait plus l'intérêt de la Com-
 mission scolaire que celui de
 la Municipalité.

Il est proposé par M. Alderrie Desilets
 secondé par M. Damien Hamon

et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte de payer toute énième pour cent de ce compte produit.

Attendu qu'une requête signée par plus de 50 contribuables de l'arrondissement de St-Alexis et qu'en plus les contribuables en général ont demandé aux membres du Conseil [de] la Municipalité de bien vouloir procurer à la municipalité un système de protection contre l'incendie.

Attendu que le terrains de la Municipalité se prête bien à la propreté de l'eau à cause des rivières, et des étangs qui peuvent être facilement construits aux endroits profonds.

Il est proposé par M. Georges Massé secondé par M. Paul Billebussière et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministère des Travaux Publics, division du Commissariat des incendies, de bien vouloir déléguer des experts pour rencontrer les membres du conseil aux fins d'étudier sur place le genre de système d'incendies qui convient à notre municipalité.

Proposé par M. Aldéric Desilets et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à produire un compte au montant de cent cinquante dollars (\$150.00) pour

dépenses de voyage à Québec. occasionnées par l'étude de la ligne de vaste, système d'un rôle ^{thermodynamique} surveillée des travaux de tronçons système pour agressions incendie et plusieurs autres frais de déplacements faits avec machine dans l'intérêt de la municipalité.

Proposé par M. Lemire Damotte et résolu à l'unanimité que une somme de 35⁰⁰ soit versée au Comité du Timbre de bois.

Proposé par M. Georges Massé
Secondé par M. Raymond Barbin
Et résolu à l'unanimité que la carte d'assistance publique de Mme André Damotte soit acceptée et que son honneur de mari soit autorisé à signer la carte de demande d'assistance de Mme André Damotte. et ^{la régularité} que les cartes d'assistance publique des Messieurs Paul Diffaïlt, Jacques Leboeuf, soient recommandées pour plus amples études.

Proposé par M. Georges Massé
Secondé par M. Raymond Barbin
Et résolu à l'unanimité que

- à suivre -

Proposé par M. Aldéric Désilets et résolu
à l'unanimité que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés
John Martin voyages par bateau 21.25
shaw N.W.P. 83.31

Pierre Houde	133.21
Comte lumbres de Noël	5.00
R. U. C. T. P.	10.00
Huiss. lacon	46.50
h. Héon facture	5.49
" " Pere. Rose, et	70.00
" " " Voyages	150.00

M. Aldéric Désilets donne avis de
motion pour proposer un règlement,
défendant de jeter la neige de leur
propriété dans le chemin, à la prochaine
échéance régulière.

Proposé par M. Georges Massé
et résolu à l'unanimité que) les comptes
de taxes des contribuables arrêtés de
plus de deux ans soient envoyés au
conseil de comté pour vente de propriétés
Confisquées

Fayez Jérôme Maire
Lucien Héon Sec Trés

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

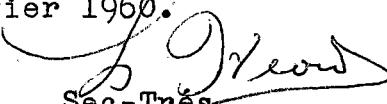
St-Louis de France, 195

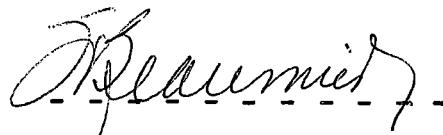
Province de Québec,
Municipalité de la Paroisse de
St-Louis de France,
Comté de Champlain.

Je, sousigné, Fortunat D. Beaumier, C.C.S.
Comptable-Vérificateur, de la Cité de Québec (Ste-Foy)
jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice
les devoirs de ma charge de vérificateur, au meilleur de
mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à
St-Louis de France, ce
51ème jour du mois de
janvier 1960.


Sec-Trés.



Province de Québec

Municipalité St-Honoré de France

Comté de Champlain

Considérant
 Votregrâce qui une demande a été faite
 par l'Association diocésaine des Beaux
 Catholiques des Trois-Rivières d'annuler
 leurs taxes, plaidant pour raison que
 les personnes en retraite de grands avantages
 et que cette association fait partie des
 mouvements catholiques approuvés
 par Monseigneur l'évêque.

Considérant que les propriétés de
 l'Association des Beaux Catholiques
 du diocèse des Trois-Rivières, situées
 le long du St Maurice, sont les
 plus belles de la paroisse et dont les
 taxes ont toujours été un item très
 appréciable au budget des Corporations
 Municipales et scolaires

Considérant que les corporations
 Municipales et scolaires de St-Honoré de
 France, malgré les dépenses réduites
 au plus strict nécessaire, accusent
 un déficit considérable chaque année
 et que le taux de la taxe est établi
 à un taux aussi élevé que \$ 1.10 pour
 les deux corporations.

Il est proposé par M. Jean-Louis
 Lefebvre il se joint à l'unanimité
 - au vu -

~~Que ce conseil ne peut, avec regret,
répondre à la demande de la dite
Association aux fins de sauvegarder
la sécurité de son existence.~~

~~Proposé par M^e Daniel Hamel et résolu
à l'unanimité que son Honneur le Maire
soit autorisé à faire tirer les lignes séparant
par un arpenteur géomètre, entre les terrains
de la fabrique et celui de la municipalité
les houïs de France et que Monsieur
Georges Marie soit nommé surveillant
des travaux.~~

~~Propriétaire Bérelet~~

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Les Champlain

Assemblée spéciale
de la municipalité St Louis de France
tenu au lieu ordinaire de ses sé-
ances jeudi le dix-septième jour du
mois de décembre mil neuf cent
cinquante-neuf à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Massé

Jean Louis Vézant

Horatio Berkin

Paul Emile Plessis

Dominic Hamel

Aldéric Deslauriers et son
honneur le maire Roger Bégin
formant quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont
été signifiés tel que requis par
la loi.

Considérant que une demande a
été faite par l'association des
Sœurs catholiques des Trois-Pistoles
d'annuler leur taxe en arrêtage
donnant pour raison que les paroisses
en retire de grands avantages et que
cette association fait partie des moines
à leurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:
St-Louis de Franco (Charny)

A: Messieurs les conseillers Jean Louis Trépanier, Aldéric Desilets,
Damien Lamothe, Lorenzo Larkin Georges Masse Paul Emile Bussières.

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Roger Lesieur, ----- pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, jeudi le dix-septième jour du mois de decembre----- prochain, 1959 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir: passer résolution sur les sujets suivants savoir:-

1o Passer règlement en vue d'interdire de jeter de la neige dans les routes entretenues.

2o Soustraire du rôle de perception une somme de \$353.07 provenant de la taxe des biens-fonds du Camp Scouts et les exempter de taxe pour l'avenir.

3o Engager un arpenteur géomètre pour tiser les lignes des propriétées de la fabrique.

DONNE ce quatorzième du mois de decembre , mil neuf cent cinquanteneuf

Roger Meunier

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier , certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. Tous les Commissaires conseillers.----

en en laissant une copie à par malle

entre 10 et 11 heures de l' après-midi, le quatorzième jour du mois de décembre --- mil neuf cent cinquante neuf

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 jour du mois de décembre mil neuf cent cinquante neuf

Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation
SESSION SPECIALE

DE

POUR

(Original)

catholiques approuvés par Monsie-
gneur l'évêque

Considérant que les propriétés de
l'association des Jeunes Catholiques
du diocèse des Trois Rivières, situées
le long du St Maurice, sont les
plus belles et les plus estimées de
l'agriculture, dont les taxes ont
toujours été un item très appréciable
au budget des corporations munici-
palité scolaire

Considérant que les corporations
municipales et scolaire de St Louis
de l'Isle malgré des dépenses réduites
au plus strict nécessaire, accusent
chaque année un déficit considérable
et que le taux de la taxe
est établi à un taux aussi
élevé que \$ 4.10 pour les deux
corporations.

Il est proposé par M. J. L. Trefaine
il résolu à l'unanimité que ce
conseil se joint avec regret céder
à la demande de la cité association
aux fins de sauvegarder la sécurité
de son existence.

Proposé par M. Daniel Lamarche
il résolu à l'unanimité que son
honneur le maire soit autorisé à
faire tirer des lignes par un arpenteur
géomètre entre le terrain de la
fabrique et celui de la manufacture
de sucre

et que M. Georges Massé soit autorisé à procéder à ~~cette~~ ^{ces} travaux comme surveillant nommé par les présentes.

Proposé par M. Adrien Delisle et résolu à l'unanimité que les résolutions de l'assemblée présente soient adoptées à l'unanimité.

Signé Georges Jean-Marie

François Hébert Secrétaire

S'il vous plaît de l'assurer
Comité de Champlain

Assemblée régulière et annuelle
du conseil de la municipalité d'Hanvee
Hanvee tenue au lieu ordinaire
de ses réunions lundi le quatrième
jour du mois de Janvier mil neuf
cent soixante-dix (1960) à huit
heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Jean Louis Trapanier

Gérard Desilets

Paul Lemire, Bussières

Roger Desjardins

Damien Lamothe

l'assurant quorum sous la presi-
gence de son honneur le maire
Roger Desjardins.

Proposé par M. Georges Massé
et voté à l'unanimité que Monsieur
Jules Guérin soit autorisé à charroyer
le sable nécessaire et l'étendre aux
endroits glissants pour les véhicules
au prix de quatre dollars du voyage.

Proposé par M. Damien Lamothe
et voté à l'unanimité que
son honneur le maire soit autorisé
à faire déposer l'armoire dans laquelle
est déposée les publications des règlements
de la municipalité et de la firme
à l'église côté gauche.

Proposé par M. Nannier Hamothe et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à faire publier dans les journaux *Le Droit* et *Le Nouvelliste*, un extrait du règlement dépendant de jeter de la neige dans les chemins entretenus de la municipalité.

Faisant suite à l'avis de motion M. Monnier le conseiller Ulrich Dürk concernant le règlement intitulé règlement no 16 (16) aux fins d'empêcher toute personne de jeter de la neige sur les routes de la paroisse.

Considérant que la neige provenant des cours ou d'autres endroits quelconques sont souvent déposés dans les chemins dont l'effet peut être une cause d'accident.

Il est proposé par M. Le député Verlets secondé par M. Moreys Harkim

Résolu à l'unanimité qu'un règlement soit élaboré adopté et qu'il soit statué et décreté par ce règlement comme suit savoir

- 1^o qu'il est interdit à toute personne ou de toute autre manière que ce soit, de jeter, de déposer ou la neige, de la glace ou toutes autres choses dans les chemins ou sur leurs abords, sous le contrôle de la municipalité, pouvant faire certaines obstructions à la bonne circulation des véhicules qui circulent sur cesdits chemins.

de due toute personne qui enfreindra les dispositions du présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de cinq dollars (\$5.00) et pas plus de vingt dollars (\$20.00) plus frais encourus et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas plus d'un mois lequel cesserait cependant dès que l'amende sera payée avec des frais imposés.

Propose par Mr Paul Emile Bussières et résolu à l'unanimité que les arrêts de la présente séance soient et soit adoptés à l'unanimité.

*D'après l'assermentation
Pierre Marin, greveur*

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, Le 7 Janvier 1960
195

Extrait du règlement n° 16 passé en date du quatrième jour de janvier mil neuf cent soixante à une séance régulière ayant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

"Considérant que la neige provenant des cours ou d'autres endroits quelconques ~~sont~~ souvent déposés dans les chemins dont l'effet peut être une cause d'accident.

Il est proposé par Monsieur Aldéric Desilets,

Secondé par Monsieur Lorenzo Larkin,

Et résolu à l'unanimité que un règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit savoir:

1o

Qu'il est interdit à toute personne ou de toute manière que ce soit de jeter, de déposer de la neige ou de la glace ou toutes autres choses dans les chemins ou les abords qui sont sous le contrôle de la municipalité pouvant faire certaines obstruction à la bonne circulation des véhicules qui circulent sur ces dits chemins.

2o

Que toute personne qui enfreindra les dispositions du présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de cinq dollars (\$5.00) et pas plus de vingt dollars (\$20.00) plus frais encourus et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas plus d'un mois, lequel cessera cependant dès que l'amende et les frais seront acquittés.

Vraie copie certifiée

Lucien Héon Sec-Trés.

Donné à St-Louis de France ce septième jour de janvier mil neuf cent soixante et

sec-trés. *L. Héon*

Je soussigné, Lucien Héon, Sec-Trés. certifie par les présentes que j'ai publié cet avis ci-dessus le septième jour de janvier mil neuf cent soixante en en affichant une copie à deux endroits différents de la municipalité entre deux heures et trois heures de l'après midi;

L. Héon Sec-Trés.

Li. Ruis de France

Municipalité St Ruis de France

Comité de Chantier

Assemblée régulière et
extraordinaire de la Municipalité
St Ruis de France, tenue au
lieu ordinaire de ses réunions
lundi le quatrième jour des foyers
qui sont suivantes :
dix-sept heures du soir à laquelle
tous présents mesme, les
conseillers

Georges Mané

Daniel Lamotte

Ulysse Desilets

J. P. T. Trefaut

P. E. Guise

Progrès Seigneur forment
ensemble tous la présidence de ces
derniers.

Propose par M. Georges Mané
et résolu à l'unanimité que
Monsieur Jules Gervais soit autorisé
à rebâti les ~~anciens~~ chemins aux
endroits glissants et dangereux
dans le village St Ruis de France.

Propose par M. Daniel Lamotte
et résolu à l'unanimité que les
avis publics de la dite municipalité
soient affichés sur le côté Est de l'église
paroissiale.

Proposé par M. Damien Hamotte
 Et résolu à l'unanimité que le
 secrétaire trésorier soit autorisé
 à faire publier sur le Mouilliste et
 nos droits un extrait du règlement
 No 16 défendant de déposer de la
 neige dans le chemin.

Après quoi la séance est levée
 George Jérôme Maire
 Guérin & Desnoes Meignen -

Province de Québec

Municipalité St-Honoré de Tancarville

Co Champplain

Assemblée régulière et
 mensuelle du conseil de la
 municipalité St-Honoré de Tancarville
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances lundi le premier jour de
 janvier mil neuf cent soixante et
 à huit heures du soir à laquelle
 soit présent un minimum des conseillers

Georges Maire

P.E. Bussières

Jos Trefanier

Damien Hamotte et son
 honneur le maire Roger Poirier formant
 quorum sous la présidence de ce dernier
 les procédures de la séance régulière précédente
 soit lus et adoptés à l'unanimité.

je vous signe ~~le~~ ~~à~~ ~~ce~~ ~~jour~~ ~~de~~ ~~nos~~ ~~certificat~~
par les présentes que copie de la présente a été
signifiée à Messieurs les conseillers du conseil
et délégués de la ville en 10 heures d'heure
à midi le quatrième jour de Février 1960
à l'ordre de

M. M. les conseillers municipaux et adjoint
lundi
huitième ~~Janvier~~

Continuer l'assemblée régulière de lundi
dernier qui a été renvoyé

à vendredi

Fourier ~~comme~~ ~~à~~ ~~soixante~~

Fracteur 98.000

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Louis de France (Champlain)

A: *Honoré Harber et J. L. Tremblay*

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par *M. M. Des Courseliers Dussele et Tremblay*, pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le ~~treizième~~ jour du mois de ~~janvier~~ prochain, 1960 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

*continuer l'assemblée régulière renouvelée de
lundi dernier*

DONNE ce 7 jour du mois de

(Copie conforme)

R. Meier

Sectaire-Trésorier

(Signé)

*Gérard, mil neuf cent soixante
Pascal Meier*

Secrétaire-Trésorier

Proposé par M. Daniel Hamotte
secondé par M. J. B. Trépanier
et résolu à l'unanimité que la
carte d'assistance publique de
Mme Therese Biron soit refusée
considérant qu'elle n'a pas résidé
dans la paroisse dans le temps exigé
par la loi; aussi que

Proposé par M. Georges Massé
et résolu à l'unanimité que la
carte d'assistance publique de
M. Alphonse Petipas soit accepté et
que son honneur de maire
soit autorisé à signer la carte
d'assistance reçue.

Proposé par M. Paul Emile Burettes
et résolu à l'unanimité que
la présente réunion soit renouvelée
à lundi le huitième jour de Gévrier
mil neuf cent soixante.

Copies que la réunion est bâtie

François Héon Secrétaire

Province de Québec

Municipalité d'Ornans de Tancarville

Comté de Champlain

Assemblée régulière du quatrième premier
jour de janvier mil neuf cent
soixante quatre au bureau ordinaire
lundi le huitième jour de janvier
mil neuf cent soixante et huit
heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Horatio Harkin

P E. Guigues

Daniel Hamoth

Gédéon Delelis

Georges Massé formant quorum
mais la présidence de ce dernier

Les avis de convocation ont été
signifiés tel que requis par la
lois aux membres absents de
la séance de lundi le premier janvier.

Propos par M. Horatio Harkin
deconde par M. Daniel Hamoth
il résolu à l'unanimité que demande
soit faite au ministre de l'incendie
au gouvernement de bien vouloir accorder
un octroi général pour les dépenses
de l'oreille incendie achetée pour la
corporation et que copie de cette
résolution soit envoyée à M. M. Gilmour

Proposé par M. Léonard Martel
 Seconde par M. Céline Denilets
 Et résolu à l'unanimité que le
 rapport de M. Fortinat Beaumier
 vérificateur, soit adopté tel que
 ci-dessous et qu'il soit reengagé pour
 l'année mil neuf cent soixante

Proposé - Damase Lamotte
 Seconde par P. Émile Tassé
 Et résolu à l'unanimité que
 M. Beaumier soit engagé
 pour l'année 1960 au salaire
 de mil quatre vingt dollars payable
 quatre vingt dix dollars par mois

Proposé par M. Céline Denilets
 Et résolu à l'unanimité que les
 comptes ci-après mentionnés
 soient acceptés et payés

Bureau d'enregistrement 16.50

Joger Lépinas 60.00

Chloé Ed Lamotte Elect. 79.92

Nos Droits 7.00
 " " 10.00

P. G. Bergeron 290.86

a Nelson Teleph. 31.05
 5.00

Garage Plante Eng. 189.62

Jules Grémais 8.00

M. Martin 5.00

Chloé Ed Demontigny 10.30

Louis Laroche 13.65

Fortinat Beaumier 75.00

Proposé par M. Foreyng Harkin /
et résolu à l'unanimité que décharge
et quitteance soit donnée à M. le
secrétaire Trésorier pour les années pré-
cédentes à mil neuf cent soixante,
ce dernier acceptant d'avoir été payé
de tout compte en date du 31 décembre
mil neuf cent cinquante neuf.

Proposé par M. Foreyng Harkin et
résolu à l'unanimité que la minute
de la présente séance qui est une
séance régulière soit adoptée

après quoi la séance est levée

Georges Massé

Auguste Vézard-Troy

POUVOIRS ET DEVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL A UNE CESSION DUDIT
CONSEIL

(Art. 121)

Le président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide les questions d'ordre sauf appel au conseil.

Tl peut arrêter ou faire arrêter toute personne troubant l'ordre du conseil durant ses séances, et la faire mettre sous garde ; et cette personne encourt, pour chaque offense, une amende n'excédant pas vingt piastres.

Le président du conseil, à l'effet de maintenir la paix et le bon ordre, peut en outre :

Art. 185)

1. Assermentez autant de constables spéciaux qu'il le juge à propos;

2. Requérir l'assistance de tout juge de paix, constable et autre personne résidant dans la municipalité, par ordre verbal ou écrit ;

3. Commettre à vue, à la garde d'un constable ou de toute autre personne, durant quarante-huit heures au plus, quiconque trouble la paix ou le bon ordre ;

4. Faire emprisonner tel délinquant, après conviction sommaire dans la prison commune du district ou dans toute maison ou autre lieu de détention établi dans les limites de la municipalité de comté, durant une période n'excédant pas dix jours.

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
universelle des membres de la
Municipalité St-Louis de France
tenu au lieu ordinaire de ses
séances lundi le septième jour
du mois de Gavrier mil neuf
cent soixante à huit heures du
soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Masse

Eric Guérin

Horeungs Barkin

Aldéric Siciliano

Jean-Louis Trépanier

Honneur Remothe et son
conseiller maire Roger Réséau formant
quorum pour la présidence de ce
dernier

Proposé par M. Georges Masse
secondé par M. Horeungs Barkin
et résolu à l'unanimité que les nouvelles
rues, ou chemins publics, ouverts
pour la circulation publique ne soient
et ne sont pas acceptés par ce conseil
à moins qu'il n'ait une largeur
de pas moins de soixante pieds de
largeur.

— A suivre —

Proposé par M. Lorenzo Barker
 secondé par M. Georges Mansel
 et résolu à l'unanimité que ce
 conseil permet à M. Gérard Arthur
 Hamel, entrepreneur des chemins d'hiver
 dans la municipalité de Lourdes-de-France,
 d'ouvrir pour la circulation d'hiver, des rues
 ou routes secondaires, sans engager
 la responsabilité de la dite Municipalité,
 et spécifiquement après que les chemins
 de la municipalité auront été déblayés
 selon l'engagement l'engagement
 pris à cette fin dans tel contrat
 signé par les parties intéressées.

* Proposé par M. Darnier Lanothe
 et résolu à l'unanimité que la
 démission de M. Marcel Dubois
 comme surveillant des chemins
 d'hiver soit acceptée et que
 M. Jean-Marie Vérité est nommé
 pour le remplacer.

Proposé par M. Darnier Lanothe et
 résolu à l'unanimité que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à demander
 à la Cour Municipale de Montréal
 des informations concernant
 Mme Dolores Marchand hospitalisée
 à l'Hôpital Maisonneuve et dormant
 pour raison que elle est dameuse
 à oft. lourdes de France.

Considérant qu'une requête
 signée par plus de cent vingt cinq
 a suivi.

abonnés au téléphone Bell les protestant contre le mauvais service
actuel du téléphone, a été présentée et lue en séance régulière du mois.

Considérant que cette requête est appuyée par la majorité des membres du conseil la croient juste et raisonnable il est proposé par M. Dennis Hamothé seconde par M. Jean Houin Trepoult et résolue à l'unanimité que cette requête soit envoyée à la dite compagnie, la priant de faire les améliorations nécessaires à rendre le téléphone praticable et serviable.

Proposé par M. Roreys Barker et résolu à l'unanimité que demande soit faite à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir déblayer les entrées de routes lorsque leurs charmes déverseront des amas de neige dans ces intersections.

Proposé par Dennis Hamothé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à M. Bernard Dégagné ingénieur de la Nouvelle du gouvernement de bien vouloir ~~conseiller~~ parler avec la machinerie du gouvernement un bout de chemin dans le rang St Jean est à un mille du village, qui est en très mauvais

établi à cause d'une calotte défectueuse
qui retient l'eau qui s'introduit
dans le chemin.

Proposé par M Jean Louis Tripanier et résolu
à l'unanimité que la carte d'assistance
Publique de monsieur Claude Baudry
soit refusée aussi que celle de Rosalie
Pepin.

Proposé perm. J. L. Tripanier et.
résolu à l'unanimité que les
comptes si - après mentions soit
acceptés et payés.

Roger Gelinnes	60.00
le Mouillete	7.50
Julie Servais	7.00
Musette des Tont	6.00
Bureau d'Eng Le Chaff	6.00
Ch. J. V.	35.00

Reçus que la seance est
levée.

J. L. Tripanier faire
faire théor,

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière

et mensuelle du conseil de la
Municipalité St Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ses séances
lundi le quatrième jour du
mois de Avril mil neuf cent soixante
vingt à huit heures et demie du
soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Horey Harkir

P. Emile Bussières

Édéric Désilets

Damien Hamothé

Jean Louis Lefebvre

et non moins le maire Roger Deschénes
formant quorum sous la présidence
de ce dernier

les minutes de la séance régulière
du mois de Mars soit lues et
adoptées à l'unanimité.

1^e Propriété par M. Horey Harkir

Et résolu à l'unanimité que
le secrétaire Trépanier soit autorisé
à payer à l'Ô.T.J. St Louis de France
une somme de cent dollars (\$100) en
don applicable sur montant du
frais d'Ô.T.J. à Georges Hamothé sur terrain
acheté de ce dernier par l'Ô.T.J.

— à suivre —

2^e Attendu que les membres de ce conseil ont pris connaissance d'un plan de rétablissement préparé par l'ingénieur de la ville de Shawinigan Sud.

M. P. Bourvert Ing. P. L'acomplissant un projet de redressement de la route 19, du Môtel Robit à la côte dite, Côte d'Almaville, dans la ville de Shawinigan Sud.

Attendu que ce projet de redressement est une prévention certaine avant que il ne soit trop tard, à la bonne circulation des automobilistes dans une ville qui est en progrès constant et achalandée par les automobilistes des villes environnantes

qui empruntent la route 19. Attendu que les paroisses environnantes sont grandement intéressées à la bonne circulation à l'entrée des villes à cause de leur commerce avec les villes susnommés dont la principale est celle de Shawinigan.

Il est proposé par M. Jean Louis Tremblay secondé par M. Daniel Lamotte et résolu à l'unanimité que ce conseil appuie fortement ce projet de redressement de la route 19 dans la ville de Shawinigan Sud. convaincu que la paroisse ^{et l'hôpital} et celle de Shawinigan en retireraient de grands avantages.

— à suivre —

3° Proposé par M. Gédéon Mercier
 Secondé par M. Léonard Larivière
 et résolu à l'unanimité que ce
 conseil soussigné verse immédiatement
 dix dollars (10%) à la croix rouge
 langloisienne

4° (reposé) par M. Damin Hamotte
 et résolu à l'unanimité que la demande
 soit faite au ministère de la Marie
 comté de Champlain de lui vouloir
 faire les réparations nécessaires à
 la route Notre-Dame-des-Plaines
 et les chemins considérant que
 cette route est défoncée et impraticable
 au point que la malle ne peut
 se renouer à destination

5° Proposé par M.-J. L. Trepier
 Secondé par M. D. Hamotte
 Et résolu à l'unanimité que
 la demande soit faite au ministère de
 la Marie du comté de Champlain
 de lui vouloir accorder à la
 province d'Île-d'Orléans les travaux
 de chemins suivants savoir:

1^e

Poser asphalt sur toute la largeur
 de la route 19 dans le village St
 Paul de France.

2^e

Poser Asphalt en continuation de
 la route asphaltée de la route
 St-Alexis..

3^e

Poser Asphalt dans la route Notre-Dame
 jusqu'à la route Marie

— à suivre —

4°

élargir le rang Ste Marguerite en bas de la côte de Ben et poser gravier sur une longueur d'un mille.

5°

Construire un pont dans le rang des abénaux, appelé Pont Alphonse Marchand.

6° Proposé par M. J. B. Trefuner et résolu que le compte de la bûche du Sacré Coeur de la Madeline qui est venue en aide au feu Ward Damon soit amortant de \$168.75 soit accepté et payé.

7° Attendu que l'Inspecteur Municipal M. Napoléon Paul Marchand a notifié M. Bellmore de réparer sa part de clôture entre Paul Marchand et Bellmore.

Attendu que M. P. Bellmore n'a pas donné suite à l'avis de l'inspecteur municipal.

Attendu que l'Inspecteur Municipal a fait faire les travaux nécessaires et acheté les matériaux nécessaires à la construction de la clôture de 16 pi.

Il est proposé par M. Foreys Parkin et résolu à l'unanimité que le compte de (\$380) trois cent huit dollars soient payé par l'Inspecteur Municipal soit payé et que ce montant soit redevable

du Propriétaire actuel M^r Dufort.
 Propose par M^r. Lorentz Barbin
 et résolu qu'un ^{montant} ~~accoupte~~ d'un
 mille dollars (\$1000.-) soit versé à
 M^r. Gérard Arthur Hamel contracteur
 à l'entretien des chemins d'hiver
 en accoupte sur son dernier paquet.

Propose par M^r. Lorentz Barbin et
 résolu à l'unanimité que son
 honneur le maire Roger Beaucier
 soit autorisé à signer les cartes
 d'Assurance publique de Messes
 Romeo Pagné, Georges Lacroix et Fernand
 Vaillant.

Résolution
ci-dessous
annulée:

P. J.
 J. G. de la Rose.

~~Attendu qu'il y a eu mécontente
 entre la Fabrique et l'ouïe de
 France et la Municipalité l'ouïe
 de France, provoquant d'une
 redevance de taxes de la dite
 fabrique en rapport avec un
 règlement de la Municipalité
 établi dans le village.~~

~~Attendu que les marguilliers en
 charge ont offert à la présente
 séance une proposition de
 règlement dans cette affaire à
 savoir que la Fabrique,
 en compensation des taxes dues
 il leur faudra livrer de l'orfin
 au montant de cent cent
 quatre vingt deux dollars
 \$168.82.00 plus intérêts à date,
 céderont à la Municipalité
 — a suivre —~~

~~tout le terrain extérieur à la ligne intérieure des trottoirs actuels, cette dernière demeurant la ligne établie entre les deux propriétaires et le tout le long de la route 19 et le rang St. Jean également.~~

~~Ce cas d'entente finale des deux parties en cause, l'on l'onneur le maire est autorisé avec le secrétaire-trésorier, à signer le contrat pour et au nom de la dite municipalité.~~

Proposé par M. Damien Lamothe
Secondé par M. Céleste Seillet
Il resolu à l'unanimité que demande soit faite à la Cie Shawinigan Water & Power de bien vouloir faire l'installation de une nouvelle lumière sur la route 19 au niveau de la résidence de M. & Charles Marchand, une autre dans le rang St. Jean Est aux environs de la demeure de M. Claude Boisclair, et changer la lumière actuelle du coin Ponte nationale et St. Jean pour une lumière de 20 000 lumens.

Proposé par M. Damien Lamothe
il resolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre obtion de M. Georges Lamothe au montant de deux cent cinquante dollars (\$250.00) sur un terrain de 50' x 94' borné à l'est par la propriété de M. Ed. Demontigny au sud et à l'ouest par le terrain du vendeur, au nord par la rue Kamali.

avec droit de sentude) pour la pose
d'un tuyau 300 pieds de terre environ
du terrain de l'OGJ. - au terrain de la
Minoterie; cet obtion est valable
pour une durée de six mois il le
secrétaire / secrétaire est autorisé à verser
pour frais d'obtion un somme de dix
collars à M. Georges Hamotte.

Propose par M. Horace Harbor et
le voté à l'unanimité que le montant
des taxes de M. Hippolyte Grégoire soit
absorbé soit annulé et rayé des livres
de perception des taxes considérant
que Hippolyte Grégoire a fait banqueroute
et que le syndic, parant il, a été désigné
l'effie; le montant en question est
de 35/16 plus intrets.

Propose par M. J. L. Trefamer et
voté que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés

La Côte du Cap Macédoine	68.75
M. Martin	12.00

Garage St Ouge	3.06
----------------	------

Clairville Municipality	10.64
-------------------------	-------

Maf Paul Marchand	38.00
-------------------	-------

Garage Baron	6.10
--------------	------

Le KTM TV-13	35.00
--------------	-------

Vétoile de la Croix Rouge	0.00
---------------------------	------

P.O.G.J.	100.00
----------	--------

Rapide Marchand	
-----------------	--

Gérard Arthur Hamel	800.00
---------------------	--------

Caté du Cap.	168.75
--------------	--------

Gaston Pédalier RE Arthur Hamel	423.66
---------------------------------	--------

Henri Baron Joyer	34.15
-------------------	-------

J. M. Tortrig	4.50
---------------	------

La Côte D'olles consti	37.02
------------------------	-------

Célen du qu'il y en resentent entre la fabrique St Louis de France et la Municipalité St Louis de France provenant d'une redevance des taxes de la fabrique en rapport avec le règlement des trottoirs de la municipalité dans le village.

Attendu que les marguilliers en charge de la fabrique ont offert à la municipalité une proposition que les membres du conseil jugent acceptable à savoir que la fabrique en compensation des taxes dues est munies au livre de perception des taxes un montant de huit cent quatrevingt deux dollars (~~# 882.00~~) plus intérêts cédrait à la municipalité une ligne de terrains le long de la route 19 et le long du rang St Jean, sur lequel se trouve le trottoir et celui excédant le trottoir côté Est sur la route 19 et le terrain excédant le trottoir ~~côté ouest~~ sur le rang St Jean côté ouest.

Il est donc proposé par M. Paul Emile Bussières

Seconde forme P. L'Amie Desilets
Et servir à l'unanimité que ce conseil accepte la proposition des marguilliers et que son honneur le maire et le secrétaire trésorier soit autorisé à signer le contrat d'achat pour cet usage de la ^{dite} Municipalité.

Propose par M. Léonard Fortin

Seconde par M. Paul Emile Bussières
et résolu à l'unanimité que

- à suivre -

demande soit faite à la commission
Municipale de l'Amber le bien
veuloi accorder à la dite municipalité
un pouvoir d'emprunt au montant
de cinq mille dollars représentant
les arreux de taxes et octroi à
recevoir.

Proposé par M. Georges Barbier
Secondé par M. Émile Guérin
et résolu à l'unanimité que un
emprunt de cinq mille dollars
soit contracté pour subvenir aux
besoins de la Municipalité et que
mon Honneur le maire et le
secrétaire l'envisiter soit autorisé
à signer le ou les bulletins pour
et au nom de la Municipalité
étatiques de France.

Proposé par Daniel Lamotte
Secondé par M. Adeline Desilets
Il résolu à l'unanimité que M. Réjean
Marchand, qui rendait service à
la Municipalité en charroitant avec sa
machine des bogues, pour combattre
le feu, Guissou, soit autorisé
à faire réparer sa machine chez
Galgaré P. Guérin & Cie, pour répa-
ration sa machine qu'il a perdue
dans un accident, et offre où
valable pour une durée de deux
semaines. Et la réparation faites,
de la même acceptant que la
municipalité paiera au nom des
deux dernières.

Proposé par M. Adeline Desilets
Il résolu à l'unanimité que les

membre de l'assemblée municipale
soit au ce village et ~~l'assemblée~~
signé

Roger Tessier Maire
Gouverneur Secrétaire

Province de Québec

Municipalité d'Iberville de Tracadie

Banlieue de Champlain

Assemblée régulière et men-
suelle du conseil de la Munici-
palité d'Iberville de Tracadie tenue au
lieu ordinaire de ses séances lundi
le deuxième jour de Mai mil
neuf cent soixante, à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Georges Massé

Domenic Larivière

Gédéon Désilets

Dominic Hamothé et son
frère le maire Roger Tessier
formant quorum sous la presi-
dence de ce dernier.

Attendre qu'une requête d'un grand
nombre de contribuables et de locataires, resi-
dant dans le village de Iberville de
Tracadie et des environs travaillant

aux villes du Cap et de Trois
Rivières, ont déjà présenté une
requête, à la Municipalité
et transmis à la Caisse d'Autobus
et Maurice, demandant
le service d'autobus des
villages aux dites villes.

Attendre que ~~l'assurance~~
des voyageurs ^{sera} gérée par
de nombreux écoliers et écolières

Il fut proposé par M. Légaré
secondé par M. Daniel Hamelin
et résolu à l'unanimité que
l'assurance sera faite à la
Caisse de Transport d'Autobus et
Maurice de faire pression auprès
des dirigeants de cette compagnie
pour faire continuer le
service d'autobus jusqu'au
village St Louis de Trans
considérant qu'il y aurait grand
avantage pour les deux
parties en cause.

Attendre qu'une requête a
été présentée au Conseil des
comptables résidant dans la
cour des long de la route
nationale no 19 plus précis-
sément dans la cour de Maurice
L'ouest en allant vers l'est
jusqu'à la résidence de M. Harry
Aubecourt.

Cour de justice
Mauricie

Il, successivement Lucien Heois, président d'élection et secrétaire déclarer jure et déclare que je remplirai fidèlement mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Lucien Heois, des Trés

Asservement devant moi ce
onzième jour de mai mil neuf cent
soixante.

Rosalie Germain
Secrétaire d'élection

Province de Québec

Municipalité de la Haute-de-Trancé

Bonnière de Lébamplain

Nomination des Conseillers

Une assemblée des contribuables de la corporation de la paroisse de St-Henri de Trançé tenu à son lieu ordinaire de ses séances, mercredi, le neuvième jour du mois de mai mil neuf cent soixante de dix heures de l'avant midi à dix heures de l'avant midi (heure avancée) sous la présidence de Monsieur Lucien Heois, président d'élection et secrétaire déclarer de la même municipalité aux fins de proposer trois conseillers en remplacement de Messieurs Damien Gamache, Jean Poulin Jérémie et Céline Doilets aux sièges 4-6-7 respectivement sortant de charge.

Le tout devant avis public donné officiellement en droit midi qui fait le conseil

de la Corporation sur date du trentième
jour du mois d'août mil neuf cent soixante
dix dont l'original revêtus du
certificat de qualification demeure
sans censure des livres des présentes
(page 57)

A dix heures précise, le président
d'élection M. Lucien Rémoré, parrain
comme secrétaire d'élection M.
Rosalie Germain ouvre la séance et
reçoit les électeurs présents et
dissent qualifiés de faire la
présentation des candidats.

Les électeurs Pierre Lévesque, Ernest
Houle, Frédéric Guillet, Ch. Ed. Hamelte
Paul Geiger proposent que M. Jean
Louis Trépanier soit nommé conseiller
du siège no six (6).

Le Président après examen
des proposants et du projet
accepte la proposition.

Messieurs Daniel Hamelte, Polcand
Carrière, Rosalie Germain
Emile Défert, Aimé Germain
proposent que M. ou Mme Maurice
Pothé soit homme considéré dans
l'arrondissement St-Jean-Baptiste au
siège no trois (3).

Le Président d'élection
après examen du projet et
des proposants, accepte la proposition
messieurs Rosalie Germain

Baillon Hamelte, Rosalie Bonneau
Georges Desilets proposent que Mme
a reçu

Damien Ramothé soit nommé conseiller dans l'arrondissement St Jean Est au siège n° quatre (4)

Le Président d'élection après examen des projets et des propositions accepte la proposition.

Révergiers Gérard Bouque et Gaston Blante proposent que M. Alderice Desilets soit nommé conseiller dans l'arrondissement St Jean-Ouest au siège n° trois (3)

Le Président d'élection après examen des projets et des propositions accepte la proposition.

À midi juste le Président d'élection n'ayant pas plus d'électeur proposé que le membre ouvrier déclare M. Nommier Ramothé élue au siège numero quatre et n'ayant pas plus d'électeur proposé au siège n° six (6) que le membre ouvrier déclare M. Jean Paul Trefenier élue conseillère au siège.

Le Président ayant deux électeurs proposés au siège n° trois (3) déclare que il y aura élection au siège numero trois entre messieurs Desilets et Léon.

Donné à St Denis de l'Île
Ce quinzième jour d'Avril 1960

Léon Héon
Président

Suite de la page 58

ont demandé de faire creuser
le fossé le long de ces dernières
à cause de l'eau stagnante
qui demeure longtemps dans
ce fossé.

Il est proposé par M. Larkin
secondé par M. Jas. Thompson
Et résolu à l'unanimité que
demande soit faite au ministre
des travaux publics de leur
vouloir creuser ce dit fossé,
et que copie de cette résolution
soit envoyée à M. Macneille
Bellincourt pour qu'il
interpète auprès des autorités
du ministère des Travaux publics,

Proposé par M. Larkins Larkin
secondé par M. Georges Massé
Et résolu à l'unanimité que deman-
de soit faite au Ministre de l'Agencement
de leur vouloir venir en aide
aux contribuables intéressés au
cours d'un Robert Defebvre versant
et travaillant produisant une
repuie il désirait faire creuser
le dit cours d'eau sur une
longueur d'environ cinq arpents
et qui est devenu une nécessité
cela.
Une copie de celle résolution soit
envoyée à l'Honorable Macneille
Bellincourt pour appuyer cette
demande.

a suivre

Proposé par M. Léonard Heurtin
 secondé par M. Georges Massé
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au ministre de l'agriculture
 de leur vouloir venir en aide aux
 cultivateurs intéressés produisant
 une récolte dérisoire pour couvrir
 la course d'eau dit "Canal d'eau
 Bourgogne" sur une longueur
 d'environ trente arpents et que
 est élevée d'une nécessité absolue
 à adopter.

Proposé par M. A. Desilets il renouvelé
 à l'unanimité que les minutes de
 la présente assemblée soient adoptées

Régis Tessier Major
 Georges Heurtin Secrétaire

Je soussigné, Aldéric Desilets, ayant
 été nommé conseiller pour la
 municipalité de St-Honoré-de-Tracy
 jure et déclare que je remplis
 mon devoir au meilleur de
 mes connaissances et cogito
 ainsi que Dieu me vaut en aide
 Aldéric Desilets

Assemblée devant moi ce
 sixième jour de mai
 mil neuf cent vingt quatre
 Régis Heurtin Secrétaire

Je, soussigné, Maurice Coté, ayant posé ma candidature à l'élection de Conseiller pour la Paroisse de St Louis de France, déclare retirer ma candidature pour des raisons personnelles et en particulier parce que mon état de santé ne me permettrait pas d'assumer la charge et les responsabilités de Conseiller Municipal



Signé à St Louis de France
Comté de Champlain, ce Quartozième
jour du mois de mai, Dix Neuf Cent
Soixante.

Le douzième Janvier l'an deux mille
 ayant été nommé conseiller de
 la municipalité de Paris de France
 jure et déclare que je remplirai
 fidèlement mon devoir au meilleur
 de mes connaissances et capacités
 C'est que Dieu me soit en aide
 signé Jean Louis Paixanor

Je soussigné Lucien Héori,
 Secrétaire Général de la Municipalité
 de Paris de France atteste par le présent
 que M J Louis Paixanor a fait son serment
 ce jour comme conseiller.
 Lucien Héori

Je soussigné Léon Lamotte
 ayant été nommé conseiller de
 la Municipalité de Paris de France
 jure et déclare que je remplirai
 fidèlement mon devoir au
 meilleur de mes connaissances
 et capacités

signé Léon Lamotte

Assuré devant moi, ce
 sixième jour de mars mil neuf
 cent quatreante
 Lucien Héori

Province de Quebec

Municipalité de L'Anse de Travers

Comité de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle des membres du
Conseil de cette municipalité
leundi le sixième jour de juillet
mil neuf cent soixante deux
au lieu ordinaire de ses séances
à huit heures du soir à laquelle
sont présents au moins les
conseillers

Georges Marcotte

Renzo Garbin

Dominic Hamel

Cédrick Desilets

Paul André Bussières

Jean Louis Trefuner et
son honneur le Maire Roger
Léveillé formant quorum sous
la présidence de ce dernier

Propose je M. Georges Marcotte
secondé par M. Jean Lefebvre
et résolu à l'unanimité que

Un montant de un cent dollar
soit versé à la famille Thomas

Douce et en hommage pour son

20 mots rayés

garçon Jean-Paul qui doit faire ses
sous déclassement de prétisse samedi
prochain et faire chasser les frép
des bâtons et donner leur place
l'honneur.

Le sieur

Proposé par M. Lorettez Barbier
 et résolu à l'unanimité que
 Monsieur Alexandre Demonty soit nommé
 évaluateur en remplacement de
 Monsieur Paul Marchand dont
 la démission par écrit est
 acceptée par le conseil.

Proposé par M. Paul Émile Bessette
 et résolu à l'unanimité que
 Monsieur Marcel Ménthier soit
 nommé inspecteur agraire
 en remplacement de M. Edouard
 Blanchet dit dont la démission
 par écrit est acceptée par ce conseil.

Proposé par M. Paul Émile Bessette
 et résolu à l'unanimité que
 la révision du rôle d'évaluation ait
 lieu dans la semaine du 13 au
 18 juin 1960.

Proposé par M. Georges Massé
 et résolu à l'unanimité que le
 contrat d'entretien des chemins d'hiver
 pour l'année 1960-1961 soit accordé à
 M. Gérard Arthur Hamel aux mêmes
 conditions que spécifiées dans celui de
 l'hiver dernier à l'exception cependant
 que M. Hamel pourra se servir d'autres
 machines qui devront être adéquate à
 celles qu'il spécifie au contrat et
 ayant suffisamment pour être en mesure
 des déblayages des chemins selon les règle-
 ments de la Norme Provinciale.

Proposé par M. Paul Béville Ressine
 il résulte à l'unanimité que les
 comptes ci-dessous mentionnés sont
 acceptés et payés.

200.00	Gendarmerie Namur	153.84
à la Banque d'Europe	Bureau d'Europe	11.60
à la Banque de France	Mme A. Hamel	10.00
	Torrelle Principale Eus	5.93
	George Planté Eus	67.75
	H. Gelinas	22.50
	L'Est Graphique	14.83
	L'Opéra Mons.	14.00
	L'Opéra Namur	100.00
	Rue Genain greffier	3.00
	Bureau d'Europe	7.90
	Boys de la Salle	130.00
	L'Opéra Tel	31.50

Proposé par M. Colombe Desilets
 il résulte que les statuts de la
 présente assemblée sont adoptés

*Alexandre Demontigny
 à son honneur*

Monsieur Alexandre Demontigny, ayant été
 nommé administrateur de la Principale
 et honis de France jure et déclare
 que je remplirai mon devoir au mieux
 de mes connaissances et capacités
 ainsi que Dieu me soit en aide.

*Alexandre Demontigny
 témoigne devant moi le 9^e juillet 1910
 à Namur*

St Louis de France

Municipalité St Louis de France

Les débats plan P.D.

Cessionnale régulière
et mensuelle du conseil de la
municipalité St Louis de France
tenu au lieu ordinaire de ses
séances lundi le quatrième
jour de juillet mil neuf cent
soixante à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs
les conseillers :

Georges Massé

Aldéric Dévilets

Paul André Bessières et son
honneur le maire Roger Desiré formant
quorum sans la présidence de
ce dernier.

Proposé par M. Georges Massé

Secondé par M. Aldéric Dévilets

il résolu à l'unanimité que la plan
subdivision Dorothe' Donassa du
lot P.85 soit accepté

85-1 à 85-79 et présenté au conseil ce jour et
(soit accepté) signé par le arpenteur

géomètre Roger Gélinas soit accepté
soixante pieds de largeur et ayant une
cruie de trente quatre pieds de largeur

Proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Aldéric Dévilets
et résolu à l'unanimité que les
lots de subdivisions acceptées par la
municipalité de cinquante pieds par

Proposé par M. Georges Massé
 Secundo par M. Adeline Denché
 et résolu à l'unanimité que
 les lots d'terre subdivisés et acceptés
 par la municipalité soient évalués
 à dix dollars par cinquante pieds
 de façade sur cent pieds de pro-
 fondeur pour les terrains non vendus
 seulement du propriétaire de la
 subdivision; exceptés les terrains
 longeant les routes municipales.

Proposé par M. Paul Eustache Turcotte
 et résolu à l'unanimité que les
 sommes ci-après mentionnées
 soient versées et payées.

Bureau W.H. 92.66

Diplôme Georges Ham. 16.00

Bureau d'acq. 11.50

Sarage Bureau Plante 18.00

Proposé par M. Georges Massé
 et résolu que les minutes de
 les réunions présentes soient adoptées
 telles que suiv.

Approuvé par
 Jules Denché

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale des membres du conseil de la Municipalité St Louis de France tenue au sein ordinaire du conseil mercredi le treizième jour de juillet mil neuf cent soixante deux heures et demi du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Horeyss Harkin
Danyon Lamothé
Jean Louis Trefamer.

Et pour honneur le maire Roger Sénior formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Danyon Lamothé secondé par M. Horeyss Harkin

et résolu que l'inspecteur des et contructions l'ait tenu nommé par la municipalité pour exercer son office raffort en détail, à chaque séance régulière, des permis de construction accordés.

Monsieur le conseiller Horeyss Harkin donne avis de motion et propose un règlement de construction pour être adopté au prochain conseil.

Proposé par M. Jean Louis Trefamer et résolu à la majorité

— à suivre —

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

La Louche de Farnham / Villeray

A:

Monsieur le Maire et Conseil de
Monsieur :-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le jour du mois de prochain, 19 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1) L'adoption des règlements et décretations du conseil à faire à la session spéciale du conseil.
- 2) Adoption de projets d'ordre public qui doivent être traités à la session.

DONNE ce jour du mois de

, mil neuf cent

James D. C. G.
Secrétaire-Trésorier

*Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.*

, certifie sous mon

en en laissant une copie à

*entre et heures de l'
jour du mois de mil neuf cent -midi, le*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent*

.....
Secrétaire-Trésorier

19

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

que les résolutions de la présente
assemblée soient adoptées.

*Pierre Lescure, Éditeur
L'Amicale des Tres*

Je nomme Jean Charles Morehard
Ayant été nommé inspecteur des
Bâtiments pur et déclare que je
remplirai mon devoir au meilleur
de mes connaissances et capacités

Ami que Dieu me soit en aide
Signature Jean Charles Morehard

Assentiment devant moi à Paris
de l'ancien ce vingt et unième jour de
juillet 1960

L'Amicale des Tres



Province de Québec

Municipalité de St-Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité de St-Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séan-
ces mardi le dix-neuvième jour
de juillet mil neuf-cent soixante
à huit heure du soir à laquelle
sont présents M.m. les Conseillers.

Paul Enjle Bussières, Jean L'epauier,
Lorenzo Tarbin

Damien Hamothé

Alphonse Desilets et son homme
Le maire Roger Bérin formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Présent suite à l'avis de
motion de M. Lorenzo Tarbin.

Il est proposé par Lorenzo Tarbin
Secondé par Damien Hamothé

Et résolu à l'unanimité qu'un
règlement soit et est adopté et qu'il
soit statué et décreté par ce règle-
ment comme suit :

Que le règlement portant le numéro
~~10~~^{dix}, est, par les présentes, abrogé et
remplacé par le suivant : numéro douze
(12)

- 1.- Le présent règlement s'appliquera à
tout le territoire de la municipalité
de St-Louis de France;

2.- Personne ne devra édifier de construction permanente ou temporaire, modifier ou réparer extérieurement, transporter, déménager ou démolir une construction ou une partie de construction, entreprendre des travaux d'excavation en vue d'édifier une construction sans se procurer un permis de la dite corporation à cet effet obtenu de l'Inspecteur des bâtiments.

Nul ne peut obtenir de la corporation un permis pour transporter ou déménager une bâtie, bâtiment ou édifice quelconque sauf si ladite bâtie, bâtiment ou édifice à transporter ou à déménager a une valeur d'au moins deux mille dollars (\$2,000). Quant aux autres travaux le permis sera nécessaire seulement si la valeur des dits travaux dépasse deux cents dollars (\$200.) pour réparations seulement.

3.- Le prix du permis de construction est de trois (\$3.00) dollars et devra être demandé par écrit. L'Inspecteur de la construction devra émettre le permis dans les deux semaines suivant la date du dépôt de la demande, s'il est conforme aux règlements; sinon il devra faire connaître son refus par écrit et le motiver. Ce permis est valable n'y a pas suite dans le délai de six mois de la date de son émission et aucun permis de construction sera émis sur toute subdivision de terrains et lots.

non approuvés par la dite corporation
Pour modifier les plans acceptés
une fois les travaux commençés, il
faut en faire la demande à l'Inspec-
teur qui émettra un permis autori-
sant les modifications si elles sont
conformes aux règlements ;

4.- La superficie minimum du bâti-
ment principal ne devra être de moins
de sept cents pieds (700') et la lar-
geur clouant sur la route ou rang
devra être au minimum de vingt-
quatre (24') pieds, de neuf (9) pieds
au moins par étage à partir d'un
solage de pas moins de quatre pieds
de hauteur fabriqué en pierre de ma-
comerie, ciment, d'une épaisseur
de huit pouces au minimum. Tout
bâtiment devra avoir des fondations
et d'extérieur de toute construction de-
vra être terminée dans les douze
mois de la date de l'émission du per-
mis ;

5.- L'alignement minimum des bâti-
sses devra être de trente (30') pieds de la
ligne de la route, rang ou rue et cette
distance se mesurera entre la ligne de
la route et la partie du solage la
plus rapprochée de ladite ligne.
Quant aux parties de la bâtisse qui ne
s'appuient pas sur le solage, tels que
perrons, portiques, balcons, galeries,
escaliers etc... elles ne devront pas
dépasser ledit solage de plus de huit (8)

pièces, le long de la ligne de la route, rang ou rue;

6. L'espace compris entre la ligne de la rue ou route et celle de l'alignement des bâties à construire devra être libre de toute obstruction autre que les clôtures, murs, baies de hauteur approuvée;

7. Si un bâtiment, dont la construction ou l'usage se sont pas conformes à la réglementation prévue au règlement lors de son entrée en vigueur, est incendié ou endommagé dans la proportion de 50% ou plus de sa valeur sans tenir compte de ses fondations, il ne pourra être reconstruit ou restauré qu'en conformité avec les dispositions du présent règlement;

8. Tout bâtiment non conforme au présent règlement lors de sa mise en vigueur pourra continuer à être utilisé s'il est pour les mêmes fins qui l'occupaient mais il ne pourra être modifié ou agrandi qu'à la condition expresse que tels changements soient conformes au présent règlement;

9. La surveillance et le contrôle de la construction relivent d'un officier nommé par le conseil et désigné comme inspecteur, des bâtiments qui peut aussi lui désigner un adjoint chargé de l'aider ou de le remplacer quand pour diverses raisons il ne peut exercer sa charge.

Il aura le droit de visiter et d'examiner toute propriété immobilière, tout édifice, maison ou bâtiment pour constater si les règlements sont observés ; il peut également questionner les propriétaires, locataires ou occupants pour renseignements ;

10.- L'inspecteur des bâtiments est autorisé à empêcher la maintien des murs souches de cheminée ou autre construction n'ayant pas la solidité voulue et de pourvoir à leur démolition si nécessaire. Les cheminées préfabriquées ne seront acceptées que pour les bâtiments de pas plus de deux étages ; dans les habitations collectives chaque logis doit être accessible sans avoir à passer par un autre logis ;

11.- Si les travaux de construction sont commencés sans autorisation préalable ou contraire au présent règlement, l'inspecteur doit ordonner la suspension des travaux et en aviser par écrit le propriétaire, le Maire de la corporation et le Secrétaire-Trésorier et si le propriétaire n'en tient pas compte alors les vingt-quatre (24) heures de la signification, le conseil doit pourvoir à la démolition dont les frais seront à la charge du propriétaire et reconvocable par lui ;

12.- Toute construction devra offrir le maximum de rigidité, de solidité et de confort ;

13.- Toute construction principale devra être revêtue extérieurement soit de lambris de bois "clap board" bardage d'amiante, planches à "Clém", briques, pierres, stucco, papier minéralisé ou en panneaux et bardage; tout bois utilisé dans la partie extérieure d'une bâtiisse devra être recouvert de peinture, de vernis ou d'une substance analogue;

14.- Les caves ne peuvent servir à l'habitation ni de jour ni de nuit. Les clôtures ajourées de bois ou de métal, les murs de pierres ou de haies vives de pas plus de quatre (4) pieds de hauteur sont permises sur la ligne de rue et sur les lignes latérales du lot. Le fil barbelé est défendu pour construction de clôtures sauf sur des fermes;

15.- Tout emplacement sur lequel sont déposés ou remisés des pièces ou de la machinerie usagées, des rebus de fer d'acier, de fonte ou tous autres rebus, pour les fins du commerce ou rebus, de pièces ou de machinerie usagées, doit être entouré d'une clôture de bois ou de panneaux métalliques non ajourés, d'une hauteur d'environ six (6) pieds. Si le propriétaire d'un tel emplacement refuse ou néglige de le clôturer conformément aux stipulations du présent paragraphe, l'inspecteur devra en faire rapport à la corporation qui, après mise en demeure de quinze (15) jours, pourra faire clôturer

l'edit emplacement aux frais du proprietaire ; les emplacements décrits au présent paragraphe qui existent au moment de l'entrée en vigueur de ce règlement pourront continuer à être utilisés comme tels mais aucun agrandissement de l'espace ainsi occupé n'est permis ;

A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement aucun emplacement autre que ces déjà existants et dont il est question au paragraphe précédent ne pourra être utilisé pour déposer, entreposer, remiser des pièces ou machinerie usagées, des rebuts, pour les fins d'un tel commerce ;

Un propriétaire n'a le droit de déposer, entreposer, remiser des pièces ou machinerie usagées, des rebuts sur un emplacement lui appartenant autrement qu'en conformité avec le présent article ;

16. Les affiches, annonces, enseignes, panneaux - réclame, etc.. sont interdits, sauf dans certain cas comme les suivants : quand ils émanent de l'autorité publique, qui ils annoncent une manifestation religieuse ou une exposition, un bâtiment ou un terrain à vendre ou à louer ; quand il s'agit d'inscription historique, quand ils indiquent la circulation sur la voie publique, quand il s'agit de la plaque d'affaires de quelqu'un ou de lettrages sur des bâtiments, même pour les caractériser, ou quand il s'agit

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:
St-Louis de France (Champplain)

A:

Les Conseillers

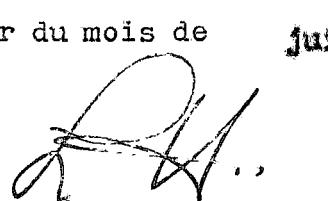
Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Roger Lessard pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le ~~dix-neuvième~~ jour du mois de ~~juillet~~ prochain, 19~~60~~ et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^e Adopter le règlement de construction sur avis de motion de Monsieur le conseiller Lorenzo Larkin donné à l'assemblée spéciale de mercredi dernier.
- 2^e Discuter du système d'incendie et passer résolution s'il y a lieu.

l'Assemblée aura lieu à huit heures.

DONNE ce 14 ième jour du mois de juillet, mil neuf cent soixante

Georges Lessard
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, certifie sous mon
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. les conseillers
Georges Massé, Léonard Léger, P. E. Guérin,
Alphonse Deschéles, les représentants élus au
en laissant une copie à la mairie

entre 10 et 11 heures de l'après-midi, le 15^e jour
du mois de juillet mil neuf cent neufante

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de juillet
mil neuf cent neufante

B. G. Naom

Secrétaire-Trésorier

19

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

mercredi le
dix-neuvième
juillet 1900

G. G. Naom

(Original)



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St-Louis de France, Comté de Champlain, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Un règlement de construction portant le No douze(12) a été adopté à sa dernière séance spéciale mardi le dix-neuvième jour de juillet(1960) mil neuf cent soixante, et que tout intéressé peut en prendre connaissance au bureau du Secrétaire-Trésorier.

Donné à St-Louis de France ce vingt-deuxième jour de juillet mil neuf cent soixante.

Jacques N. Léon
..... Sec.-Trés.

DONNE à ce
jour de mil neuf cent

Jacques N. Léon
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes).

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 heures et --dix-- heures de l'après-midi, le vingt-deuxième (22 juillet --- 1960), et en le lisant à voix haute et intelligiblement porté à l'agence municipale du village, le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 jour de juillet mil neuf cent soixante----

Signé:
Titre



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-0

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of -- :00 (and 12) o'clock in the noon, on the day of _____, 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____, 19_____.
IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this day of _____, 19_____.
one thousand nine hundred and _____.

Signed
Title _____

d'annoncer sur un bâtiment commercial ou industriel le nom du propriétaire et le genre de commerce qui s'y exerce. Tout autre affiche est interdit;

17.- Les toits doivent être couverts de matériaux incombustibles d'une résistance au feu non inférieur à celle du carton gondronné;

18.- Toute demande de permis pour bâtiment à caractère spécial sera soumise au conseil municipale qui autorisera ou refusera l'émission du dit permis. La décision du conseil sera communiquée au requérant dans les quinze (15) jours suivant la première séance régulière du conseil après la date de la dite demande;

19.- Se on les postes de distribution d'essence sont permis : Il doit y avoir un espace libre d'au moins vingt-cinq (25') pieds entre la ligne de la rue et la base de la ou des pompes. Tout bâtiment autre a être occupé comme poste de distribution d'essence devra avoir des murs en maçonnerie d'au moins huit (8) pouces d'épaisseur. Tout bâtiment occupé ou à être occupé comme garage public devra avoir des murs en maçonnerie d'au moins huit (8) pouces d'épaisseur et un plafond d'une résistance au feu telle que requise par le code national du bâtiment. Toute habitation au-dessus d'un garage public,

station de service ou lieu d'essorage, de produit hautement enflammable devra être séparé par une dalle en béton armé d'au moins quatre (4) pouces d'épaisseur. Les isolants combustibles comme le bran de scie, planches de bois ou autre matériau de même nature sont interdits;

Article 22

"Toute autre construction venant en contradiction avec le présent règlement doit être soumise au conseil de la municipalité dont la décision deviendra légale en conformité avec le présent règlement.

20. Aucun changement extérieur dans l'usage d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment ne pourra être fait sans au préalable avoir obtenu l'approbation de l'inspecteur. Les pres-

criptions des règlements provinciaux d'hygiène et leurs futurs amendements, font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction au règlement rend le délitement possible d'une amende ne dépassant pas vingt dollars (20.00) et les frais ou un (1) mois de prison. L'infraction se continuant, la continuité constitue une infraction séparée jour par jour;

21. Les restaurants mobiles où se vendent patates frites, liqueurs, etc.. et qui sont souvent désignés comme "voitures à patates frites" sont interdites sur le territoire de la municipalité;

* Article 22

23. Le règlement numéro 10 en date du premier Mars mil neuf cent cinquante quatre est par les présentes abrogé.

- à suivre -

Proposé par M. Alderic Desilets
 Secondé par M. Jean Lacombe, l'assemblée
 a résolu à l'unanimité que M. Jean
 Charles Marshand inspecteur des
 bâtiments soit autorisé à faire faire
 des copies de règlements au nombre
 de cinq cents d'ici que des formulaires
 de permis au nombre de cinq
 cents soient pris ordinaires du marché.

Proposé par M. Alderic Desilets
 Secondé par M. Jean Lacombe et
 résolu à l'unanimité que les minutes
 de la présente assemblée soient adoptées à
 l'unanimité. A déplié

Roger Tessier
 Lucien Thériault

Province de Québec

Municipalité St-Bonaventure

Bonaventure

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité St-
Bonaventure tenue au bureau or-
dinariale de ses séances, lundi le
premier jour du mois d'août mil neuf
cent soixante à huit heures du soir
où laquelle sont présents messieurs
les conseillers :

Georges Massé
Aldéric Denilts

Damien Hamothé et son
épouse le maire Roger Héroux formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Proposé par M. Damien Hamothé
Secondé par M. Aldéric Denilts
Bilatéral à l'unanimité que le
plan de subdivision Godin à 5 points
sur le lot P 256 et P 257 soit accepté
par la dite Municipalité tel que soumis
dans un plan préparé par M. Roger
Gelinas et dont la rue principale
offre une largeur de soixante pieds
de largeur.

(Apposé par M. Damien Hamothé
Secondé par M. Aldéric Denilts
et résolu à l'unanimité que)

Je, soussigné, *Frances P. Leon* certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. *jeans Louis Lepage,*

Roland Morin

en en laissant une copie à *chaque élève, de mardi à vendredi*

entre 5 et 6 heures de l'⁷ *P* - midi, le 10 ^{me}
jour du mois de Octobre ⁵⁹ mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 jour du mois de Oct 1959
mil neuf cent

F. Leon

Secrétaire-Trésorier

SESSION SPECIALE

DE

Avis de Convocation

POUR

(Original)

19

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:
St-Louis de Franco (Champlain)

A: les conseillers Jean Louis Trefanir, Roland Morris

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par ~~l'heure de Jean See Tres.~~

pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le ~~13~~ ¹⁴ jour du mois de Octobre prochain, 19 59 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- Continuation de la séance régulière
de lundi le 5 Octobre

DONNE ce 10 jour du mois de Octobre , mil neuf cent 59

L. Devri

Secrétaire-Trésorier



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

St-Louis de France, Co Champlain, P.Q.

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

Que le conseil revisera le rôle d'évaluation à sa session régulière (du 12 septembre) qui sera tenue à l'heure et au lieu ordinaire des séances, LUNDI LE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTÈMBRE, 12/ 9/ 1960, Mil neuf cent soixante.

Donné à St-Louis de France ce vingt-neuvième jour de juillet mil neuf cent soixante

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-0

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at [redacted], do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council between the hours of [redacted] and [redacted] o'clock in the [redacted] noon, on the [redacted] day of [redacted], 19 [redacted], and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of [redacted] 19 [redacted].

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate this [redacted] day of [redacted]

one thousand nine hundred and [redacted]

Signed [redacted]



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

ce conseil revisera le rôle d'évaluation à sa session régulière
qui aura lieu lundi le douzième jour de septembre mil neuf cent -
soixante au lieu et à l'heure de ses séances.

DONNE à St-Louis de France ce vingt-neuvième
jour de juillet---- mil neuf cent soixante----

Jacques Néois
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France Co Champlain certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 ---- et 10---- heures de l'avant-midi, le vingt-neuvième jour de juillet 1960, et en lisant à voix haute et intelligible pour tous à l'issue du service divin, le jour de 19

EN FAVR DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 jour de juillet 1960
mil neuf cent

Siglé:

Titre

Jacques Néois

Attendu que une demande des propriétaires de terrains, de la subdivision Godin et Lapointe, situés sur les numéros P 256 et P 257, désirant construire des chalets dont la construction vint en contrevention avec le règlement de construction de la municipalité.

Attendu que ce conseil considère que ce genre de construction tombe dans la catégorie de caractères spécial de l'article 18 du règlement de construction et de l'article 22 autorisant le conseil à décider du genre de construction à exiger.

Propposé par M. Daniel Hamotie
deuxième par M. Aldéric Néallets
et résolu à l'unanimité que l'inspecteur des bâtiments soit autorisé à accorder des permis de construction aux propriétaires de terrain de la subdivision Godin et Lapointe en autant que pour résidence non permanente la construction projetée soit située au delà de cent quatre pieds de la route verte appelée Rang St-Jean, érigé sur blocs de ciment et ayant une superficie d'au moins six cent pieds de surface de plancher et bâti à peu moins de trente pieds de la rue ou route projetée.

F.J.
D.H.

Propposé par M. Aldéric Néallets et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Mairie division du Comté de Champlain, demande déjà soumis au dit ministère; de bien vouloir faire l'installation de "trou d'hommes" (bouz) dans les endroits nécessaires et recouvrir d'asphalte

jusqu'au trottoir, dans les limites
du village, les parties non asphaltées
de chagne côté de la route aux fins
de donner plus d'espace pour la
circulation des véhicules et éviter
des dommages comme il y en eu cette été.

Proposé par M. Georges Massé
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés soient
acceptés et payés

Ainsi l'artificier estimateur	30
Alexandre Normontigny	60
Thomas Bourassa	30
Huicin De son dé.	27



Proposé par M. Georges Massé et
résolu à l'unanimité que la carte
d'assistance publique de Monsieur
René Veillette soit refusée.

Proposé par M. Aldéric Denéch
et résolu que les minutes de la présente
assemblée soient adoptées à l'unanimité

Proposé et mis
en voix M. Georges Massé

Province de Québec

Municipalité d'Innis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle des membres du conseil
de la Municipalité d'Innis de France
éme au lieu ordinaire de ses séances
lundi, le douzième jour du mois de septembre
mil neuf cent soixante, à huit heures et
demie de l'après-midi à laquelle
sont présents nombreux les conseillers.

Dominion Lamothé

Aldéric Desilets

Jean le Jeuneier à son honneur
Dominique Roger Tessier formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Aldéric Desilets
secondé par M. Dominique Lamothé
étendue à l'unanimité que le terrain,
sur lequel une option a été prise par
la municipalité, de M. Georges Lamothé,
sur le numero deux cent soixante et quatre
du cadastre de la paroisse, soit acheté par
la dite municipalité et que son honneur
le Maire et le Secrétaire Trésorier soit
autorisé à signer le contrat au nom de
cette dernière pour le montant de deux cent
cinquante dollars.

Proposé par M. Dominique Lamothé

secondé par M. Aldéric Desilets
étendue à l'unanimité que les cartes
d'assistance publique de Mme G. Sacré

et Alphonse Marchand sont acceptés
par les membres du conseil

*Proposé par M. Damien Lamotte
Secondé par M. J. L. Trépanier et
résolu à l'unanimité que Son Maire
le Maire ou il joins des conseillers soit,
par les présentes autorisés, à donner ordre
au chef des pompiers du Cap de la
Madeleine de venir prêter main forte
avec leurs pompes à feu dans la paroisse
en cas de feu que nos volontaires
ne peuvent maîtriser.*

*Proposé par M. Damien Lamotte
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés soient
acceptés et payés :*

Corp. du Comte de Champlain	448.97	667
Zurnal d'Enregistrement	8.50	669
Impôts sur les personnes	14.98	668
Morin à l'ere	4.49	666
J. M. Martin	54.40	664
Gale du Cap.	150.00	665
for C. & E. Laviolette Boucti		663
meun H. eon	60.00	662

*Proposé par M. Galarie Dériely et
résolu à l'unanimité que les amendements
suivants soient inscrits au rôle d'évaluation,
comme suit savoir :*

Demandation de \$100. sur propriété de Marcel D. Léveillé	
Annuler J. Broderick lot p. 262 aucun terrain	120.00
" " Roger Trepmer " p 262	120.00
" " Fernand Gauthier p 88	100.00

*et que le rôle d'évaluation soit homologué
au montant de neuf cent deux mille cinq
cents dollars (\$902 500.) tel que présenté
- à suivre -*

Amendement
du 3 Octobre 1917

et que le Secrétaire Trésorier doive
avis public aux contribuables de
l'homologation pour la perception
des taxes.

(posé par M. Aldéric Neelot
secondé par M.). Ils proposent
et résolu à l'unanimité que le taux
de la taxe demeure le même que celui
de l'année dernière soit soixante dix
cents le cent dollars (70%) d'évaluation
pour la taxe foncière et que une taxe
spéciale de soixante sous soit établie
pour chemins ouverts à la circulation
et que ces deux taxes soient prélevées
et imposées sur le bien-fonds immo-
bilier dans cette municipalité.

Proposé par M. Damin Hamothé
et résolu que les résolutions de la
présente assemblée soient et sont
adoptées.

*Posez Lesieurs.
Lacours Neos Lees*

Province de Québec

Municipalité d'Innis-de-l'Île-aux-Grues.

Comté de Champlain

Assemblée régulière
et annuelle du Conseil de la
Municipalité d'Innis-de-l'Île-aux-
Grues au sein Ordinaire des Heures
lundi le troisième jour du mois
d'octobre mil neuf cent soixante
à huit heures du soir à laquelle
sont présents

Le Maire Roger Lévrier
les Conseillers : ^{Antony Lachin}
^{Dominic Hamonthe}

^{Édéric Desilets}
^{Paul Giguere}
^{Canis Repenier}
^{Georges Massé}

forment quorum sous la présidence
de son Maire.

Proposé par M. Dominic Hamonthe
secondé par M. J. Louis Repenier
il résolu à l'unanimité que son
Maire ou l'un des conseil-
lers soit, par les présentes, autorisé
à recourir aux services de la brigade
des sapeurs de la Côte-du-Lac de
la Madeleine pour venir prêter main-
forte à nos pompiers volontaires pour
combattre des incendies dans les
limites de la même municipalité.
il a résolu à l'unanimité que
le conseil Municipal de l'Île-aux-Grues
engage à payer soixante quinze dollars
l'heure (\$75⁰⁰) avec minimum d'une heure
à suivre

annexelement à la résolution du conseil



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St-Louis de France et Commission Scolaire St-Louis de France

Comté de Champlain, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Que le rôle d'évaluation pour la révision est maintenant terminé ainsi que le rôle de perception et que toute personne sujet à payer taxes sont tenus de s'en acquitter dans les vingt jours de cet avis.

Donné à St-Louis de France ce vingtième jour de septembre mil neuf cent soixante.

Hucces Hecou'

Sec-Trés.

DONNE à St-Louis de France ce 20 ième
jour de septembre ---- mil neuf cent soixante.

Hucces Hecou'

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France---- certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 4 heures et 5 --- heures de l' après -midi, le 20 ième jour de septembre 1960 , et en le lisant à voix haute et intelligible aux portes de l'église, où il est tiré du service divin, le jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 ième jour de septembre mil neuf cent soixante----

Hucces Hecou'

Signé:.....

Titre:.....



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____ 19_____.
IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of

Signed
Title

à ce, chaque fois on dans l'avant
que nous aurons reçus aux
services de la brigade des incendies
de la Cité du Cap de la Madeleine.

Et que copie de cette résolution
soit transmise à M. M. les inspecteurs
généraux municipaux et P. R. de la
Police, de la cité du Cap de la
Madeleine;

Une résolution de la séance régulière
du douzième jour de septembre
rédigée pour le même but soit
par les présentes annulée et elle
nul effet.

Proposé par M. Léonard Maréchal
secondé par M. Damien Bouthé
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au ministre de la Marine
du Cap de la M. Comté de Chambly
au Cap de la Madeleine de leur volonté
prendre à sa charge l'entretien du rang
des Cheneaux à partir de chez M. Gédoux
Marchand jusqu'à la propriété
de M. Edouard Beauchemin près
des limites du bout du rang de Marguerite.

Proposé par M. Léonard Maréchal
secondé par M. Damien Bouthé
et résolu à l'unanimité que demande soit
faite au ministre des Postes et courrier
du Cap de la Madeleine de la Varenne de leur
volonté

— A suivre —

Attendu que la Municipalité d'Innis
de France aurait de grands avantages
à relier la route massive au Boulevard
Pie IX du Cap Madeleine.

Attendu que les propriétaires
situation le long de la route donne
le terrain nécessaire pour en faire
une belle route

Il est proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Léonard Barbier
et résolu à l'unanimité que ce
conseil prie le ministère de la Voie
publique nommé à Champlain de
bien vouloir prendre à sa charge
l'arrondissement et le gravage
de cette route jusqu'au limites
du Cap Madeleine ou aboutit le
boulevard Pie IX.

Proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Léonard Barbier
et résolu que les membres de ce
conseil fassent les faits nécessaires
pour aller prendre au greffe les
informations nécessaires concernant
les travaux d'hiver, spécialement
l'installation d'un système
à incendie

Attendu que l'entrée du village
dans le rang St Jean Ouest en face de
l'Eglise, la route est demeurée à sa
première forme naturelle à savoir
qui une butte de quatre pieds de
hauteur sur soixante quinze pieds de longue
obstrue la vue des automobilistes et peut
devenir facilement une cause d'accident

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

A: *les conseillers*

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur Roger Lesieur, Maire pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi le vingt-cinquième du mois de Octobre----- prochain, 19 60 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Discuter des travaux à faire pour donner de l'ouvrage aux chômeurs spécialement préparer un plan des travaux pour combattre l'incendie.

DONNE ce vingt-et-jointe du mois de octobre --- , mil neuf cent soixante

Roger Lesieur

Secrétaire-Trésorier

D
Je, soussigné, *[Signature]*, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. *Les Conseillers*

en en laissant une copie aux conseillers personnelle

entre 4 et 5 heures de l'après-midi, le 21^{er} jour du mois de mil neuf cent

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^{er} jour du mois de Octobre mil neuf cent *mon auto**

François Maréchal

Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation
SESSION SPECIALE
DE
POUR

(Original)

Il est proposé par M. Jean Houssier répétiteur
secondé par M. Aldéric Dericets
et résolu que ce conseil prie le Ministre
de la Voie Provinciale de bien vouloir
faire disparaître cette butte nuisible et
dangeruse aux automobilistes.

Attendue que la route Ste Marguerite
ouest (Blé) est dans un état intenable
pour la circulation des véhicules motorisés

Attendue que l'arrondissement
des Chenaux se développe de plus en plus
et que les propriétaires de terrain désirent
être dans la possibilité d'exploiter leurs lots
propriétés de terrains.

Il est proposé par M. J. L. Tufanier
secondé par M. l'Emile Bussières
et résolu à l'unanimité que ce conseil
prie le Ministre de la Voie division
d'abord de Champlain de bien
vouloir rendre cette route intenable
en se servant, si nécessaire, de la terre
de chaque côté pour mettre le chemin
au rond et le grader sur une
longueur d'environ

Proposé par M. Georges Marceau
secondé par M. Georges Barbin
et résolu à l'unanimité que, demande
soit faite au Bureau d'enregistrement
du comté de Champlain de bien vouloir
nous informer de la date d'achat des
terrains de Gaston Guisson et de Marcel
Guisson situé sur le lot 478 du cadastre
de St Louis d'Anse, division St Maurice
ainsi que de Marcel Guisson situé sur
le lot 273.

Province de Québec

Municipalité et houïs de Trائقum

Le Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité d'houïs de Trائقum tenue
au lieu ordinaire de ses séances, mardi
le vingt-cinquième jour du mois
d'octobre mil neuf cent soixante
à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Edmund Harkin

Adelie Desilets

Paul Gagné

Jean Houïs Légaré et son
épouse le maire Roger Légaré formant
quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les avis de convocation ont été
signifiés tel que requis par la loi.

Proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Adelie Desilets
et résolu à l'unanimité le conseil de la Municipa-
lité d'houïs de Trائقum comité de
Champlain, prie respectueusement le
gouvernement de la Province de
Québec, de prendre immédiatement
les mesures nécessaires pour hâter la
construction d'une traversie routière
sur le St. Lawrence, entre Trois-Rivières
et la rive sud ou l'île de la Madeleine
et la rive sud.

— à suivre —

Proposé par M. Aldéric Desilets et résolu
à l'unanimité que les minutes de la
présente assemblée sont adoptées.

*Roger Desilets Maire
Lachapelle L'Étang N. 2011*

Province de Québec

Municipalité L'Étang de France

Comté de Beauce

Assemblée Municipale de
la municipalité L'Étang de France, tenue
au lieu ordinaire de ses réunions lundi
le trente et unième jour de Octobre
mil neuf cent soixante à huit heures
du soir à laquelle sont présents
muniens les conseillers

Georges Harel

Lorenzo Darchin

Paul Sainte-Gruyère

Aldéric Desilets et son

frère le maire Roger Desilets formant
quorum sous la présidence de Aldéric
Les avis de convocation ont été signifiés
de main à main le 28 Octobre 1960

Proposé par M. Lorenzo Darchin

Secondé par M. Paul Sainte Gruyère

Et résolu à l'unanimité que ce conseil achète
de M. Georges Lamotte le terrain lui appartenant
sur le numero deux cent soixante et quatorze,
borné à l'est par le terrain Ed. Demontigny
à l'Ouest par la rue Lamotte au Sud
par le terrain de l'O.T.J. au Nord par

la rue Hamothe le prix connue est de deux mille cent dollars dont six cents dollars comptant, cinq cent dollars par année consécutive avec intérêt au taux de six pour cent l'an. Son honneur le maire est par les personnes autorisées à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Ville de Sainte-Foy.

Sur une résolution de l'assemblée régulière du douzième jour du mois de septembre concernant une partie du terrain ci-haut mentionné est par les personnes ci-dessous nommées été de quel effet.

M. Lavoie fut fait dire au conseil de motion qu'à la prochaine séance il proposera un règlement concernant la construction d'une échelle si incendie et proposera un règlement d'impôt pour les exécutions des ses travaux et d'une balise tour et de l'achet Camion à incendie.

Propposé par M. Calderon D'entelle et résolu que les membres de la présente assemblée soient adoptés telle que l'écrit.

Fait à Ste-Foy
Lundi 9^e soir

EXTRAIT D'UNE RESOLUTION DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE
ST LOUIS DE FRANCE, passée et adoptée à leur assemblée tenue
en date du 28 octobre 1960.

Il est proposé par Monsieur LORENZO LARKIN.

Secondé par Monsieur PAUL EMILE BUISSIERES.

ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que la Corporation Municipale de St-Louis de France achète de Monsieur GEORGES LAMOTHE, les lots numéros 7, 8, 9, 10 et 11 de la subdivision officielle du lot numéro 274, du cadastre officiel du comté de Champlain, pour la paroisse de St-Maurice, dont ladite paroisse de St-Louis de France en est un démembrement, pour le prix de \$2100.00 dont \$600.00 seront payées comptant lors de la signature du contrat de vente et la balance ou somme de \$1500. sera payable par paiements ANNUELS et consécutifs d'au moins \$500.00 chacun, dont le premier paiement sera dû et échu dans UN AN de la date de signature du contrat et les autres à pareille date de chaque ANNEE alors suivantes, jusqu'à parfait paiement, avec en plus les intérêts au taux de SIX pour cent l'an (6%) payables lesdits intérêts SEMI ANNUELLEMENT.

Son Honneur le Maire, Monsieur ROGER LESIEUR est autorisé à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville Municipalité de St-Louis de France.

(Signé) ROGER LESIEUR, Maire.

" LUCIEN HEON, Secrétaire Trésorier

CERTIFIEE VRAIE COPIE.

Secrétaire.

Reconnue VERITABLE, signée NE VARIETUR et annexée à un acte de vente par Georges Lamotte, à La Municipalité de St-Louis de France.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Louis de France (Charmont)

Aux Conseillers

Monsieur:-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur Roger Lajoie, Maire pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le Trente et unième du mois de Octobre prochain, 19 60 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1o Achat du terrain Georges Lamothe
- 2o Verbaliser Rue Lamothe, La Municipaliser, et prendre assiette de la Rue.
- 3o Passer résolution s'il y a lieu pour soumettre (pouvoir ministre) un règlement d'emprunt à la Commission Municipale de Québec pour système à incendie.
- 4o Discuter projet d'incendie et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce vingt-huitième jour d'octobre mil neuf cent soixante.

DONNE ce jour du mois de

, mil neuf cent.

Lucien Vézant

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, *Buccès Keen*
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

en en laissant une copie à *Molle*

entre 5 heures et 10 heures
jour du mois de Octobre

heures de l'après-midi, le vingt huit
mil neuf cent soixante

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 jour du mois de Octobre
mil neuf cent

, certifie sous mon
Roger le seur Moire
Georges Mees
Raoul Guille Denoison
Renzo Larkins
Domingo Lamotte
Alphonse Nagelot
Jean Louis Jeppeins

Secrétaire-Trésorier

SESSION SPECIALE
DE
Avis de Convocation

POUR

(Original)

Imprimerie Raiche Enr.

TYPGRAPHIE

LITHOGRAPHIE

RELIURE

Quis de Convocation

- 1^{re} résolution achat terrain D'Amato
2^e verbalise reue l'amende
et municipale et prendre
possession arriette reue
-
- 3^e faire résolution s'il y a lieu
à la commission des
affaires municipales pour
règlement d'emprunt
- 4^e Quis de motion pour
pour règlement
- 5^e discuter projet d'entente
et résolution s'il y a lieu

6.00	cash
5.00	6%
5.00	
5.00	
<u>25.00</u>	

Suite de la Page 92

Considérant qu'une somme de \$1619.35
est due par la Municipalité de l'Anse de
France au Ministère de la Santé
division de l'assistance publique

Considérant que ce montant ajouté
au déficit accumulé de l'année 1959
n'élève au montant de \$5061.37
et que ce montant est trop élevé
pour l'ajouter au budget 1961 pour
établir un taux raisonnable

Il est proposé par M. Georges Marie
secondé par M. Damin Hamotte
et rejeté à l'unanimité que ce conseil
puis le Ministère de la Santé de bien
veuoir réduire le montant de ce
Ministère de la Santé d'environ cinq cents
pour cent afin d'être en mesure
d'établir un taux raisonnable
pour l'année fiscale 1961.

Propposé par M. Damin Hamotte
il a été voté à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés soient
acceptés et payés

668	Imp. à la courrière	14.88
669	Bureau d'Enregistrement	8.50
673	" "	20.00
674	Jilly Fortin	8.50
675	Do Paroys	23.15
676	Imp. à la courrière	14.60
678	Bureau d'Enregistrement	24.20
688	P. Poudre	55.00
682	Mrs D Hamotte	25.00

Roger Heriue 75,00

Propose par Mr. Daniel Hamelko
et secondé à l'unanimité que les
minutes de la présente assemblée
soient adoptées tel que ci-dessus

Roger Heriue Maire
Lucien Deoii Le Tréz

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

Canada
Province de Québec

St-Louis de France, le 18 Novembre 1960

A Messieurs les Conseillers
Conseillers
les Commissaires

Monsieur,

Avis Spécial vous est par les présentes donné par le sous-signé, par Monsieur le Maire Roger Lesieur, pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire du Conseil Lundi le vingt-et unième jour de novembre mil neuf cent soixante et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1o Accepter règlement d'emprunt pour projet d'incendie et passer résolution s'y rapportant s'il y a lieu.
- 2o Etudier rapport de l'inspecteur des bâtiments et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce dix-huitième jour de novembre mil neuf cent soixante.

Héon, Lucien Sec-Trés.

Je soussigné, Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de cette municipalité certifie que cet avis a été distribuer (à) à chacun des conseillers personnellement de main à main le dix-huitième jour de novembre à huit heures du matin de main à main.

En foi de quoi je donne ce certificat
ce dix huitième jour de novembre 1960.

Sec-Trés.

Province de Québec

Municipalité du hameau de Trancé

Paroisse de Léthamplain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la Municipalité
du hameau de Trancé tenue au lieu
ordinaire de ses réunions lundi le
septième jour de novembre mil neuf
cent soixante à huit heure et demie
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers.

Aldéric Désilets

Dominic Lamothé

Jean Louis Trépanier

Paul Emile Bussières

Alphonse Laprise

Et pour l'honneur de ma

Roger Perrier formant quorum sous
la présidence de ce dernier

Proposé par M. Aldéric Désilets

Secondé par M. Dominic Lamothé

et résolu à l'unanimité que le contrat

de la Municipalité du hameau de Trancé

concernant l'entretien des chemins d'hiver

pour 1960-1961 soit amendé aux fins 1^o

permettre à M. Gérard Arthur Hamel de

se servir de la machinerie nécessaire

pour ouvrir les chemins d'hiver cumulant

ainsi l'obligation de M. Hamel d'avoir

des la machinerie spécifiée comme

le contrat le spécifie. 2^o Permettre au

dit Gérard Hamel de prendre contrat de

chemin d'hiver ailleurs que dans la

paroisse St Louis de Toulouse s'il le désire.
Que M. le Maire soit autorisé à signer
cette convention avec M. Gérard Célestin,
Proposé par M. Paul Emile Bussières,
et résolu à l'unanimité que ce
conseil accepte de payer à M.

Conrad L'Abbé, garagiste, les comptes
qui ^{seront} produira au nom de M. Hamel
et accepté par ce dernier, le tout jusqu'à
concurrence de mille dollars canadiens.
Proposé par M. Aldéric Néellets

et secondé par M. Daniel Bouthe
il résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à publier des
commissions pour l'achat d'une
pompe à incendie selon les règlements
du ministère des Travaux Publics,
d'après le Commissariat d'incendie.

Proposé par M. Jean Louis, refusé
secondé par M. Célestin Néellets
il résolu à l'unanimité que l'avis de
motion donné par M. Morency Hardin
à la dernière séance régulière soit
mantenu pour la prochaine séance
régulière.

Proposé pour M. Daniel Bouthe et
proposé à côté résolu à l'unanimité que les
~~comptes de la présente assemblée~~
~~soient adoptés dans la mesure où~~
~~les~~
~~comptes~~

M. Morency Hardin maintient son
avis de motion donné à la séance
spéciale du trente et unemeilleur
d'octobre à savoir qu'à la prochaine
réunion il proposera un règlement détaillé
pour l'installation d'un régulateur à incendie.

Proposé par M. Clémire Deville
et renvoyé à l'assemblée générale.
Exemples ci-après mentionnés
sont ceux jetés au pays.

L'imprimerie O. Hachardière 712.1

L'Art Graphique 713.0

J.M. J. Orth 15.26

Ps. Laron 30.20

Bureau d'encre 10.90

George Lamotte 600.00

Proposé par M. Damien Lamotte et renvoyé
que les minutes de la présente assemblée
soit adopté tel qu'il est.

Pages Tercier Frère
Bureau d'encre 10.90

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Comté de L'Amplacien

Assemblée spéciale de la Municipalité St-Louis de France
 tenue au lieu et à l'heure ordinaire
 de ses réunions, lundi le vingt-troisième
 jour de novembre mil neuf cent
 soixante à laquelle sont présents
 messieurs les conseillers:

George Massé

Honoré Hardin

Paul Saint-Pierre

Aldéric Deloët

Dominique Bouthot

Le maire Roger Renier et son homme
 le maire Roger Renier forment quorum
 sous la présidence de ce dernier

Le secrétaire Tréorier est aussi
 présent.

Les avis de convocations ont été
 signifiés de main à main le dimanche
 pour de novembre mil neuf cent
 soixante et selon les exigences de la loi
 Règlement no 17.

Attendu que le Conseil Municipal
 de St-Louis de France désire faire exécuter
 dans son territoire, des travaux pour
 remédier au chômage et bénéficié des
 actes accordés en vertu du programme
 d'encouragement des travaux d'hiver dans
 les municipalités (1960-1961) ainsi que des
 actes du Commissariat des Encouacles

pour la construction de citerne et de poste à incendie ;

Attendu que ces travaux consistent dans la construction d'une citerne, d'un poste à incendie et dans l'agrandissement de la salle municipale ;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à vingt-trois mille dollars (\$ 23 00.00)

Attendu que l'acte pour les travaux à être exécuté pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à huit mille deux cents quatre-vingts dollars (\$ 8280.00), soit quatre mille six cents (\$ 4,600.00), représentant la part du Gouvernement du Canada et trois mille six cent quatre-vingts (\$ 3680.00) représentant la part du Gouvernement provincial ;

Attendu que le conseil, sur cet acte, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de vingt-trois mille dollars (23 000.00),

Attendu que la Corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux ;

Attendu qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation municipale de St-Louis de France de faire l'acquisition d'un camion-secouriste équipé pour combattre les incendies ;

Attendu que le Conseil municipal désire bénéficié des actes du Commissariat des Incendies pour l'achat de ce camion - incendie ;

Attendu que le coût dudit camion - incendie est estimé à \$ 17,000.00 ;

Attendu que l'achat du Commissariat des Incendies est estimé à huit mille cinq cents dollars (\$ 8500.00) ;

Attendu que le Conseil, avec acte, a décidé de donner suite à son projet de faire l'acquisition d'un camion - incendie à un coût estimatif de dix-sept mille dollars (\$ 17 000.00) ;

Attendu que la Corporation municipale ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût des travaux et faire l'acquisition du camion - incendie ;

Attendu que les frais d'emprunt peuvent s'élever à deux mille cent quatre-vingt dollars (\$ 2180.00) ;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer les dépenses ci-dessus énumérées et d'emprunter la somme de vingt-cinq mille quatre-cents dollars (\$ 25400.00) ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné ;

Pour ces motifs, il est par le présent règlement décreté ce qui suit :

1° Que ce conseil accepte une subvention estimée à huit mille deux cent quatre-vingt dollars (\$ 8280.00) pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2^{ème} du présent règlement ;

2° Que le conseil exécute ou fasse exécuter, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, les travaux suivants : la construction d'une citerne, d'un poste à incendie et l'agrandissement de la salle municipale ;

3° Que le conseil accepte un octroi estimé à huit mille cinq cents dollars (\$ 8500.00) du Commissariat des Incendies pour l'achat d'un camion-incendie ;

4° Que le conseil fasse l'acquisition du camion-incendie ;

5° Que pour payer le coût des travaux et de l'acquisition ci-dessus décrétés :

a) Le conseil emprunte temporairement une somme de huit mille deux cent quatre-vingt dollars (\$ 8280.00) en attendant le versement de la subvention susdit montant ;

b) Le conseil emprunte temporairement la somme de huit mille cinq cents dollars (\$ 8500.00) en attendant l'octroi susdit

mentant pas le Commissariat des Incendies;

c) Le Conseil emprunte le solde du
compt, soit la somme de vingt cinq mille
quatre cent dollars. (\$ 25 400.00) au
moyen d'une émission d'obligations ;

d) Le Conseil approprie toute subven-
tion que le Commissariat des Incendies
pourrait accorder sur la construction de
la citerne et du poste à incendie ;

6° Les obligations seront émises en cen-
tuples de cent dollars (\$ 100.00) ou de mu-
ltiples de cent dollars (\$ 100.00) ;

7° Les obligations seront datées du 20
janvier 1960 et seront remboursables en
série, en vingt (20) ans ;

8° Les obligations porteront intérêts à
un taux n'excédant pas six pour cent (6%)
d'un payable semi-annuellement, le 20
janvier et le 20 juillet, sur présentation
et remise à échéance des coupons atta-
chés à chaque obligation ; ces coupons
seront payables au porteur seulement aux
mêmes endroits que les obligations ;

9° Les obligations seront payables au
porteur ou au détenteur enregistré, se-
lon le cas, à la Caisse Populaire de St-
Louis de France ;

10° Les obligations seront signées par
le Maire et par le Secrétaire-trésorier

Page 105
annexe 2
19 oct 1961

Page 105
annexe 2
19 oct 1961

un facsimile de la signature du maire et de celle du Secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur chacun des coupons d'intérêts;

11° Les obligations pourront être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au prix, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il effectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;

12° Il est, par le présent règlement, imposé et il sera payable sur tous les biens fonds impossibles dans la municipalité, une taxe annuelle spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur, pour pouvoir au paiement des intérêts et au remboursement du capital;

13° Advenant le cas où les subventions accordées seraient de fait de la moindre ouverte seraient moins que le montant estimé, le Conseil appropriera la différence dans ses fonds généraux;

14° Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises,

Proposé par M. Lajoinie Lamothé
secondé par M. Horace Harkin
et résolu à l'unanimité que le règlement
n° onze (11) ci-dessus décret, soit approuvé
par les contribuables de la ville Municipalité
— à suivre —

par referendum, le dixième jour de décembre, et applicable selon la loi proposée par M Alderie Desilets et résolu à l'unanimité que la construction d'un garage par M. Paul Courteau, de l'agrandissement d'un chalet par M. Antonius Prince et d'une cabane intitulée temporairement sur son terrain par M. Camille Mission soitut acceptés par ce conseil selon demande faite par l'inspecteur des bâtiments.

8. Après lecture des minutes de l'assemblée régulière pour adoption, M. Marcel Dubois prit la parole pour déclencher une avalanche d'accusations contre les membres du conseil avec preuve de loi selon ses connaissances personnelles.

Sur honneur le Maire appuyé par MM les conseillers, jugeant les agissements abominables de M Dubois, nombles au désorunn de l'assemblée, nomma ses deux adjointes ^{spéciaux} constables et en fit faire l'expulsion tout simplement.

Proposées M. Morency Dubois et résolue que les minutes de la présente assemblée soient adoptées tel que lues.

Yves Lessard Maire
Prixens Décors

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle des membres du conseil
de la municipalité St-Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le cinquième jour de Décembre
mil neuf cent soixante huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers:

Georges Massé

Hortense Martineau

Dameon Hamel

Gédéon Desilets

Jean Lefrancier est nommé
bonneur le maire Roger Léveillé nommé
gouverneur sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Jean Lefrancier
et résolu à l'unanimité que ce conseil
prie le Ministère du Bien-Etre
de la Jeunesse de bien vouloir venir en aide au
Club des Loisirs Ste-Marguerite ~~par actions~~
filiale de l'Or. St-Louis de France par un
générum, autrement, considérant que ce conseil approuve
et recommande les activités de ce Club.

Proposé par M. Georges Massé et résolu
à l'unanimité que les comptes des contrôles
annuels en taxes de plus de deux ans soient
envoyés au conseil de ville pour évaluation
de propriétés.

à suivre

Proposé par M. Warren Lamotte
et résolu à l'unanimité que une
somme de dix dollars soit versée
au Comité du Tambour de Noël
pour un don à cette organisation.
Proposé par M. Lorenzo Larose
et résolu à l'unanimité que la
Carte d'assistance Publique de
M. Paul Thiffault soit acceptée
et que celle de Messieurs Marcel
Bennet et Mme Laura Richard
soient refusées.

Proposé par M. J. L. Trefousse
et résolu à l'unanimité que
les comptes ci-après mentionnés
soient acceptés et payés.

Pierre Naudé Arrest	103.00
à N. en Telephone et tél. 57.23	
Bureau d'Enreg.	7.30
Comité tambour Noël	10.00
Mos Droits	10.00
Le danger nocturne	93.50
R. N. en. Traing R. 75.00	

Proposé par Aprieville séance est levée

Robert Lépine Maire
Aprieville 24 mai

Municipalité
St-Louis de France

Cté Champlain, Qué.

St-Louis de France, Le 12 decembre 1960

Monsieur,

Règlement No 14

Avis Spécial vous est donné par le soussigné, qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur le Maire Pour être tenue au lieu ordinaire du Conseil pour jeudi, à huit heures après-midi le quinzième jour de decembre 1960 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

- 1o Prendre connaissance du résultat du referendum concernant le règlement d'emprunt pour système à incendie, par son Honneur le Maire et passer résolution s'il y a lieu.

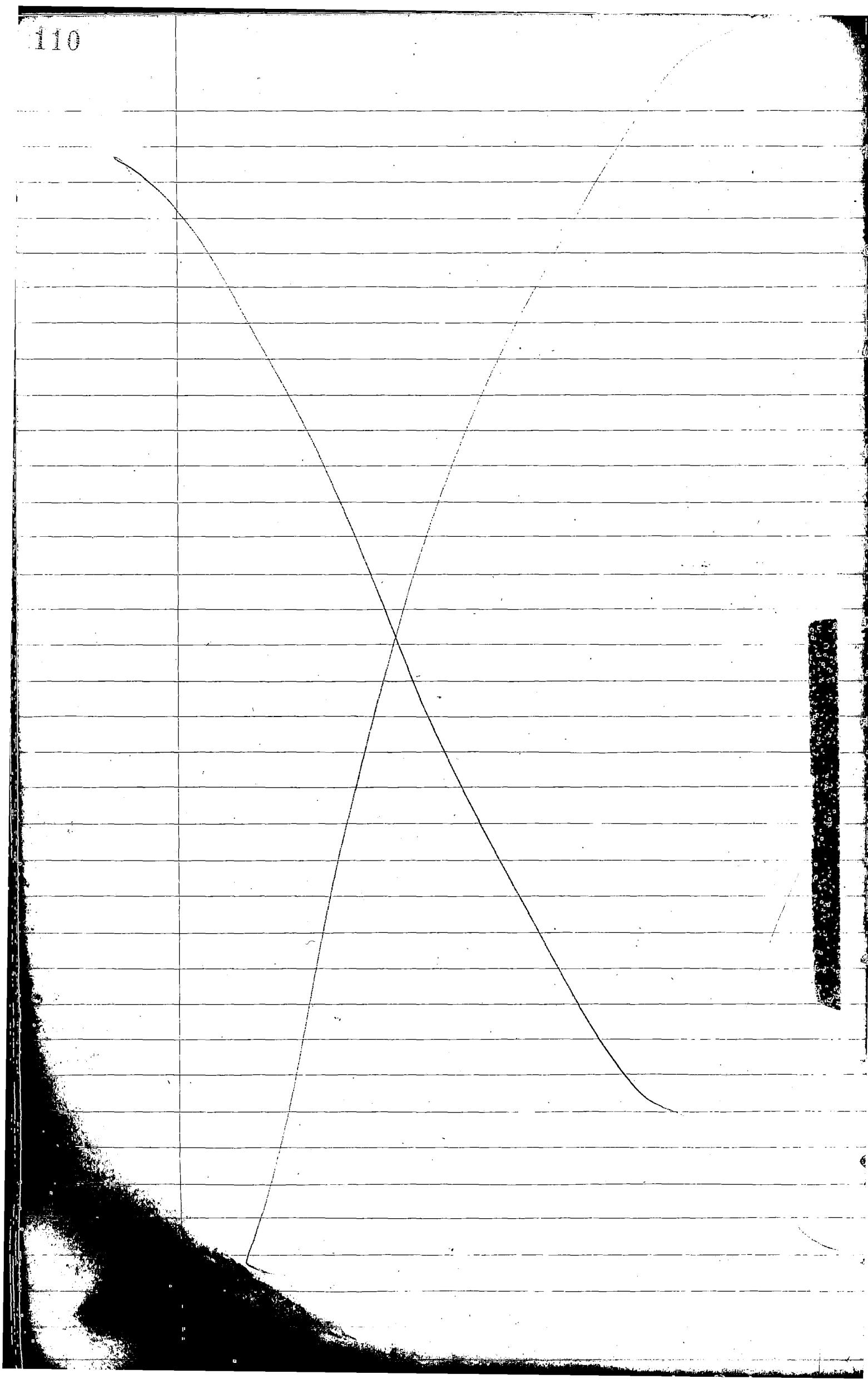
Donné à St-Louis de France ce douzième jour de decembre 1960.

Lucien Héon Sec-trés.

Je soussigné Lucien Héon, secrétaire de la paroisse de St-Louis de France, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le présent avis spécial à Messieurs les conseillers:

Georges Masse
Damien Lamothe
Aldéric Desilets
Jean Louis Trépanier
Lorenzo Larkin
Paul Emile Béasidières
Roger Lesieur,
en en laissant une copie entre 6 $\frac{1}{2}$ et 7 heures du soir
le douzième jour de decembre mil neuf cent soixante.

Lucien Héon Sec-Trés.



Province de Québec

Municipalité du hameau de France

comté de L'Assomption

Assemblée spéciale des
membres de la Municipalité du hameau de
France tenu au lieu ordinaire de ses
réunions jeudi 26 quinzième jour du mois
de Décembre mil neuf cent soixante
à huit heures du soir à laquelle sont
présents

Damien Hamotte

Alderic Denelis

Jean-Paul Trepierre et mon
honneur le maire Roger Bernier
formant quorum pour la présidence
et ce décret

Les avis de convocations où il est stipulé
à chaque conseillers par lettre enregistrée et
selon les exigences de la loi.

Suggéré par Alderic Denelis

Secondé par Damien Hamotte

Et résolu par l'unanimité

Que ce conseil C: - reconnaît avoir
pris connaissance d'un certificat signé
par le maire et le secrétaire trésorier certi-
fiant que le règlement parlant de numero 17
et ayant pour but un emprunt par émission
du montant nécessaire pour construire un
poste, une exterieure et acheter un camion
a été soumis à l'approbation des électeurs
par référendum tenu le 12 Décembre 1960
et que le dit règlement a été approuvé

par une majorité en nombre et en valeur de tous les propriétaires résidant en ville dans la municipalité qui ont voté et enlevant de plus que des deux tiers des propriétaires d'immeubles dans la municipalité qui sont élus municipaux et qui résident dans la municipalité où il vote sur le dit règlement.

B: - reconnaît que le certificat ci-dessous mentionné lui a été soumis.

B: - a examiné les livres de votation et tous les documents relatifs à la votation.

D a constaté que les documents relatifs à la votation sont déposés dans les archives de la votation.

E: - accepte le rapport sur le résultat du référendum ci-dessous, dans le certificat ci-dessous mentionné.

Le rapport par M. Gilderic Deville
Seconde par M. Dernier Lamthe
et tenu à la majorité que M. Edouard
Dumontzey, contracteur, soit autorisé
à commencer les travaux d'un système
à incendie et que son nombré le
soit autorisé à percevoir trésorerie
et passer un contrat avec ce contracteur
pour faire l'installation de ce système à
l'incendie selon les plans et devis approuvés
par le Ministère des Travaux publics et
de la Municipalité et aux mêmes conditions
établies dans le règlement d'emprunter la
remunération du contracteur soit de dix
pour cent pour une responsabilité de
la municipalité.

Proposé Damien Parothe
 demandé par M. Adeline Desilets
 et reçue que M. Edouard Demorégy, soit
 autorisé à commencer les travaux d'un
 système à incendie accepté par la
 municipalité conformément aux exigences
 du commissariat des incendies de la
 province. La municipalité s'engage à
 payer au dit contracteur dis pour cent
 proportionnel du coût total de la construction
 le tout sujet à d'autres ~~obligations~~ du contrat.
 Proposé M. L. Trefaine
 et votée que les minutes de la présente
 assemblée sont acceptées.

Josse Léonie Maite
 Maire de la ville de Tres
 Nous soersignés, certifions que le
 règlement numero quatreze (4) et
 ayant pour but un emprunt par
 émission d'obligations au montant
 nécessaire pour constituer un poste à
 incendie, une aéronde et acheter un
 camion à incendie a été soumis à
 l'approbation des électeurs par référendum
 le 1^{er} décembre 1960 et que le
 dit règlement a été approuvé par une
 majorité en nombre et en valeur
 de tous les propriétaires résidants ou non
 dans la municipalité qui ont voté et nous
 certifions de plus du quart, en nombre,
 des propriétaires d'immeubles imposables
 dans la municipalité qui soit électeur municipaux
 et qui résident dans la municipalité ont voté sur le dit
 règlement.

Mairie de Tres 9. 12. 1960

François Hély

Province de Québec

Municipalité d'Etouïs de France

Comté de Beauceplain

Assemblée régulière et
unanimelle du conseil de la municipalité
d'Etouïs de France tenue au lieu ordinaire
des séances du conseil lundi le vingt-sept
janvier mil neuf cent
soixante et un à huit heures du soir à
laquelle étaient présents messieurs les
conseillers

Georges Massé
Honoré Sarkis
Paul Émile Bussières
J. B. Gagnier
Céleste Vézina

Dame Hauotte et son
épouse le Marie Roger Besner formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Les minutes de l'assemblée régulière
précédentes sont adoptées telles que dues
proposées par M. Jean Henri Gagnier

Secondé par Mr Paul Émile Bussières
il résolu qu'une somme de cinq mille
dollars soit versée au Club des Jeunes d'E-
Marguerite pour leur venir en aide dans
leur organisation, et qu'une somme
de mille dollars soit versée à l'O.T.J.
d'Etouïs de France pour leur venir en aide
et à la condition expresse que leur patinoire
soit déblayée et entretenue.

Proposé par M. Henriette Larkin
 Secondé par M. Georges Massé
 et résolu à l'unanimité que l'entente de
 l'engagement de M. Edouard Demontigny
 pour le compte de la Municipalité se fise
 comme suit savoir:

"le au vingt neuf cent soixante et un le
 dixième jour de janvier mil neuf cent soixante
 un ont comparu M. Charles Edouard
 Demontigny, représentant la partie de
 première part,
 et

la Municipalité d'Houris de France
 représentant la partie de seconde part, repé-
 senté par son honneur le Maire Roger
 Tessier autorisé par les présentes à signer
 le document suivant, savoir:

1^o

La partie de Première part s'engage, sous
 son entière responsabilité, à construire
 sur le terrains de la dite Municipalité, lot
 P 273, une citerne et batisse pour
 station de pompe à incendie selon
 les plans et devis et estimation acceptés
 quelqu'unes ci-contre par les gouvernements provincial et fédéral
 par le Commissariat des incendies de
 la province de Québec.

La partie de première part s'engage de
 plus à tenir une comptabilité claire et com-
 plète pour le compte de la Municipalité, des
 travaux exécutés et financer de ses propres
 deniers le coût de la construction tant
 pour la paye des employés comme les mate-
 riels employés et selon les exigences
 des gouvernements provincial et fédéral et
 de plus s'engage à finir ces travaux

pour le trentième jour d'avril de l'année
courante.

La partie de seconde part s'engage à
verser à la partie de première part pour
remuneration à ses engagements sous
la dite municipalité, la somme complète
des argents déboursés par la partie de
première part pour la dite construction
plus dix pour cent du coût des travaux
exécutés lorsque ces travaux seront
terminés et acceptés par la dite Municipa-
lité et les gouvernements provincial
et fédéral.

Cependant des montants égaux aux
autres reçus des dits gouvernements par la municipalité
concernant les dits travaux seront payés
à la partie de la première part en déduction
des argents déboursés par cette dernière.

La partie de seconde part se réserve tous
droits cependant, comme propriétaire obte-
nant des difficultés imprévues qui affecteraient
ces dits travaux.

M. le Maire est fait les présentes
autorisé à signer ce document pour et
au nom de la Municipalité.

Proposé par M. Alderic Desilets
Secondé par M. Damien Hamotte
et résolu à l'unanimité que les cartes
d'Assistance Publique de Messieurs
George Faure et Mme Fernand Manot soient
acceptées et que celle de Mme Donat
Rivard soit refusée.

Considérant qu'il est nécessaire pour
la Société Place St-Louis C. & G. il M. Georges
Hamotte, propriétaire d'une partie du lot
274 du Cadastre officiel de la Paroisse de

l' Mairie , d'avoir l'approbation du Conseil Municipal de la paroisse St Louis de France , pour les rues qui ils ont l'intention d'ouvrir sur le dit lot afin de pouvoir subdiviser une partie du lot 274;

En conséquence , M. le Conseiller Alderic Desilets ^{proposé} secondé par le Carreleur Danner Lavoie que la Corporation de la paroisse St Louis de France accepte l'approbation , sans aucune responsabilité de sa part , les rues devant porter les numéros de cadastre 274-28 , - 63 - 106 - 107 - 108 telles qu'elles sont sur le plan de subdivision préparé par M. Yves Bailliu , arpenteur géomètre et daté du 31 Décembre 1960 .

Proposé par M. Alderic Desilets secondé par M. Danner Lavoie
jeune portier
 il résolu à l'unanimité que la Municipalité de la paroisse de St Louis de France approuve sans aucune responsabilité de sa part , la subdivision d'une partie du lot no 528 comprenant les numéros 528-1 et P528B préparé par l'arpenteur géomètre R. Haudre en date du 16 Novembre 1960 .

Proposé par M. Hoddy Larkins
 secondé par Alderic Desilets
 et résolu à l'unanimité que la Municipalité St Louis de France approuve sans obligation de sa part , la subdivision d'une partie du lot 85 du cadastre de St Mairice comprenant les lots 85-1 & 85-29 tel que montré sur le plan de subdivision préparé par M. Roger Gelin arpenteur

Nouvelle paroisse
 date 1960

gouvernement en date du 30 Novembre
1960.

Proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Lorenzo Barbini
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au Ministère de la Com-
mission Municipale de Québec
de leur vouloir accorder un pouvoir
d'emprunt au montant de cinq mille
dollars en attendant la rentree des taxes
et les octrois pour écouler ouverts à la
circulation d'hiver.

Après avoir lu ce rapport et tenu
que je suis d'accord

Rue de la Duchenne pour évaluation
520000 ₣ 6,76

Promesse de dueur

Municipalité St Omer de France

Banque de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité St Omer de France tenu au
lieu ordinaire de ses réunions mercredi
le dix-huitième jour de janvier mil neuf
cent soixante un à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs les
conseillers :

Georges Massé

Jean Louis Trepain

Paul Emile Bussières

Adrien Larkin

Daniel Lamotte

Denis Côté et son
épouse le maire Roger Léveillé formant
quorum sous la présidence de ce dernier
les avis de convocations ont été signifiés
tel que requis par la loi

Attendu que les renouvoirs demandés
au public et publics se lisent comme suit :

King Seagrove Cannons 18800,

Accessoires

Diff des Prix d'accessoires

605

Bogart Extra

16579

030

Diff Seagrove bogart

17529

Orifice

479

(Chapitre 1re Engine & Vocalist)
Panneau 13 000.00
avec nos reçus
Pierre Thibeault Pannier 11 900.00
(Accessoires)
Séchoir à bagage 4 000.00
 $2\frac{1}{2}$ " bagage extras 600 890.00
 $\frac{1}{2}$ " 600 640.00
Total 7 550.00
Habituels gracieux 50.00
Total 7 500.00

Cettende que ce conseil a pris étudier
des soumissions considère que
la soumission est la plus basse et la
plus avantageuse et celle de Pierre Thibeault.

Il a été proposé par M. Jean Louis

Tremblay
Secondé par M. Demers Laroche
et résolu à l'unanimité que la soumission
de Pierre Thibeault est acceptée telle que
soumis comprenant un canon Dodge
avec accessoires au prix de dix-sept
mille cinq cents dollars livré à

y compris

\$1600.00

en accessoires

extra.

Et pour de France (payable) et que
M. le Maire et le secrétaire trésorier
soit autorisé à signer le contrat d'achat
du dit canon avec la firme Pierre Thibeault
dès que l'autorisation sera affranchie par
la Commission Municipale de Québec,
avant que le règlement d'enjoindre.

Préférable M. Demers Laroche

Laroche, le Demers Laroche

Et résoudre à l'unanimité que les minutes
de l'assemblée dont adopté, soit

Propriétaires facile
Lucien Nolin

Province de Québec

Municipalité St Denis de France

Bonnie de Champlain

Cessionnelle spéciale
de la Municipalité St Denis de France
tenue au lieu où elle a été
des réunions mercredi le dix-huit
ième jour de janvier 1965 à huit
heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Warren Lamotte

Hormyo Barkin

Pascal Émile Bussière

Jean Louis Tremblay

Édéric Deslauriers formant

quorum sous la présidence de
M. le Maire Roger Lemire

Les honneurs maire école

La séance considérant que tous les
conseillers sont présents

Propose par M. Georges Massé

Secondé par M. Hormyo Barkin

et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au ministre ~~et~~ ^{et} ~~au~~ des
travaux ^à supplie d'accorder et déterminer
le montant d'etroi pour l'achat d'un

bâti à incendie au coût de dissoft
mille dollars acheté pour l'usage de
la Municipalité ~~et~~ ^{et} ~~au~~ dont un projet
d'ensemble d'un système à incendie a
déjà été soumis au dit ministre.

- à suivre -

500.00
cents
versus
appr. 2.00 f.
1.00

Municipalité
St-Louis de France

Cté Champlain, Qué.

Le 14 Janvier 1961
St-Louis de France, 195

A:

Certificat

Monsieur,

Avis Spécial vous est par les présentes donné par le soussigné et Monsieur le Maire, qu'une session spéciale de cette municipalité est convoquée par les présentes, pour être tenue mercredi le dix-huitième jour de Janvier 1961 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil et qu'il sera pris en considération les sujets suivants savoir:-

Discuter du projet du système à incendie spécialement de l'achat d'un camion à incendie et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce quatorzième jour de Janvier 1961.

Lucien Héon Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon, secrétaire-Trésorier de cette municipalité, certifie par les présentes que l'avis ci-dessus a été signifié à chacun des conseillers de cette municipalité, par malle enregistrée samedi le quatorzième jour de janvier 1961 entre 4 hrs et 5 hrs de l'après midi.

En foi de quoi je donne ce certificat ce quatorzième jour de janvier 1961.

Lucien Héon Sec-Trés.

Proposé par M. Célestin Desilets
 secondé par M. Samson Hamotte
 et résolu à l'unanimité que le
 secrétaire trésorier soit autorisé à
 publier, et demander des nominations
 pour l'achat du terrain de la
 Municipalité située sur le lot No 273
 voisin de la propriété de M Cultien
 Dostaler. C

Proposé par M. Georges Massé et
 résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au ministère de la Voie
 d'eau du comté de Champlain
 de leurs voulant faire bénéficier la
 Municipalité d'halles de grande
 taille desserte de sel pour chemins
 pour servir aux endroits les plus
 dangereux des chemins de la Municipalité

Proposé par M. Aldéric Wells
 et résolu à l'unanimité que la minute
 de la présente assemblée soit adoptée
 signé

Pierre Lescure Maire
 Guérin Tremblay

Province de Québec

Municipalité St Louis de l'Île

Comté de L'Isle d'Orléans

Assemblée spéciale de la
 Municipalité St Louis de l'Île tenue au
 lieu ordinaire de ses séances lundi
 le vingt trois juillet de l'an mil
 neuf cent quatre-vingt-dix à deux heures
 de l'après-midi à laquelle sont présents
 messieurs les conseillers

Georges Massé

René Harkis

Jean Lévesque

René Hamel

Aldéric Doré

Paul Émile Bussières

et mon honneur Lemire

Roger Desjardins formant quorum alors
 de la présidence de ce dernier.

Tous les conseillers sont présents.

Considérant qu'une requête est déposée
 devant l'assemblée, des contribuables de
 l'arrondissement St Alexis Notre-Dame
 des Plaines, et le long de la route Nationale
 demandent de construire une piste
 selon les plans et devis du commissariat
 des incendies et qui fera partie du
 système à incendies en installation
 au village et approuvée par les autorités
 gouvernementale.

a suivre

Municipalité
St-Louis de France
Cte Champlain, Qué.

Le 8 Mars 1961
St-Louis de France, 195

A Messieurs les Conseillers

J'ai reçu instruction de Monsieur le Maire Roger Lé sieur de vous convoquer à une session du Conseil qui aura lieu lundi le treizième jour de Mars, au lieu ordinaire du conseil, à huit heures P.M. et qu'il sera pris en considération les sujets suivants savoir:

Reprendre la session régulière du mois de Mars, vu qu'il n'y a pas eu quorum.

Donné à St-Louis de France ce huitième jour de Mars mil neuf cent soixante et un.

Donné à St-Louis de France ce huitième jour de Mars mil neuf cent soixante et un.



Sec-Trés.

Taxes:

6641

2000

8640

do 6641 @ 8640

50.⁰⁰

378.

Répit:

Proposé par M. J. Louis Pépinier
 Secrétaire par M. Paul Emile Juvier
 et résolu à l'unanimité que ce conseil achète
 pour ut au nom de la Municipalité un terrain
 de France un terrains de trente cinq
 pieds de façade par soixante cinq pieds
 de profondeur de M. Charles Estevan
 Banroche sur son lot No 469 et
 borné comme suit :

Au nord par la propriété résidentielle
 du vendeur.

Au sud par la propriété résidentielle
 de M. Omer Lemire
 à l'est la propriété du vendeur
 et à l'ouest par la route nationale
 No 19. Le prix convenu est de
 trois cent dollars comptant, de plus
 si le projet d'achat n'est pas approuvé
 par le département des travaux publics
 et résolution sera rendue et devient effet.

Proposé par Horatio Barker
 Secrétaire par Georges Massé
 et résolu à l'unanimité que le conseil
 achète de M. Louis Alma Pépin pour
 ut au nom de la Municipalité un
 terrain de quarante pieds façade
 par soixante pieds de profondeur sur
 trente cinq cent et si tel com-
 muni.

Borné au nord par la propriété du
 vendeur, au sud par le rang
 Notre Dame des Flammes à l'ouest
 par la propriété
 à l'est par le vendeur.

Le prix convenu est de trois cents
 dollars comptant. En cas où le

projet d'achat ne soit pas approuvé par le ministère des travaux publics cette résolution sera nulle et de nul effet.

Proposé par M. Léonard Harkis
 secondé par M. Damien Lamothe
 et résolu à l'unanimité que la requête
 de l'arrondissement de Marguerite
 comportant quelques avis d'incendie
 d'�. propriétaires demandant de construire
 une citéne selon les plans et devis
 du communiait des mesmeues et
 qui fera partie du projet d'un système
 à incendie en construction dans
 le village, est approuvée par ce conseil

Attendu que le système à incendie
 en construction dans le village de la dite
 municipalité est érigé pour servir toute
 la population de
 la municipalité

Attendu qu'une requête de cinquante
 et un propriétaires de l'arrondissement
 St-Alexis et Notre-Dame des Plaines situés
 à deux milles ^{au sud} du village demandent
 la construction d'une citéne pour protéger
 leurs résidences contre l'incendie

Attendu qu'une requête de trente
 propriétaires de l'arrondissement
 de Marguerite ^{au nord} du village demandent
 la construction d'une citéne
 pour la protection de leurs résidences
 contre l'incendie

Attendu que la construction de ces
 deux citernes sus-nommées font partie
 du plan d'ensemble du projet d'un
 système à incendie actuellement en
 construction.

Citendu que la municipalité possède les terrains nécessaires dans et pratiques dans chaque arrondissement sus-nommés et correspondent au plan d'ensemble du système à incendie actuel.

Il est proposé par M. Jean Louis Trefanier

Secondé par M. Georges Masselot et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Paris de l'arrondissement de Marguerite et bons de l'avenue construise une écurie dans les arrondissements de Châtelet et Marais et Faubourg Marigny et le boulevard Sébastopol, selon les plans et devis accepté par le commissariat des incendies, et une écurie dans l'arrondissement de Marguerite selon les plans et devis du commissariat des incendies également, au tout un montant approximatif de six mille dollars payable à même les fonds de la Municipalité dans l'espace de douze années, rembourisable en douze années continues soit change aux remboursements déjà établis dans la première emprunt concernant le dit projet.

2^e que ce projet soit soumis au Ministère des Travaux publics pour approbation avec demande d'octroi selon les règlements des gouvernements fédéral et provincial et mêmes conditions que le projet précédent du dit système à incendie.

3^e que ces travaux soient communiqués à construire à la condition expresse que le tout soit approuvé par le ministère des Travaux Publics et du commissariat des incendies et de la Commission Municipale de Police.

Proposé par M. Alderic Desilets
 Secrétaire de l'Assemblée
 et résolu à l'unanimité que les minutes
 de la présente assemblée soient adoptées
 telles qu'elles sont inscrites ci-dessous.

Roger Lescure Maire
 Damien Lamotte Secrétaire

Taxes et Recours Municipaux pour déclaration

Province de Québec

Il Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
 annuelle du conseil de la Municipalité Il Louis de France tenue au
 lieu ordinaire des séances du conseil
 lundi le sixième jour de Février mil
 neuf cent soixante et un à huit heures
 du soir à laquelle étaient présents
 messieurs les conseillers

Sorenzo Harkin

Georges Marteau

Jean L'Frenier

Alderic Desilets

Damien Lamotte et non
 honneur le maire Roger Lescure formant
 quorum sous la présidence de ce
 dernier.

Proposé par M. Sorenzo Harkin
 et résolu à l'unanimité que les minutes
 de l'assemblée régulière du mois de Janvier
 soient adoptées.



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St-Louis de France,
Comté de Champlain, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Des soumissions seront reçues jusqu'à six heures, lundi le sixième jour de février 1961, à six heures P.M. pour la vente d'un terrain de la Municipalité, situé sur le lot P-273, borné au Nord par le Rang St-Jean, au Sud par le terrain de Mme Ernest Dargis, à l'est par le terrain Mme E.Dargis, à l'ouest par M.A.Bostaler.

Les soumissions seront ouvertes à la séance du 6 fevrier et la Municipalité ne s'engage à pas à vendre ce terrain à la plus basse,niaucune des soumissions.

Donné à St-Louis de France ce vingt-cinquième jour de janvier mil,neuf cent soixante et un.

Sec-Trés.

Je soussigné, Lucien Héon, secrétaire-Trésorier de cette municipalité, certifie par les présentes que j'ai affiché deux copies de cet avis à deux endroits différents déterminés par la Municipalité, entre dix heures et onze heures A:M. le vingt-cinquième jour de janvier 1961.

Sec-Trés.

DONNE à
jour de

mil neuf cent

ce

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at
day of
and

this
one thousand nine hundred

(Français au verso)

.....
Secretary-Treasurer

Proposé par M. Georges Massé
et résolu à l'unanimité que Monsieur
le Maire Roger Lévrier soit autorisé à
demander à la Société de Téléphone Bell
de faire l'installation d'un téléphone
particulier, avec une ligne se prolongeant
jusqu'à la batisse à incendier
de la paroisse, et que les comptes d'abonnement
mensuels de la compagnie soient
payés moitié par la Municipalité et
moitié par M. le Maire Roger Lévrier.
Cette convention est valide pour le
terroir que son honneur ^{sera} le maire
de la municipalité.

Considérant que les soumissions
pour la vente du terrain de la municipalité
se ferait comme suit:

Marius Pépin 800.00

Marcel Deslauriers 850.00

Considérant que ce conseil a
courtisé que les soumissions reçues
ne couvrent pas les coûts de bâches
et autres dépenses occasionnées par
l'acquisition du dit terrain

Considérant que M. Marius
Pépin offre néanmoins toute le
prix de neuf cent cinquante dollars
pour ce ^{même} terrain et que le conseil
est satisfait du prix offert.

Il est proposé par M. Georges
Massé et résolu à l'unanimité qu'un
terrain appartenant à la Municipalité, mesurant
soixante-dix pieds de largeur par une
profondeur de cent pieds borneé en
front par le Rang du Jean, d'un côté
vers le Nord est par le vendeur, et

profondeur, pour le sud est par Mme Ernest Bargis et de l'autre côté vers le sud-ouest par Arthur D'artaler que ce terrain soit vendu à M. Maxime Pepin de St Louis de France au prix de neuf cent soixante dollars. Le terrain est situé sur le lot P 293 et M. Maxime Pepin consent à l'achat et aux obligations s'y rapportant.

Que M. Le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la Ville municipale.

Propose par Mr. Calderon Heribet
Secondé par Mr. Maxime Lamotte
Il résolu à l'unanimité que le rapport de M. le Vérificateur Fortunat Blainier est accepté tel que lu et qu'il soit renouvelé pour l'année mil neuf cent soixante et un pour la vérification des livres de la même compagnie.

Propose par Mr. Calderon Heribet
Secondé par Mr. Maxime Lamotte
Il résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier Mr. Simon Pilon est réengagé comme secrétaire-trésorier pour salaire de mille deux cents dollars pour la Ville municipale, payable cent dollars mensuellement et que décharge et quittances est accordé pour les livres tenus à date pour la municipale.

- C finire -

Considérant que des soumissions pour la construction de deux éternes dans l'arrondissement de Marguerite et St-Alexis respectivement ont été demandées et reçues et qui se déroulent comme suit:

Charron Ed Demontigny \$6 000.00
Giborhamothe _____ \$6 800.00

Il est proposé que M. Georges Marz
secondé par M. J. Louis, représentants
et résolu à l'unanimité que la
commission des Étendards Demontigny
soit choisie et acceptée, en priorité, à
la condition expressse que elle
soit acceptée par le ministre des
Travaux Publics il communiquera
des mesures.

Proposé par M. Cadetier Deselos
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés soient
acceptés à l'unanimité.

Rejean Marchand fee	2.00
Came Portion dépotoir	98.00
Mme Gauthier	17.00
Louis Lavoie	34.75
X L. Héon voyage à Rimouski	33.00
P T J. St Marguerite	50.00
Assurance Port de Poier	22.50
Terminal Bonin	75.00
H G Gauthier	25.50
Conseil Orient Agricole	6.4.00
P. Baudelle avocat	69.00
X P. Héon frais de voyages	90.00
L. Héon mege pour Joc	5.00
Cadotte	Popo Jezebel & Frisee Tremblay Leon vall 50.00

Province de l'Orne

Municipalité d'Ornans de France

Comté de Champsaur

Assemblée régulière et
mensuelle des membres du conseil
de la municipalité d'Ornans de France
tenue au lieu ordinaire du du
conseil lundi le treizième jour de
Mars mil neuf cent soixante et un
à huit heure du soir à laquelle
soit présents messieurs les conseillers

Paul Emile Bussières

Georges Masse

Honoré Martin

Jean Louis Vaponier

Céline Peilet

Damien Ramolle et son femme
le maire Roger Requier formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

N ayant pas quorum à la dernière
assemblée régulière du six mars, les
avis de convocations ont été signifiés
tel que l'indique la loi.

Proposé par M. Paul Emile Bussières
secondé par M. Georges Masse

il résulte d'unanimité que les
commissaires ci-après nommés sont
les officiers de la Municipalité
comme suit:

Estimatrices,	Anne Fortin Thomas Doucet Alexandre Demontigny - à suivre -
---------------	--

- * Inspecteurs Agraires : Donat Donytingy
 Arrondissement St Denis : Rach Marchand
 Arr. Notre Dame Des Plaines : Michael Ganimier
 Arr. St Jean . Bureau Fayot : Lucien Fayot
 Arr. les Champs : Ed Cuyard Verneuil
 Arr. Ste Marguerite Nord et Sud : Romeo Cassi
- * Gardiens d'enclos. Arrondissement St Jean : Claude Nau
 " St Denis Nomval leffroy
 " Globe des Plaines ; Cours d'armes
 " les Champs : Philippe Davout
 " " " Ste Marguerite Nord et Sud : Valter Paris
 " " " Sud : Rodolphe Marchand

- Inspecteurs Municipaux : Charles Edouard Hamothe
 Arrondissement St Jean
 " St Denis
 " Notre Dame des Plaines
 " les Champs
 " Ste Marguerite Nord et Sud

Proposé par M. Damier Hamothe
 il resolu à l'unanimité que le
 Secrétaire Trésorier écrive à l'immédiatement
 à M. Gérard Arthur Hamel pour faire arriver
 le chemin immédiatement selon les
 règlements établis par le gouvernement
 et spécialement la route dite "des pins"
 dans quoi la municipalité retiendra les
 montants qui lui sera alloués pour
 payer les dépenses faites par la Municipalité
 aux frais du dit Gérard Arthur Hamel
 Proposé par M. Alderic Denby
 et résolu à l'unanimité que demande
 soit faite au ministre de la Voirie
 à suivre

de leur vouloir grader la rue Lamothe
sur une longueur d'environ un cent
pieds pour permettre une sortie pratique
au Canyon à incendie imminent.

La route Nationale No 19 dans le village.

Propose par Mr. George Lass Trepanier

Secondé par Mr. Paul Guérin Dussière

Et résolu à l'unanimité que demande
soit faite à la Commission Municipale
de Meubie

Après que la séance est levée

Fayet Jérôme Gaire
Pierre Bégin

Guérin et autres

P. Guérin

Province de Québec

Municipalité et Région de France

Bonnieville-de-Bromont

Assemblée spéciale des
councils de la Municipalité et Région
de France, tenue au lieu ordinaire
de ses séances mardi le quatrième
jour du mois de mai mil neuf cent
soixante et un à huit heures du
soir à l'appréte au lieu ordinaire
des réunions du Conseil à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Dominic Lamotte

Georges Massé

Administrateur et son
conseiller maire Roger Léveillé formant
gouvernement de la présidence de ce conseil.
Les avis de convocation ont été
signifiés tel que requis par la loi.

Proposé par M. Jean Louis Tremblay

secondé par M. Dominic Lamotte

et rejeté à l'unanimité qu'il est council
achète un canon à l'entretien de
la Cie Pierre Thibault. C'est tel que entendu
dans la commission présente par cette
est payable à 50% du
montant total.

dernière et accepte par ce conseil; le paiement
de ce canon est à trente jours de la livraison

cependant si la municipalité n'a pas
l'argent nécessaire pour payer le montant
du canon elle paiera les intérêts, c'est
les trente jours, à six pour cent l'an jusqu'à
permet parfaitement du plein montant du canon
et que copie de cette résolution soit

P. J.
D. J.

envoyée à la Cie Pierre Thibault par
faire la livraison du dit lampe.

M. Georges Massé donne avis de
motion qui a la prochaine séance reçue et
il proposera un règlement pour construire
une cité à Ste Marguerite et une
autre à St Alexis pour alimenter le commun
citoyen achète et un règlement d'emprunt
pour financer ces deux cités.

Proposé par M. Georges Massé

Secondé par M. Jean Léveillé
et résolu à l'unanimité que ce conseil
pro la Commission Municipale de
Québec de leur volonté approuver
temporairement pour la dite Municipalité pour
au montant de quinze mille dollars
pour payer les dépenses faites pour une
partie de la construction d'un système à
incendie en attendant d'envisager
total du coût de la construction.

Proposé par M. Damin Lavoie
et résolu à l'unanimité que
les minutes de la présente assemblée
soient adoptées tel quel ci-dessous.

Georges Léveillé
Pierre Thibault
Lucien Mercier Secrétaire

Province de Québec

Municipalité d'Ille-sur-la-Sorgue.

Comité de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la municipalité
d'Ille-sur-la-Sorgue tenue au lieu ordi-
naire de ses réunions lundi le dixième
juin du mois d'août mil neuf cent
soixante, et une à huit heures et demi
du soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers:

Georges Massé

Paul Gérin Lajoie

Joseph Robichaud

Le décret et son honneur le
maire Roger Lajoie formant quorum
de l'assemblée de ce dernier

Gairant suite à l'avis de motion de
M. Georges Massé, il est proposé par ce dernier que

l'ordre Règlement no 18

C'est entendu que le conseil municipal de
d'Ille-sur-la-Sorgue devra faire exécuter
dans son territoire, dans son territoire,
des travaux pour remédier au chômage
et beneficier des actifs accordés en vertu
du programme d'encouragement des travaux
d'hiver dans les municipalités (1960-1961)

C'est entendu que ces travaux consistent
dans la construction d'une école dans
l'arrondissement de Marguerite et d'une
autre école dans l'arrondissement
d'Alexis dans le but d'améliorer le
- a suivi -

Résolu à la séance du 10 juillet 1961

système à incendie sur une superficie plus grande dans la paroisse.

Cependant que ^{le coût} ces travaux est estimé à douze mille dollars.

Cependant que l'octroi pour ces travaux à être exécuté pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver est estimé à cinq mille quatre cent dollars soit trois mille dollars représentant la part du Gouvernement du Canada et deux mille quatre cent dollars représentant la part du Gouvernement Provincial.

Cependant que ce conseil, sur cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût approximatif de douze mille dollars.

Cependant que la corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux, pour ces motifs, il est, par le présent règlement, statué et décreté ce qui suit;

1^e que ce conseil accepte une subvention estimée à cinq mille quatre cent dollars pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2^e du présent règlement;

2^e que ce conseil exécute ou fasse exécuter, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités les travaux suivants:

Municipalité
St-Louis de France

Cité Champlain, Qué.

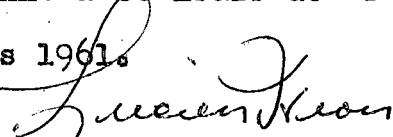
Le 31 Mars 1961
St-Louis de France, 195

Monsieur le Conseiller,

Vous êtes par les présentes convoqué à une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité St-Louis par le Maire Roger Lesieur qui aura lieu mardi, le quatrième jour d'avril prochain à 7 heures du soir, au lieu ordinaire de ses séances, à laquelle séance il sera pris en considération les sujets suivants:

- 1o Passer résolution s'il y a lieu pour acheter un camion à incendie.
- 2o Donner avis de motion pour la construction de deux citernes nouvelles et le projet d'emprunt pour la construction de ces citernes.
- 3o Faire emprunt temporaire d'une somme de cinq milles à dix milles dollars pour payer les dépenses faites pour le système à incendie, en attendant l'approbation finale du projet d'emprunt en cours à la Commission des affaires Municipales de Québec.

Donné à St-Louis de France ce trente et unième
jour de Mars 1961.

 Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon, Secrétaire Trésorier, de la Municipalité St-Louis de France, certifie par les présentes que cet avis a été signifié par malle ce trente et unième jour de Mars 1961, à tous les conseillers de cette municipalité, entre 10 heures et onze heures de l'avant midi.

 Sec-Trés.

Une citerne en béton dans l'arrondissement de Marquette et une citerne dans l'arrondissement d'Alevis, toutes deux d'une capacité de trente mille gallons grandeur 27' x 30' x 6'.

Que pour payer le coût des travaux ci-dessus décrétés :

A =

Le conseil emprunte temporairement une somme de cinq mille quatre cent dollars en attendant le versement de la subvention.

B - Il est par le présent règlement imposé et sera prélevé sur tous les biens fonds imposable dans la municipalité une taxe spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur pour pouvoir au paiement de la partie subventionnée du coût des travaux,

40

Le présent règlement est pris les présentes adopté et entrera en vigueur selon la loi.

Donné:

Lucien Séguin

Propose par M. Georges Darchin et résolu à l'unanimité que le rang St. Jean Ouest de la route nationale No 19 jusqu'aux limites de la propriété de M. Maurice Marchand soit un endroit prohibé au stationnement.

Propose par M. Georges Marce et résolu à l'unanimité que le siège social de la Municipalité St Louis France soit établie dans la bâtie

Bande de stationnement

~~Province de Québec~~

~~Municipalité d'Innis de France~~

~~Comté de Chambly~~

~~Assemblée régulière et en
salle du conseil de la municipalité
d'Innis de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi
le~~

~~du système à midi rue Bernothé
et qui a été en droit se fera dorénavant
les délibérations du conseil.~~

Proposé par M. Paul Cliche Bussière
et résolu que le secrétaire trésorier
soit autorisé à notifier à la commission
électorale que la Municipalité d'Innis
de France ne paiera plus le loyer
de la salle du couvent pour les délibéra-
tions du Conseil.

Proposé par M. Jean Hamel Préfaut
et résolu à l'unanimité que le
transport de caisse de la Banque
canadienne nationale signé par
M. Gérard Arthur Hamel soit accepté
au montant de cinq cents dollars,
il que Monsieur le secrétaire trésorier
soit autorisé à signer cette caisse.

Proposé par M. G. L. Préfaut
et résolu à l'unanimité que
les combats aux élections mentionnés
sont accomplis et payés.

Padre Tortin 1350

Brommard & Colay 130.00 francs

Cercle des Travaux 23.82

Accepté par
G. L. Préfaut

Mme D'Kangotte 20.00
 Remontade Peadiyay 150.00
 Marchand Rodolph 3.00
 Janson & Marchand 390.00
 A. Gouin. Engg ff. 49
 Lucien Neos fiduciaire voyage 75.00

Propose par M. Georges Massé et bâtie
 et résolu à l'unanimité que les
 sujets de la présente assemblée
 soient acceptés

Projet Lesiens Maire
 Guérard Délégués

Je vous signe Alexandre Denuitengny.
 Cependant je nomme estimateur de la
 municipalité le bureau de France pure et d'olive
 que je remplirai mon devoir au meilleur
 de ma connaissance et capacités.
 Aussi que je serai mesuré en arde

Cependant je devrai être qualifié pour
 et faire mes meilleures réparations à Mr.

Je vous signe, Thomas Doucet

je soussigne Aimé Gortin
 ayant été nommé estimateur pour
 la Municipalité St Louis de France jure
 Il déclare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de mes connaissances
 et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 signé Aimé Gortin

Assenmblé devant moi ce quatorzième
 jour d'Avril mil neuf cent soixante un.

Précier Génis le tres

je soussigne Thomas Doucet
 ayant été nommé estimateur de
 la Municipalité St Louis de France
 jure et déclare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de mes connaissances
 et capacités. Thomas Doucet
 Ainsi que Dieu me soit en aide

Assenmblé devant moi ce quatorzième
 jour d'Avril mil neuf cent soixante un

je soussigne Alexandre Demontigny
 ayant été nommé estimateur pour
 la Municipalité St Louis de France jure
 Il déclare que je remplirai fidèlement
 mon devoir au meilleur de mes con-
 naissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Alexandre Demontigny
 Assenmblé devant moi ce quator-
 zième jour d'Avril mil neuf cent
 soixante un.

Précier P. Léon

Je soussigné Edouard Hamothé ayant
été nommé inspecteur municipal
pour tous les arrondissements de la
cervise jure il déclare que je renflâis
fidèlement mon devoir au meilleur de
mes connaissances et capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermentation devant moi ce quatorzième
jour d'Avril mil neuf cent soixante et huit
Succès Beois

~~je soussigné~~ Nous soussignés, ayant
été nommés inspecteurs à grader pour la
municipalité de Louis de France jurons
et déclarons que nous ferons notre
devoir au meilleur de nos connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu nous soit en aide
Succès Beois - Armand Roig

Richard Beaumier

Armand Germain Maurice Beaumier

Assermentation devant moi ce quatorzième jour
d'Avril 1961. *Succès Beois, Sec Trés*

~~Nous soussignés ayant été nommés~~
gardiens d'école jurons et déclarons que nous
ferons notre devoir au meilleur de nos con-
naissances et capacités

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

R. O. d'Alfie en ac classé.

Philippe de Montigny

Patrice Gare

Assermentation devant moi ce quatorzième
jour d'Avril mil neuf cent soixante et un. *Pass les 1*



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

ST-LOUIS DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN Q.P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Mercredi, le dixième jour de mai mil neuf cent soixante et un,
à dix heures de l'avant-midi (heure avancée) à la salle du poste
à incendie, rue Lamothe, il y aura nomination à la charge de con-
seillers remplaçant Messieurs:

Lorenzo Larkin
Paul Emile Bussière
Georges Masse

et il y aura aussi nomination à la charge de Maire, remplaçant M.
Roger Lesieur, dont le terme est expiré.

S'Il y a votation nécessaire, elle aura lieu le lundi suivant,
le quinzième jour de Mai, à la salle du poste à incendie, au bulletins
secrets de huit heures du matin à six heures du soir.

Je, soussigné, Président d'élection et secrétaire-
trésorier de cette municipalité, nomme M Adonai Desilets secrétaire
d'élection.

DONNE à St-Louis de France, ce vingt-neuvième
jour de Avril----- mil neuf cent soixante et un. --

Jacques Desilets
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux
copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 heures et dix --heures de
l'avant -midi, le vingt-neuvième avril---- 1961 , et en le
lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le
jouxxde

19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 ièmeour de avril
mil neuf cent soixante et un-----

Signé:
Titre



PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-0

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____ 19_____.
IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of

one thousand nine hundred and

Signed
Title

Province de Québec

Municipalité de la Haute-de-Trancée

comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la municipalité
de la Haute-de-Trancée tenue au lieu
ordinaire de ses séances, au poste de
Pompiers, lundi le premier jour du
mois de mai mil neuf cent soixante
et un à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Hervé Barbin

Aldéric Desilets

Damien Lamothe

et Louis Tremblay et son
épouse le manc Roger Tessier
formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Proposé par M. Hervé Barbin

Secondé par M. Damien Lamothe
il résulte à l'unanimité que le plan
de subdivision présenté par M. Dorothée
Bourassa et préparé par M. Roger Belrias
arpenteur géomètre des lots P85 et P86
en date du 3 avril mil neuf cent
soixante et un est, par les présentes,
accepté par ce conseil pour le lot
P85 au complet et sous condition de
générer une rue de soixante pieds de
large sur les numéros 52 et 53 ainsi
que sur les numéros 59 et 70 établis
sur le lot 86. (suite page 149)

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de L'Champplain

Une assemblée des contribuables de la Municipalité de la paroisse de St Louis de France, tenue à la salle du ponte à Rive-du-Mercredi le dixième jour de Mai mil neuf cent soixante et un à dix heures de l'avant midi (heure avancée) sous la présidence de M. Lucien Héon président d'élection. Le secrétaire trésorier de la municipalité au fin de proposer trois conseillers en remplacement de messieurs:

Horatio Barbin siège no 2

Paul Emile Bussières 5

Georges Moise 1

Sont sortant de charge.

Et M. Roger Desjardins sortant également de charge.

Le tout suivant avis publics dûment affiché aux endroits indiqués par le conseil de la Municipalité en date du vingt neuvième jour d'août mil neuf cent soixante un doit l'original tenir du certificat de qualification demeure aux adresses, des lieux des présentes.

A Diez heures précise le président d'élection ayant comme secrétaire M Adolphe Perreault ouvre la séance à huis

il requiert les électeurs présents et
dument qualifiés de faire la présentation
des candidats

des électeurs Pierre A. Lévesque.

Marcel Molin, Gaston Buisson, Viatore Paré,
Maurice Pagnin, Jean Paul Lebel, Paul
Kavatil, proposent que M. Noël Huise soit
nommé conseiller pour la municipalité
de Louis de France au siège no 1

Le président ayant examiné les
qualités requises par la loi du propos et
des professeurs accepte la proposition.

Les électeurs Richard Beaumier,
Hervé Léhartier, Paul Lévesque, J.M. Leboeuf,
Léonard Raciney, Richard Raciney, Georges Raciney,
René Beaumier, Aimé Lamy, Guy Beaumier,
Lucel Il Jean, Yvon Gélinas, Maurice
Beaumier, Jrs. Andry, proposent que
M. Georges Massé soit nommé conseiller
pour la municipalité St Louis de France,
au siège no 1

Le président après examen des
des professeurs et des propos accepte
la proposition.

Les électeurs Gaston Tellier, Jean
Guy Boisvert, Lucien Girard, Dom Lignac,
Maurice Lignac, Paul Martel, J.P. Lebel,
Viatore Paré, Marcel Molin, Charles
McNamee, Morin, Gaston Buisson,
Pierre A. Lévesque, Maurice Pagnin, Noël
Huise proposent que M. Rosario
Coté soit nommé conseiller pour la
municipalité St Louis de France au siège
no 6.



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

St-Louis de France, Co Champlain, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

A partir du premier jour de mai 1961, le siège social de la
Municipalité sera déménagé sur la rue Lamothe dans l'immeuble
du poste à incendie et que dorénavant les réunions et autres
assemblées se feront dans cet établissement.

Donné à St-Louis de France ce vingt-deuxième jour
de Avril 1961.

Jacques Vézien
Sec-Trés.

DONNE à St-Louis de France ce 22^e avril
mil neuf cent six
Jacques Vézien
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

(Large blank area for notice content, containing faint, illegible text.)

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and and

(Français au verso)

Secretary-Treasurer

Le Président après examen des propositions et des projets accepte la proposition.

Les électeurs Emery Lefebvre Mme Anselme Loranger, Dominique Lamotte Mme Leo Harkin, Macleod Paul Marchand, Romuald Lefebvre proposent que M. Léonard Harkin soit nommé conseiller pour la municipalité St Louis de France.

Le Président après examen des propositions et des projets accepte la proposition.

Les électeurs Marcel Molin, Violier Paré, Gaston Buisson, Maurice Gignac, Jean Guy Boisvert, Gaston Thiffault, Jean Paul Girard, Dominique Gignac, Rosario Leoti, Leo Marin, Paul Martel, Pierre Chavaneur, Maurice Paquin, Noël Hirse, proposent que M. Jean Paul Label soit nommé maire de la Municipalité St Louis de France. Le Président après examen des propositions et des projets accepte la proposition.

Les électeurs Camil Bourgeau, Emile Masson, Lucien Sayac, Emile Laron, Julian Lamotte, Georges Lamotte, Charles Thiffault, Charles Mercier, Marcel Lemire, Mme E. Marchand, Mme Marcel Ducharme, Pierre Levesque, Ernest Houle, Ed. Lamotte, Joseph Lemire, E. Marchand, Camille Bousquet, Jean François Beron, Richard Desilets, Fernand Ducharme, Mme V. Ducharme, Marcel Ducharme, Paul Lacroix.

Richard Beaunier, Georges Masse
 Henri Charron, Paul Levarieur, M. Dubois
 Léonard Lacroix, Richard Lacroix, Georges
 Lacroix, René Beaunier, Lucien Lamy
 Guy Beaunier, Yvon Gélinas, Maurice
 Beaunier, Joseph Côté, professeur M. Roger Denier,
 Maire de la municipalité de L'Isle-Verte
 Le Président après examen des
 professeurs et des Professeurs accepté
 la proposition

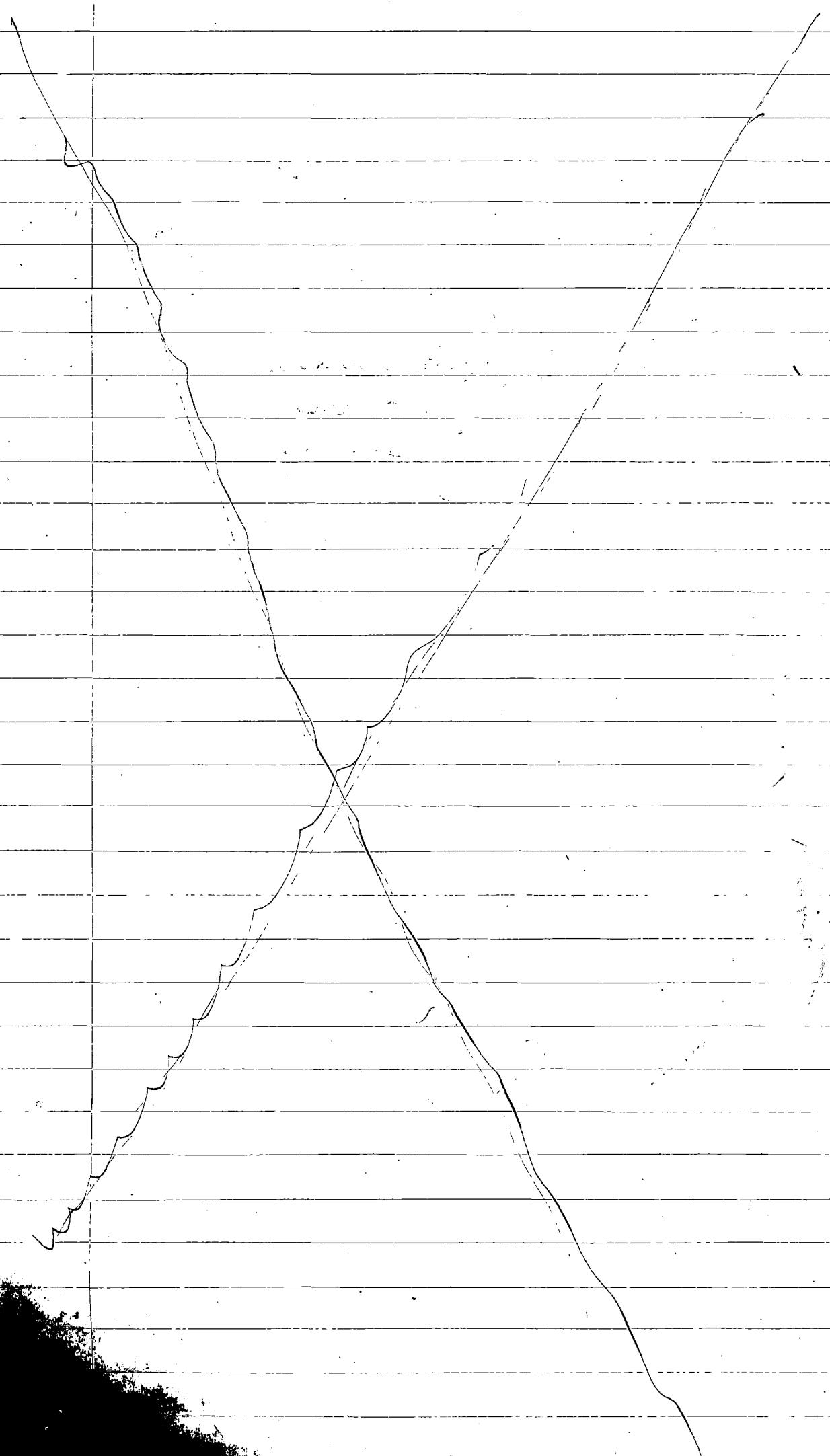
Les électeurs Marcel Nolin,
 Marcel Dubois, Marcel Henric, Rosario
 Côté, Gaston Thilland, Jean Guy Boisvert
 Gaston Buisson, Violette Paré, Bonnigean
 Lignac, Moïse Gignac, Leo Morin
 Jean Paul Lebel, Jean Paul Girard,
 Pierre A. Levarieur, Maurice Pagnin
 Noël Kins.

Le Président après examen des
 professeurs et du professeur accepté la
 proposition.

Les électeurs Pierre Levarieur
 et Frédéric Guérard proposent que
 M. Paul Émile Bussières, citoyen, soit
 nommé conseiller

À midi juste le Président
 d'élection ayant plus de professeurs
 que le nombre voulu déclare
 élection dans chaque rive de
 la municipalité qui aura lieu lundi
 le quinzième jour de mai mil
 neuf cent soixante et un.

Signé : Lucien Hérouin Pres.
 Adolphe Désilets Sec
 Lucien Hérouin Pres.



Attendre que le quatrième versement pour l'entretien des chemins d'hiver par M. Gérard Arthur Hamel se chiffre au montant de \$ 1571.70 et que la municipalité entende les reporter comme suit ^{puisqu'il a été fait} suivant l'autorisation de l'entrepreneur savoir -

Garage d'Abloé	119.88	l'abîlé
Garage Plante	14.00	
Hauteur de Read N° 150.00	380.00	
Damson 2 Marchad	390.00	130.92
Banff Can Nat	500.00	14.00
Gérard & Hamel	130.82	804.92
		1571.70

Attendre que la dite Municipalité prétend avoir été dans l'obligation de louer de la machinerie étrangère pour compléter l'ouverture des chemins d'hiver négligée par l'entrepreneur au montant de \$ 530.00 aux frais de l'entrepreneur suivant constat

Attendre que l'entrepreneur Gérard Arthur Hamel présent à cette assemblée proteste à l'objection à une partie des comptes mentionnées et payés par la municipalité.

Il est proposé par M. Loring Harkins et résolu à l'unanimité que, pour un arrangement à l'amiable, alors l'entrepreneur, ce conseil offre au dit entrepreneur présent à ce conseil et témoins tenante une somme supplémentaire de deux cent soixante dix (~~sept~~) dollars (\$270.00) représentant la moitié de la somme dépurée par la dite Municipalité pour compléter l'ouverture des chemins négligés par le dit entrepreneur, formant un total de quatre cent dollars et 82⁰⁰.

Municipalité
St-Louis de France

Cté Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Province de Québec

Municipalité St-Louis de France

Comté de Champlain

A M. M. Lezs Conseillers

Monsieur,

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale de cette municipalité est convoquée par les présentes par le secrétaire-trésorier et président d'élection pour être tenue à la bâtie des incendies, jeudi le vingt-cinq mai prochain à huit heures du soir et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Assermentation du Maire et des Conseillers élus.

Donné ce jour le dix-neuvième jour de mai 1961

Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon Secrétaire-Trésorier de cette municipalité certifie que cet avis a été mallé à chacun des conseillers et à son Honneur le Maire
Vendredi le 19 ième jour de mai 1961



Sec-Trsé

Proposé par M Adrien Hépieds
 Secrétaire à l'assemblée
 Secondé par M Georges Massé
 Il résolu à l'unanimité que ce conseil
 offre ses meilleurs remerciements aux
 autorités du ministère des Travaux Publics
 pour l'autorisation d'ériger un système
 d'incendie dans notre paroisse et pour
 les généreux detours accordés et ce conseil
 prie l'honorable ministre des Travaux Publics de
 bien vouloir nous faire l'honneur
 de sa présence à la bénédiction et
 à l'inauguration de cet immeuble
 du service d'incendie.

Les membres de ce conseil laissent à
 la discrétion de l'honorable ministre
 de déterminer le jour qui pourra leur
 convenir.

Proposé par M. Horings Bartin et
 résolu à l'unanimité que les estimations
 sont autorisées à faire la révision
 du rôle d'évaluation dans la
 semaine du 15 au 9 juillet 1961.

Proposé par M. Jean Pouys / repoussé
 et résolu à l'unanimité que les
 maisons en construction sur lot
 475 au nombre de quatre dont les
 façades sont sur le rang St Célestin et
 appartenant à M. M. Cime Lamer et
 Magrice Lamer soient tolérées à
 vingt-cinq pieds de la ligne de la
 route au lieu de trente pieds dans leur
 construction considérant que les maisons
 du voisinage sont construites à 25 pieds
 de la ligne de la route.

— à suivre —

Proposé par M. Aldéric Hélie et
résolu à l'unanimité que le compte
du Garage Plante Engr au montant de
deux cent soixante et sept dollars pour
œuvre fait sur machinerie de
Gerard Arthur Hamel soient acceptés
et payés & considérant que M. Hamel
a autorisé par écrit la Municipalité à
acquitter ce compte

Proposé par M. Loring Larkin
Secondé par M. Damase Lamotte
et résolu à l'unanimité que la bie
Lavolette construction soit autorisée
à construire un pont dans le rang
des chenayz sous affile comme-
ment Pont Bechermier, enjoste
par les eaux far des gars du
Printemps, au prix de \$1580.28

Proposé par M. Jean Bourassa
et résolu à l'unanimité que Monsieur
le Maire soit autorisé à signer le
contrat d'électricité de la Shawinigan
Water & P. Co concernant la nouvelle
bâtisse du service des incendies

Proposé par M. Loring Larkin
et résolu que le compte d'assurance
publique de M. Normand Brunelle
de St Louis de France vu que le
compte n'accompagnait pas la
carte d'assurance.

Proposé par M. Damase Lamotte
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à notifier la police
Provinciale de la route aux gens de
faire observer les règlements à eux

Pont Bechermier
par Lavolette construction

Assurance sur
la ligne 270000
à St Louis de France

qui laissent échapper des déchets sur la route, conduisant au dépôt du Capitaine St Maurice et qui utilisent la route 19 il St. Alphonse.

Proposé par M. Daunies Lamotte et résolu à l'unanimité que il soit demandé aux commerçants de vendre des "Pétards" il qu'ils en soient avertis.

(Proposé les 11) George Massé et résolu à l'unanimité que les comptes ci après mentionnés soient acceptés et payés

Garage Planté Eug.	267.00
Vétérinaire St Cuthbert	35.00
Gage Conrad l'abbé	14.00
R. Klein Charoag fiero	232.79
Louis Laron	33.40
Pierre Lavassay	153.11
J.M. Turin Lumine	12.25
Bureau Marchand	121.83
Faucier St Bon	30.00
Ferrerie St Maurice Rue	311.38
Mme Go Lamotte	15.00
Paul Marchand	15.00
Adonai Society	15.00
Gaston Lamotte	18.00
Gélos Génie Police	15.00
Roland Dionne	15.00

Citendu que la Corporation de la paroisse de St Louis de l'Île-aux-Coudres a fait l'achat d'un Barron a incendié au coût de \$ 17500.00

Attesté que la Corporation de la paroisse de St Louis de l'Île-aux-Coudres a fait construire une écurie (à suivre P. 156)

Province de Québec

Municipalité de Rouyn de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale des
bouclier de la Municipalité de Rouyn de
France tenue à la mairie de la
Station à Lévis le jeudi le vingt-
cinqième jour de Mai mil neuf
cent soixante et un à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs les conseillers

Paul Emile Bussière

Georges Massé

Honoré Harkir

Aldine Desilets

Dominic Panache

J'ouvre, repensé à mon honneur
le maire Roger Bégin formant quorum
Proposé par M. Damien Panache
Secondé par M. Aldine Desilets

et résolu à l'unanimité que le
Secrétaire-Trésorier fasse assementer
les conseillers élus à l'élection du
vingt-cinquième jour de Mai mil neuf
cent soixante et un ainsi que son honneur,

Je soussigné Roger Bégin ayant été
nommé Maire de cette municipalité
jure solennellement que je remplirai
mon devoir au meilleur de mes
connaissances et capacités.

Ami que Dieu me soit en aide

Roger Bégin Maire
— à faire —

Aserments devant moi ce
vingt-cinquième jour de mai 1961

Quebec May 6 1961

je soussigné Georges Massé
ayant été nommé conseiller de cette
municipalité jure et déclare que
je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de mes connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu me croit en
aide

Georges Massé

Ceremonye devant moi ce
vingt-cinquième jour de mai 1961

Quebec May 6 1961

Je soussigne, Paul Emile Bussières
ayant été nommé conseiller de
cette municipalité jure et déclare
que je remplirai fidèlement mon
devoir au meilleur de mes connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu me croit en aide

Sig. Paul Emile Bussières

Ceremonye devant moi ce vingt
cinquième jour de Mai 1961

Je soussigne Lorenzo Larkin
ayant été nommé Conseiller
de cette municipalité jure et déclare
que je remplirai mon devoir
au meilleur de mes connaissances
et capacités.

Lorenzo Larkin

Ainsi que Dieu me croit en
aide

Cérémonie devant moi ce vingt
cinqième jour de mai 1961
Huicis Heis lez Fes

Préposé par M. L'archiv
Secondé par M. Le Denilez
et résolu à l'unanimité que M.
Jean Charles Marchand soit nommé
Chef des pompiers et constable de
la Municipalité d'Houïs de Fes

Le vingt cinqième Jean Charles Marchand
ayant été nommé constable de la
Municipalité d'Houïs de Fes
et déclaré que je ferai assuré devoir
au meilleur des mes connaissances
il capacité

Jeun que Dieu me soit en aide

Jean Charles Marchand
Personne devant moi ce
vingt cinqième jour de mai
mais neuf soit moins un.
Huicis Heis lez Fes.

Préposé par M. Denier Hamothex
Secondé par M. LeDenilez
et résolu à l'unanimité que les que
les minutes de la séance présente
est adopté.

Signé Jozef LeDenilez
Huicis Heis lez Fes

un poste à incendie ainsi qu'un
bâti de ville au montant total
de \$ 37 159.02 ce qui comprend
la main-d'œuvre et les matériaux
Citendum que la Corporation de
la paroisse de St Louis de Tracy a
déjà fait une demande d'autorisation pour
travaux d'hiver sur le côté de la
main-d'œuvre des des travaux c. a. d.,
la somme de # 11 369.38;

Il est proposé par M. Horace D.
Larkin secondé par M. George Maye
et résolu à l'unanimité que la
Corporation Municipale de St Louis
de Tracy demande au Commissaire
des incendies la subvention prescrite
par la loi sur la dépense totale
que la municipalité sera appelé à
défrayer pour la construction des
postes à incendie de la cité et pour
le canon à incendie et accessoires
adopté.

Poignée
George Maye
Levins Keay
Les Trés.

Province de Québec

Municipalité d'Innis de France

Comté de Lévis

Assemblée régulière et
mensuelle du Conseil de la Corporation
de la paroisse de St-Louis-de-France
tenu au lieu ordinaire des
séances lundi le sixième jour de
Septembre mil neuf cent soixante et un
huit heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Aldéric Desilets

Jean Louis Tremblay

Paul Emile Bussières

à son honneur le Maire Roger Tessier
fournant quorum sous la présidence
de ce dernier

Proposé par M. Emile Bussières
il résolu à l'unanimité que les
minutes de l'assemblée régulière du
mois de mai soit adoptées telles que
lues.

Attendu que le pont communément
appelé "Pont Beauchemin" dans le rang
des Chemins de la dite Municipalité a
été emporté par les eaux du printemps
et que les propriétaires qui résident au
delà de ce pont n'ont pas d'autres
sorties que par ce chemin

Attendu que ce conseil a
compté que ce chemin ne pouvait
rester fermé à l'usage des propriétaires
à vivre

Yves Beauchemin

point de dépenses

résidant au delà du dit pont
 Attendu que par résolution
 du Conseil, la bie de construction
 nouvelle dite à été autorisé à
 faire un pont détruit par les eaux
 du printemps dont le coût total se
 chiffre à \$ 10 80. 28

Demandez que la Municipalité
 d'Amiens de l'anée ne peut ni est
 en mesure de payer cet montant
 sans l'aide du Gouvernement pour
 cette dépense imprévue.

Il est proposé par M. Adrien
 Verlétis ~~sous~~

Soumis par M. Jean-Louis
 Trépanier et résolu à l'unanimité
 que demande soit faite au
 Ministre de la Justice de bien
 vouloir accorder un délai
 utrois pour sister à payer cette
 dépense imprévue.

Proposé par M. Jean-Louis Trépanier
 et résolu à l'unanimité que le transport
 de créance de la Banque Provinciale
 du Canada de Pierreville en faveur
 de Pierre Thibeault Canada Ltée
 soit accepté et que le Secrétaire-trésorier
 soit autorisé à signer la formule de
 transport au montant de \$ 10 800. 00

Proposé par M. Paul Emile Bussière
 et résolu à l'unanimité que la
 demande de M. Jérôme Durrant à
 la dite municipalité à savoir si il doit
 bâti un chalet dans le rang des Chêneaux
 sur pilotis en ciment au lieu de faire
 un colage complet en ciment

sont acceptées et que M. Charles Marchand
inspecteur des établissements lui remette un permis
selon la présente résolution ainsi qu'à
M. Roland Dubreuil qui est dans le même cas

~~Propose par M. Hayeur spéc
i y compris Venetts
Propose au Comité Travaux
et déclare que la municipalité
n'aura pas de frais en ce qui concerne
la pose de conduites.~~

~~Propose par M. P. E. Russiere et
relatif à l'autorité que demande
est faite au commissariat des
ingénieurs d'accorder à la Municipalité
l'autorité de faire la permission d'aider
les municipalités environnantes avec
notre carrière alineendie en cas
de feu et sur demande moyennant
rémunération.~~

~~Propose par M. J. Ch. Travaux
et relatif que les dépenses ci
cavés mentionnés sont adoptées
et payées.~~

11.00 21.10 No 796
bernerie St Maurice 39.57 No 797
fond gris bige 36.52 No 798
Cassette & Jacob 312.12 No 799
Imp. immeuble locataire 11.44 No 800

S. H. Gravelle 192.78 No 801.

épaulement municipal 14.38 No 802

M. Bégin, 18.25 No 803

d. R. 90.61 No 804

Ed. Demontigny 4,000⁰⁰ No 805

Ernest Marchand 27.50 No 806

annexe
à
lett.

ville aux municipalités
pour feu

après avoir la réunion
du conseil de ville

Province de Québec

Municipalité de la ville de France

Comité de l'assemblée

Assemblée spéciale des conseillers de cette municipalité tenue au lieu ordinaire, lundi le vingt-sixième pour ce juillet mil neuf cent soixante et un au lieu ordinaire des séances du Conseil à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers :

Georges Massé

Damien Lamotte

J.-B. Tanguay et son honneur

l'maire — Roger Léveillé formant procès
sous la présidence de ce dernier

Les avis de convocations ont été signifiés tel que prévu par la loi.

Proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Damien Lamotte

1^e Et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à emprunter une somme de vingt-cinq mille quatre cents dollars au taux de six pour cent l'an, autorisé par l'arrangement no 17 pour la construction d'un système à pneus, il a émis des obligations pour le montant devant à vingt ans dont le tableau des compagnies et des dates d'échéances se lise comme suit :

— à suivre —

commerciales (off)

Municipalité
St-Louis de France

Cte Champlain, Qué.

1961

St-Louis de France, Le 23 juin 1961

Cher Monsieur,

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par Monsieur le Maire Roger Lesieur, pour être tenue lundi le vingt-sixième jour de juin 1961 au lieu et à l'heure des séances du Conseil et qu'il sera pris en considération les sujets suivants savoir:

lo Approuver l'échelle des dates d'échéances des obligations et (xxxxxx) autoriser le secrétaire-Trésorier à faire préparer ces obligations pour une somme de \$25400.00 pour le compte de la dite municipalité.

Donné à St-Louis de France ce vingt-troisième
jour de juin 1961.

François Neon
Sec-Trés.

Je certifie par les présentes que l'avis ci-dessus décrit a été signifié à chacun des conseillers par lettre vendredi le vingt-troisième jour de juin 1961, entre 3 hrs et quatre hrs de l'après midi.

François Neon

Emprunt \$25400.
Intérêts 6%
Remboursable à 20 ans

	Intérêts	Debts	Capital	Total	Fins
1	1524	25400.	700.	2224.	24700.
2	1482	24700.	700.	2182.	24000.
3	1440	24000.	800.	2240.	23200.
4	1392	23200.	800.	2192.	22400
5	1344	22400.	900.	2244.	21500.
6	1290	21500.	900.	2190.	20600.
7	1236	20600.	1000.	2236.	19600
8	1176	19600.	1000.	2176.	18600.
9	1116	18600.	1100.	2216	17500.
10	1050	17500	1200	2250	16300.
11	978	16300.	1200	2178.	15100.
12	906	15100	1300	2206	13800.
13	828	13800.	1400	2228	12400
14	744	12400.	1500	2244	10900
15	654	10900.	1600	2254	9300
16	558	9300.	1600.	2158.	7700.
17	462	7700.	1700	2162	6000.
18	360	6000.	1900	2260	4100.
19	246	4100.	2000	2346	3100.
20	126	2100.	2100.	2226	-0-
	18912.		25400.	44312.	

Montant requis annuellement \$7225.00

Comptes de guises: 100 - X 39 = 3900 -

500 - X 11 5500.

1000 - X 16 16000.

— a suivre — 25400

Proposé par M. Jean Louis Gagnon
Secondé par M. George Marteau

et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier est autorisé à emprunter temporairement une somme de seize mille sept cent quatre vingt dollars ($\$16780$) au taux de six pour cent l'an en attendant les actes à recevoir du gouvernement concernant la construction d'un système à incendie et que par honneur le maire et le secrétaire trésorier est autorisé à signer des billets pour émission de la Municipalité (~~Recto~~) pour le même montant.

Proposé par Daniel Landry et résolu à l'unanimité que une somme de dix mille dollars soit versée à M. Edouard Demontigny, sur le compte de la Municipalité, en compte sur son compte épargne pour la Municipalité pour subvention à incendie au montant de $\$38216.17$ dont balance dix demeurerait à $\$26216.17$.

2° qu'une somme de six mille sept cent quatre vingt dollars soit versée à la bie Pierre Blédeult, en compte sur son épargne à incendie dont le montant est établi à $\$17850.00$ dont balance $\$11070.$

Proposé par M. Damase Landry et résolu à l'unanimité que les mœurs de la présente assemblée soient adoptées

Proposé par M. Georges Gagnon
Secondé par M. Georges Gagnon

Province de Québec

Municipalité et Bourg de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la municipalité
et bourg de France tenue au lieu ordi-
naire de ses séances lundi le treizième
jour du mois de juillet mil neuf cent soixante
et un à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers:

Georges Massé

J. J. Périnier

Ed. Webster

Geo Massé

Levengie Farber et son
épouse le Mari Roger Léveillé l'ont
faite sous la présidence de ce Dernier,

proposé par M. Georges Massé et résolu à
l'unanimité que ce conseil soit autorisé
à acheter un nettoyeur à boyau
et dix (6) costumes pour proposer les
pompier en service.

Attendu que la Municipalité
et Bourg de France desire ardemment
l'ouverture de la route Massé jusqu'au
Boulevard Pie IX

Attendu que cette municipalité
prévoit de grands avantages autant pour
le village du Cap Madelene que
la Municipalité et Bourg de France

Il est proposé par M. Levengie
Farber et résolu à l'unanimité
de la mairie

*Demande de
debuter la
route mone*

que demande soit renouvelé
à la tête du Cap Madeleine
de bien vouloir ouvrir un
chemin conduisant à la route
Masses et qu'une entente
avec les autorités du conseil du
Cap soit demandée aux fins
d'obtenir la réalisation de
cet important projet.

*Transport de
cheminée*

Proposé par M. Lorentz Harbin
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à signer le
transport de créance de la Cie de
Construction Havoline Rte ceu mon -
gut de 15\$0.28 pour la Grisebach
et tous de l'ouee à la Banque
Anglaise Nationale.

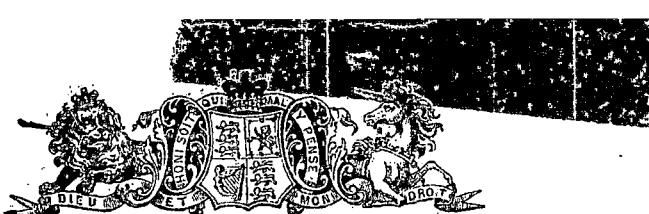
Proposé par M. Lorentz Harbin
et résolu que le loyer de la piste
à feu pour service à une personne
étrangère soit établi à \$75⁰⁰ l'heure

Proposé par M. Georges Massé
Secondé par M. Jean Louis Tremblay
et résolu à l'unanimité que M. Aldred
Desilets soit nommé Pro-Maire
pour la municipale et tous de l'ouee

Proposé par M. Lorentz Harbin
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à publier des
commission pour l'entretien des chemins
d'hiver dans la municipalité

Proposé par M. Georges Massé et
résolu que le système communautaire
coopératif du Cap de la Madeleine soit
autorisé à constituer une tour devant
servir à l'amélioration de la téléphonie

*Permis de faire
construire un
système de
téléphonie
au Cap*



PROVINCE DE QUEBEC
St-Louis de France
Municipalité de
St-Louis de France

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis Public

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et qu'il sera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les trente jours qui suivent celui du présent avis.

et que lundi le vingt-huitième jour de Août 1961 à l'heure de 10 h 00, à l'heure et au lieu ordinaire des séances du Conseil, ce dernier procèdera à l'examen, à la révision et à l'homologation du rôle.

x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x
x

DONNE à St-Louis de France ce vingt-huitième jour de St-Louis de mil neuf-cent vingt-huitième juillet ----- soixante et un
(English on reverse side) *Jules L. Desjardins*
Signature
Secrétaire-Trésorier

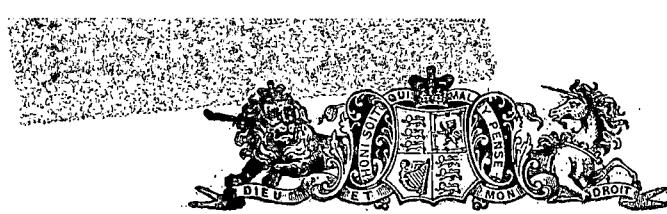
Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à _____, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre neuf heures et dix heures de l'avant-midi, le vingt-huitième juillet 1961, et en les lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de 19.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-huitième jour de juillet mil neuf cent soixante et un

Signé *Jules L. Desjardins*
(Titre)



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

Public Notice

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

**GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and**

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designed by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the _____ day of _____ 19_____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of
one thousand nine hundred and _____.

Signed
(Title)

selon les plans fournis à la dette Municipale, considérant que cette construction est à caractère spécial.

Proposé par M^r Georges Massé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit renvoyée à lundi prochain de dixième jour de juillet 1861 à huit heures du soir du même lieu.

après quoi la séance est levée

Province de Québec Municipalité
Ville de L'Assomption comté de Champlain

Généralité de la Municipalité
l'heure de l'assise qui est une continuation de la séance régulière du troisième jour de juillet 1861 tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le dixième jour de juillet 1861 à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Georges Massé

Aldéric Bertrand

Jos Trepain

P E Bussières et son honneur le Maire Roger Léveillé pourtant nommé sous la présidence de ce dernier;

Proposé par M^r Jean Louis Régnier et résolu à l'unanimité que M^r l'ingénieur des bâtiments M^r Jean Charles Marshall soit prie et autorisé à faire le travail de recherche pour localiser en général toutes les constructions non conformes aux règlements établis

Où Marshall
autour à faire
la recherche pour
localiser les bâtiments
non conformes
aux règlements

et d'expliquer rapport au conseil.

Proposé par M. Louis Tremblay il résolu à l'unanimité que demandé soit fait au département de l'Ministre des travaux publics si il serait possible de rapporter et graver le rang de Marguerite Ouest sur une longueur d'un mille dans la partie appeler communément le petit ste Marguerite.

Proposé par M. Georges Massé il résolu à l'unanimité que les employés partant au service de maintenance du Cannon à incendie soient payés trois dollars l'heure pour service du Cannon à l'étranger et deux dollars l'heure pour service local.

Proposé par M. Georges Massé et résolu à l'unanimité que un nettoyeur de bogues soit acheté par la Municipalité au prix de \$69.25 de la firme Lepage & Eglissoir Co. ainsi que six habits de fourrure complet à \$6.00 soit \$36.00

Proposé par M. Lorenzo Dartini et résolu à l'unanimité que l'évaluation des propriétaires de biens fonds de cette municipalité soit faite par tranche de vingt dollars par les estimateurs de cette municipalité;

Proposé par M. Jean Louis Tremblay et résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés:

me D Lavoie	10.00
gowne 1 medel	30.00
Manteau orfin	56.00
Cannere 1 nos 100	43.99
W. Gérinat Deblois	20.00
Bom. Electric	7.53
P. Renaudin	22.02

P. Heim	57.82
Odd Angel	2.37
Garage Plante	16.45 ✓
Paul Denilts	28.00 ✓
Rejean Marchand	24.00 ✓
Dixie Resevoir	12.39
R.H. Simard	30.97
J.P. Hamotte	39.14
Gary M. Haar	87.44
Marc Marchand	9.00
Cyril Meault	6.00
P. Lebeau Ste	6480.00
In N Corp.	88.10
J.P. Hamotte	11.25
Hélène Vollard Bush	10.52

Après que la réceuse ait levé

Dixie Resevoir branche
Rue de l'Orion,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE

St-Louis de France

A:
Monsieur: Les conseillers

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par M.le Maire Roger Lesieur, ----- pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, jeudi le troisième jour du mois de Août ----- prochain, 1961 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1o Passer résolution s'il y a lieu pour autoriser un aviseur légal à prendre les moyens nécessaires pour faire respecter le règlement de construction.
- 2o Discuter du permis spécial de construction pour ceux qui l'ont demandé et passer résolution s'il y a lieu.
- 3o Discuter de l'amélioration du Coin Lucien Hamelin pour une plus libre circulation des véhicules et faire le trottoir(~~xxixxxa~~) et passer résolution s'il y a lieu.

Donné à St-Louis de France ce trente et unième jour de juillet
jour du mois de juillet --, mil neuf cent soixante et un
(Original) (Signé)
Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,
certifie sous mon
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

en en laissant une copie à

entre et heures de l' -midi, le
jour du mois de mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent

Secrétaire-Trésorier

MUNICIPALITE DE

Avis de convocation de

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

Province de Québec.

Municipalité d'Inouïe de Travers

Canton de Chambly

Assemblée spéciale du conseil de la Municipalité d'Inouïe de Travers tenu au lieu ordinaire de ses réunions jeudi le treizième jour de Août mil neuf cent soixante et un à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

les avides convocations ont été signifiées que requis par la loi
h. 98.

Odeur Séguin
René Barbin
Georges Massé
Dominic Lamotte
P. L. Trépanier
Roger Desilets

Que que Messieurs Gaston Buisson et Marcel Buisson — sont en contravention avec le règlement no 12 de la corporation municipale de l'Inouïe de Travers

Que que l'inspecteur chargé de l'application du dit règlement no 12 a fait parvenir en date du 7 juillet 1961 à M. M. Gaston Buisson et Marcel Buisson.

Que que M. Gaston Buisson et Marcel Buisson ont pas optéré à la dite mise en demeure

Il est proposé par M. Georges Massé
Secondé par M. René Barbin
et résolu qu'il soit arrêté que le maire et le secrétaire trésorier sous leur signature et celle du conseiller

avis de l'assemblée

à MM. Gaston Buisson et Marcel Buisson
une mise en demeure conformément
à l'article quinze (15). des règlement no 12
Proposé par M. Georges Massé
Secondé par Georges Harkin
et révolue à l'unanimité que Mr. Camille
Buisson soit avisé que sa bâtie située sur
le lot 469 du cadastre de la paroisse soit
reconstituée selon le règlement no 12
ou la faire disparaître complètement
considérant que elle a été tolérée
temporairement; ~~en~~ ~~encore~~ le conseil
accepte cependant que cette bâtie actuelle
soit reculée de trois cents pieds en profondeur
de la route nationale no 19.

Cet avis devra être executé dans les trente jours
des présentes. *Le 20 juillet 1913*

Proposé par M. Gédéon Delisle
Secondé par M. Georges Hamelin
et révolue à l'unanimité que demande soit
faite à M. Roberts habecque expropriateur
nommé par le ministre des Mines de bien
vouloir continuer l'expropriation du terrain
ancien Hamelin dans le village et tous de
l'autre aux fins de déterminer un rayon
servant à la continuation des trottoirs
route nationale rang St Jean Bolé sud Ouest.

Proposé par M. Gédéon Horeng Harkin
Secondé par M. J. L. Légaré
et révolue à l'unanimité que Mr. Challe Edward
Dumontage soit autorisé à faire un trottoir
à partir de la propriété faire la continuation
du trottoir le rang St Jean de la route Nationale en
continuant rang St Jean vers le Nord de tout
la décision du conseil; administrer la
20 juillet

continuation du trottoir Nord Est de la route nationale, tournant dans le rang St Jean
 Proposé par M. Lorenzo Larkin
 et seconde par M. Le Cepcier
 il résulte que les motions de la présente assemblée sont adoptées tel quelles.

désigné

~~Jeanne Lefebvre Gaire
 François Vigneau~~

Promesse de financer .

Municipalité Et Louis de Tancq

Comité de Champfam

Une assemblée spéciale
 de la Municipalité Et Louis de Tancq
 tenue au lieu ordinaire des séances
 lundi le vingt huitième jour de
 octobre mil neuf cent soixante et
 un à huit heure du soir à laquelle
 sont présents messieurs les conseillers:

Aldéric Desilets

Daniel Gamache

Lorenzo Larkin et

Le Cepcier

De Biencourt et son honneur
 le maire Roger Lefebvre formant quorum
 sous la présidence de ce dernier.
 Les avis de convocation ont été
 signifiés leques reçus par la loi.

Proposé par M. Aldéric Desilets

Seconde par M. Lorenzo Larkin

et résolu à l'unanimité que la ^{révision du} rôle d'évaluation soit établi à neuf cent vingt et sept mille cinq cents dollars et que ce rôle soit accepté et homologué tel que présenté ci-dessus.

Proposé par M. Raymond Barbeau et
appuyé

Secondé pour M. Gauthier ~~et~~ ^{et} Bertrand Desilets
résolu à l'unanimité que le taux de la taxe foncière soit fixé à un dollar des cent dollars d'évaluation pour la taxe foncière générale et que la taxe spéciale soit établie à vingt-cinq cents le cent dollar d'évaluation pour l'entretien des chemins et hiver à la circulation des véhicules motorisés. Les deux taxes seront imposées et prélevée sur les biens fonds de cette municipalité.

(Proposé par M. Jean Louis Lefebvre)

Secondé par M. Géraldine Desilets et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministère de l'Agriculture ^{Viree} ~~et~~ ^{et} ~~ministère des déménagements~~, dont M. Roger Labrecque en est l'ingénieur en chef de bien volontier accordé à la date (Ministère du pétroli spécial) du montant de 1644.03 ^{projet} ~~pour le contrat~~ ^{Beauchemin} qui a été fixé à neuf dans le budget des dépenses.

On que MM. Gaston Bussières et Marcel Desilets sont en convention avec le règlement no 12 de la Corporation omnisécurisée de St-Louis de Beau-

Du que l'Administrateur chargé de l'application du règlement no 12 a fait parvenir en date du 7 juillet 1961 à M. Gaston Bussion et Marcel Bussion une mise en demeure de se conformer à l'article 15 du dit règlement no 12.

Du que M. Gaston Bussion et Marcel Bussion n'ont pas obtempéré à la dite mise en demeure.

Il est proposé par M. Paul Emile Pusig
Secondé par M. Georges Moise
et rejeté à l'unanimité que la Corporation municipale de St Louis de France faire parvenir à M. Gaston Bussion et Marcel Bussion un avis sous la signature du maire et du Secrétaire Trésorier, lequel avis enjoingne aux dits Gaston Bussion et Marcel Bussion de faire les travaux de clôtures nécessaires pour se conformer à l'article 15 du No 12 règlement no 12 du dit avis sans quoi à l'expiration du dit délai, les travaux seront exécutés par la corporation aux frais des dits Gaston Bussion et Marcel Bussion par le Secrétaire Trésorier.

Sur ce l'observation du dit avis le maire s'est autorisé à donner instructions à son contracteur d'ériger autour des propriétés de Gaston Bussion et Marcel Bussion qui tombent sous l'application de l'article 15 du règlement 12, une clôture conforme au dit règlement avec les instructions à être données par le maire au contracteur consistant à l'achat des matériaux, le paiement des salaires, conformément aux

avis. Gaston Bussion et Marcel Bussion faire établir sans frais

Municipalité
St-Louis de France
Cté Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Extrait d'une résolution de la Municipalité St-Louis de France adoptée en date du troisième jour de Août mil neuf cent soixante et un à une assemblée spéciale ayant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

"Proposé par M.Aldéric Desilets, conseiller
Secondé par Monsieur Damien Lamothe conseiller
et résolu à l'unanimité que demande soit faite à M.Roberts Labrecque expropriateur du Ministère de la Voirie Provinciale, de bien vouloir continuer l'expropriation du terrain Lucien Hamelin dans le village St-Louis de France afin de déterminer le rayon du terrain, coin route nationale-rang St-Jean, côté ^{Sud-} Nord-Ouest, devant servir à la continuation du trottoir route 19 -Rang St-Jean."

Vraie copie certifiée.

R. Lesieur
Sec-Trés.

Signé: R.Lesieur, Maire
L.Héon Sec-Trés.

Donné à St-Louis de France ce quatrième jour de Août
mil, neuf cent soixante et un.

R. Lesieur
Sec-Trés.

A. M. B. C.
 Municipalité
 de la Ville de Montréal

résolution passée par le conseil de la corporation municipale de St-Louis de l'Île de 3 Octobre 1961, la dite corporation donne par les présentes à Marcel Bussières, dans sous la signature du maire et du trésorier, que le dit Marcel Bussières devra dans les 5 jours des présentes se conformer à l'article 15 du règlement no 12 sur construction autour de sa propriété qui tombe sous le coup du dit règlement une clôture conforme à l'article 15 du règlement, soit à

huit
 des employés que le dit contracteur jugera bon d'embaucher.

Proposé, par M. Gédreau Deneault
 résolu à l'unanimité que une somme de deux cents dollars soit allouée à M. Le Maire Roger Bégin pour les frais de déplacement à Montréal pour faire imprimer des obligations concernant l'emprunt pour le système d'assainissement et à la Malbaie pour assister à l'union des Municipalités.

Roger Gédreau Deneau
 Bégin

Frais de déplacement
 du Maire Roger
 Bégin
 à la Malbaie

Province de Québec

Municipalité St Henri de Tracadie

Comité de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la
municipalité St Henri de Tracadie
tenue au lieu ordinaire de
ses séances lundi le vingt-sept
d'Aout mil neuf cent soixante
et une à huit heures du soir à
laquelle sont présents messieurs
les conseillers :

Paul Bussière

Céleste Deslauriers

Damien Hamotte

Jos Trepquier

Georges Massé

Roger Léveillé formant

quorum pour la présidence de ce
dernier.

Les minutes de l'assemblée régu-
lière précédente sont dues et adoptées
à l'unanimité.

Proposé par M. Paul Emile Bussière
et résolu à l'unanimité que le loyer
de la grotte à louer pour les personnes
étrangères soit établi à soixante et
quinze dollars pour la première heure
en fraction d'heure et cinquante
dollars pour les heures supplémentaires
compris dans le même effet.

A suivre

Logez vous dans la grotte

Municipalité
St-Louis de France
Cté Champlain, Qué.

M. Marcel Buisson

St-Louis de France, 28 août 1961

AVIS

Conformément à une résolution passée par le conseil de la corporation municipale de St-Louis-de-France le 3 août 1961, ladite corporation donne par les présentes à Monsieur Marcel Buisson, avis sous la signature du maire et du secrétaire-trésorier, que ledit Marcel Buisson devra dans les 15 jours de la réception des présentes se conformer à l'article 12 du règlement No 15, en construisant autour de sa propriété qui tombe sous le coup dudit règlement, une clôture conforme à l'article 12 dudit règlement; qu'à défaut par Marcel Buisson de se conformer au présent avis, la corporation fera faire les travaux d'érection de ladite clôture aux frais du dit ~~Gaston Buisson~~ Marcel Buisson.

St-Louis-de-France ce 28 août 1961

Maire

Sec.Trés.

Lucien Héon

Je sous-signé Lucien Héon, secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Louis-de-France, certifie par les présentes que j'ai signifié cet avis à M. Marcel Buisson, de main en main, ce 28ème jour du mois d'août 1961, entre 4 et 5 heures de l'après midi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28ème jour du mois d'août 1961.

Sec. Trés.

13500 R. Gresham

Je, soussigné, *François Mercier*, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. ~~les Commissaires~~
en en laissant une copie à *chaque Conseiller*

entre 5 et 6 heures de l' P — midi, le 24
jour du mois de *Ceint* mil neuf cent 61

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 — jour du mois de *Ceint*.

Secrétaire-Trésorier

Avis de convocation de
SESSION SPECIALE
POUR

MUNICIPALITE DE

(Original)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE

St-Louis-de-France

A: Mes Conseillés

Monsieur:

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par son Honneur le Maire Roger Lésiour pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le 28^e jour du mois de août prochain, 1951 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1e- La revision et l'homologation du rôle d'évaluation.

2e- Discuter et établir le taux de la taxe s'il y a lieu.

3e- Discuter du creusage et défrichage des cours d'eau marchands et dans l'arrondissement du rang Des Cheneurs et du rang Ste-Marguerite.

Donné à St-Louis-de-France

ce 24^e juillet

jour du mois de aout , mil neuf cent soixante et un.

(Original)

(Signé)


Lucien Héon
Secrétaire-Trésorier

.....
Secrétaire-Trésorier

6^e) que les pompiers en service soit remunerés à deux dollars et 50¢ pour l'heure pour le chef, deux dollars et 25¢ pour le mecanicien et deux dollars pour les aides.

Proposé par M. Dammeis Lamotte et résolu à l'unanimité que M.
Maurice Beaumier, inspecteur general soit autorisé à faire faire les travaux du cours d'eau Alphonse Marchand et à faire la répartition ~~elles~~ il y ait des travaux ~~des~~ intéressants dans ce cours d'eau.

7^e) à faire faire une clôture de ligne entre les propriétés sud de Messieurs Bonnevalle Hefford et Alexandre Blaauw et ainsi qu'un défrichement de vingt pieds.

Proposé par M. Dammeis Lamotte et résolu à l'unanimité ce conseil prie le Ministère de la Police de bien vouloir numérotter la route régionale qui conduit de St-Louis de l'Île à St-Adele, vu que cette route est très achalandée et conduit à des centres tels que la rivière Cap-Madeleine ~~qui~~ débouchant ensuite vers Montréal.

Proposé par M. Dammeis Lamotte
Secondé par M. Alderio Desché
et résolu à l'unanimité que M.
Charles Marchand ~~soit~~ acteure
l'ordre des permis de construction
aux propriétaires suivant:
à suivre

- 1° Construction d'un garage dans St. Léonard par Emile Langlois
- 2° Construction d'une porcherie à sept cents pieds du rang St. Jean par Pépin Hébert.
- 3° Transport d'un chalet à 150 pieds du rang St Marguerite entre Dagenais et Haule par M. R. Dupont.
- 4° Refuser le permis de construction pour garage dans la propriété de débarrasse sur la route 19 entre Messier Bourard et Truchetet sur le numero lot. 501
- 5° accepter Permis de la construction d'un chalet par M. C. Lavoie sur son terrain
- 6° Refus de permis de construction à Clémie Dubois pour bâti un chalet non conforme aux règlements no 12

Propose

Propose par M. Damien Lamotte et ses collègues à l'assemblée que le Secrétaire général soit autorisé à aviser M. Gendre que si il desire se servir des définitions de la Corporation il faudra de l'autorisation de leur vouloir venir prendre arrangement avec le Conseil.

Propose par M. J. G. Tanguay il faudra à l'assemblée

L'advice d'auj. 20
pour l'église

l'ont fait au conseil des délégués
et accepté et payé.

Propose par Georges Marchand
et résolu à l'unanimité que
une somme de un cent dollar
soit versée au comité formé
pour l'achat d'un orgue.

Propose par M. J. L. Gagnon
et résolu à l'unanimité que les
comptes ci-après mentionnés
soient acceptés et payés.

M. Tortin - 26.50 L

J. G. Marchand 19.00 L

J. P. Lamotte 38.75 L

J. P. Lamotte 47.50 L

Maurice Tortin 7.50

M. Belliveau 18.75 L

J. P. Lamotte 37.50 L

Rejean Marchand 19.00

Propose par M. Georges Lamotte
et résolu à l'unanimité que la résolution
précédente concernant la demande
du conseil à M. Prendle, concernant
la défense soit annulée et qu'il n'y
affect et que celle résolution soit
reprise comme suit:

Une demande soit faite à M.
Prendle de l'Ass. Madeleine et propriétaires
de l'église de St. Maurice si accepterait
de rencontrer les membres du conseil
en vertu de pouvoir de l'église de l'église
de St. Maurice pour lever les deniers
des contribuables de St. Louis de France

Propose par M. Gagnon
et accepté

L'accord a été
faire

Province de Québec

Municipalité St Louis de Tancarville

Comté de Champlain

Assemblées régulières et non
spéciale du conseil de la municipalité
St Louis de Tancarville tenu au lieu
ordinaire de ses séances lundi
le vingt-septembre de septembre mil
quatre-vingt soixante-dix à huit
heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers.

Georges Massé

P. Emile Bussière

Alfred Désilets

Dominique Lamotte

Et le secrétaire Elzéar

Honneur de maire Roger Léveillé
formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Les minutes de la séance régulière
précédente sont lues et adoptées à
l'unanimité.

Proposé par M. Georges Massé

Secondé par M. P. E. Bussière

et résolu à l'unanimité que :

- 1^o qu'il soit accordé des permis de construire à M. Maurice Demontigny à 25^e de la ligne de la route 19.
- 2^o la balle Brasserie de Shawinigan
- 3^o Paul Dumars chez Adolphe Marchand
- 4^o Maurice Léveillé accepte de bâti une cabane temporairement en attendant de construire une maison résidentielle.

Proposé par M. Georges Moise
et résolu à l'unanimité que
demande soit faite au Ministère
de la Vénerie de bien vouloir
déplacer la pancarte située dans
St Omer et route nationale No 19
et la placer d'une manière qu'il
soit plus visible aux touristes qui
arrivent du rang St Omer.

Proposé par M. J. Lévesque et résolu
que le chalet Elphège Ducharme
construit sur le lot Procolphe Ducharme
soit accepté temporairement jusqu'à
nouvelle décision du Conseil

Proposé par M. Georges Moise et
résolu que le ^{plan de} cadastre de M. Dorothé
Bourassa lui soit retourné et de faire
établir une rue sur les numéros
23, 24, 25 sur laquelle permise et
conforme au règlement de la Municipalité
aux fins de la faire approuver par
la ville municipale.

Proposé par M. J. Louis Télesphore
et résolu à l'unanimité que M.
le Maire soit autorisé à signer
le transport de créances de la
humble construction à vers le compte
de la Banque Canadienne Nationale
des trois Princess au montant de

16 43 03

Proposé par M. Georges Barbin
secondé par M. Domenec Hamel
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au Ministère des affaires Municipales
— à suivre —

Assemblée générale
élective au Comptoir

de bien vouloir autoriser la vente d'obligations
au pair et au comptoir pour un montant
de vingt-cinq mille quatre cents
dollars (\$25400.) au taux de six pour
cent, série vingtans le lundi selon
le règlement du 14 de la date
Mmeéjale.

Proposé par M. T. E. Bussières
et résolu que les comptes ci-après men-
tionnés soient acceptés et payés.

Maurice Vartin 7.50

Progey Léon 2.00.00

Jos Lanothe 35.50

Louis Caron 17.13

Maurice Bégin 57.30

Teddy Marchand 9.10

Btl Dang 2.78

Dion 3.92

George Blante 7.77

Pascal Desilets 24.30

Rejean Marchand 29.11

Laurent & Maurice 55.85

Fond 108.15

Proposé par M. Louis Tremblay
et M. Le Bessière.

et résolu que les minutes de
la présente assemblée soient
acceptées telles que lues.

Jos Lanothe
Pascal Desilets

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Canton de Champlain

Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité St Louis de France tenué au bureau ordinaire de ses séances lundi le deuxième jour d'Octobre mil neuf cent soixante et un à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers:

Naman, Lamothé

Jos Tépinier

Paul Léon Guissières

Horengs Perkin et monsieur le maire Roger Riveur formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Jos Tépinier

Secondé par M. Horengs Perkin
est résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Cie Havistette Construction
ltee de bien vouloir reprendre une partie des travaux faits pour le pont
Gauvin qui est devenu dangereux pour les véhicules qui utilisent cette route; il est entendu que cette réparation soit comprise dans le compte #1613.03. Horengs Perkin

Proposé par M. d'Assézat Lamothé
et résolu à l'unanimité que ce conseil
aure

Reprendre les travaux
du pont Gauvin

accepte la démission de l'inspecteur agricole M. Marquise Beaumier, demandant sa démission par écrit.

Proposé par M. Jean Louis Tremblay et résolu à l'unanimité que une somme de dix dollars soit versée à la société St-Jean-Baptiste concernant l'aide aux étudiants.

Proposé par M. Paul Cuné Burrières et résolu que le nom de M. Gervais L'ordre de Montréal-Lamont soit changé pour celui de Edouard Langlois sur le rôle d'évaluation devenu propriétaire de la propriété L'ordre du lot 567.

Proposé par M. Raymond Hartin et résolu que ce conseil accorde au système communautaire Coopératif du Cap-Madeline le passage du long fil transmetteur de leur T.V. de leur tour aux limites du Cap-Madeline en passant par la route Masse, rang Notre Dame Des Plaines, il route Nationale le tout sans aucune responsabilité de la part de la Municipalité.

Proposé par M. Raymond Hartin et résolu que Monsieur Le Maire est autorisé à faire préparer un contrat pour le ouvrir des chemins d'hiver.

Proposé par M. Damien Lamotte et résolu que M. le Maire Roger Désir soit autorisé à faire préparer des cartes indiquant les endroits où Téléphone en cas de feu pour les déposer aux endroits pratiqués.

a secourir

M. Marquise Beaumier
accepte

échangeement de
rôle en accepté

M. Raymond Hartin
accepté
Téléphone
international

M. Raymond Hartin
accepté
et M. Roger Désir

Préparez des cartes
pour Téléphone
en cas de feu

Proposé par M. J. le Trépanier et
résolu que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés:

Maurice Desnoyer	No 875	60.45
Joe St. Hilaire	876	10.00
Cap Tire Equipment	878	463.00
H. Heon Coop Rose	877	98.00
Cela Demontage Belin	879	55.00
Thomas D'Aviet	880	33.00
Gene Tortur	881	33.00
Daniel Royval	882	168
Réjean Marchand	883	13.00

Proposé par M. Desnoyer, harkun,
secondé par M. , et résolu à
l'ensemble que demande soit faite
au ministre des affaires Municipales
de Québec de bien vouloir autoriser la
vente d'obligation du règlement no 117 de
la dite Municipalité au montant de \$25300.⁰⁰
dollars au taux de six pour cent l'an au
comptoir et au pér. seize vingt ans.

Adopté.

Josephine Maire
Lucien Heon

Province de Quebec

Municipalité St Louis de Travers

Comté de Champlain

Assemblée spéciale

de la Municipalité St Louis de Travers
tenue au lieu ordinaire de ses
réunions jeudi le dix neuvième jour
d'Octobre mil neuf cent soixante
et un à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les Conseillers

Daniel Lamothe

Henry Parkin

Coldren D'Aslets

of St Champlain et son honneur
le maire Roger Bégin formant quorum
sous la prudence de ce dernier

Les avis de convocation ont été signés
et grevés par la loi

proposé par M. Coldren D'Aslets

secondé par M. Parkin Henry

et résolu à l'unanimité que le

1^o règlement no 14¹ de la province de
St Louis de Travers au montant de
\$25400.⁰⁰ soit et est amendé à l'article
7 en remplaçant "20 Janvier 1860" par
le 1^{er} Novembre 1960

2^o Que l'article 8 est amendé en remplaçant
"20 Janvier et 20 Juillet par 1^{er} Mai et 1^{er} Novembre

— à suivre —

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE

St-Louis de France

A: Les Conseillers

Monsieur:

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par A. Roger Lachance, Maire, pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 19 16me jour du mois de octobre prochain, 1961 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

amendements au règlement no 16 pour changer les dates d'échéances d'obligations, et correction du tableau d'aportissement.

Vendre les obligations au montant de \$25400.00 à la Caisse Populaire St-Louis de France.

Donné à St-Louis de France le 16 16me ce octobre 1961
jour du mois de , mil neuf cent

(Original)

(Signé)

Secrétaire-Trésorier

.....
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

en en laissant une copie à

entre et heures de l'
jour du mois de -midi, le
mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce
mil neuf cent

jour du mois de

Secrétaire-Trésorier

MUNICIPALITE DE
Avis de convocation de
SESSION SPECIALE
POUR

(Original)

l'ux l'article 11 est amendé en
ajoutant les mots suivants après il
fut "rejetés": en vertu de l'article 212
Statuts rédus 1941;

que l'afflux d'amortissement devrait
être perdu du présent règlement d'emprunt.

1 Nov 1962-2 -	900.00	12 - \$1,000	1 Nov 1972
1 .. 1963-3 -	500.00	13 - 1500.	-73.
1 .. 1964-4 -	1000.00	14 - 1500.	74
1965 5 -	1000.00	15 - 1500.	75
1966 6 -	1000.00	16 - 1500.	76
1967 7 -	1000.00	17 - 1500.	77
1968 8 -	1000.00	18 - 1500.	78
1969 9 -	1000.00	19 - 2000.	80
1970 10 -	1000.00	29 - 2000.	81
1971 11 -	1000.00	20 - 2000.	
1		Adopté	

Proposé par James Hamothé
et résolu à l'unanimité que ce conseil
au nom de la Municipalité d'Innis de
Trappe, vende à la Caisse Populaire
d'Innis de Trappe, les obligations émises
par la dite municipalité, selon le
règlement no 44) amendé au
montant de \$25 400.00 à 6% l'an.

Proposé par P. Louis Séguin et résolu
à l'unanimité que les minutes de la
réunion secrète soient adoptées à l'unanimité.

Pierre Léveillé
Pierre Denis Secres

Province de Québec
St Louis de France

~~Le soussigné Roger Léon maire de
St Louis de France nomme juge
présentes M. Maurice Beaumier, inspecteur
agricole, considérant qu'il n'y en a
pas d'autres d'assernement dans le rang
St Alexis dans l'arrondissement du même
nom; aussi j'ordonne M.
Moi Signac, gardien d'enclôts
considérant qu'il n'y en a pas
d'assernement dans l'arrondissement
St Alexis.~~

Signé:
le 20 Octobre 1961

Maire

~~Le soussigné Maurice Beaumier ayant
été nommé inspecteur agricole pour l'arrondissement
de St Alexis jure et déclare:
que je remplirai mon devoir au meilleur
de mes connaissances et capacités.
Ainsi que Dieu me soit en aide.~~

Maurice Beaumier

~~Assernement devant moi ce vingt-huitième
jour d'octobre 1961~~

Félix Léon Lévesque

~~Le soussigné Félix Léon Lévesque ayant été
gardien d'enclôts, nommé inspecteur agricole pour l'arrondissement
de St Alexis jure et déclare que je remplirai
fidèlement mon devoir au meilleur de
ma connaissance et capacité.~~

Ainsi que Dieu me soit en aide

In sise signac

~~Assernement devant moi ce vingt-huitième jour
d'octobre 1961~~

Félix Léon Lévesque

~~Je soussigné Roger Besseur Maire
de la Mairie de la commune de France
moumme par les personnes M. Maire
de la commune, inspecteur adjoint et
chef de la Mairie de la commune~~

je soussigne Moïse Lignac
par l'arrondissement ayant été nommé inspecteur agricole
M. Alexis présent de son honneur le Maire
On m'y a fait faire je déclare que
Roger Besseur possède il déclare que
je remplirai fidèlement mon devoir
au meilleur de mes connaissances et
capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Signature:

Moïse Lignac

Assentiment devant moi ce vingtaine
jours d'Octobre 1961

Lucien Deson le Trés.

Province de Québec

Municipalité d' St Louis de Tranquille

comté de L'Assomption

Assemblée spéciale du
council de la municipalité d' St Louis de
Tranquille tenue au lieu ordinaire des
réunions du council jeudi le neuvième
jour de novembre 1961 à huit heures
du matin à laquelle sont présents
Messieurs les conseillers

Georges Martineau

P. Paul Tessier

René Larivière

Aldéric Delisle

Raymond Lamontagne

M. J. Trépanier et son
épouse, le maire Roger Révère formant
l'unisson sous la présidence de ce dernier.
Tous les commissaires sont présents.

Suggéré par M. Aldéric Delisle

Secondé par M. J. J. Trépanier

Il résulte à l'unanimité que M. Jules Gervais
soit et est nommé inspecteur municipal
en chef pour la dite corporation au salaire
de six dollars l'heure plus dépenses de
machine.

Attendu qu'une demande faite par
résolution de l'œuvre des terrains de Jeux
de St Louis de Tranquille a la Municipalité
d' St Louis de Tranquille, offrant la vente de sa
propriété consistant en un terrain situé au
arrière du poste d'incendie et dont le
matériel qui elle possède.

il est proposé par M Alderc Desilets
 Seconde par M Paul Emile Bussières
 Il résolu à l'unanimité que ce conseil
 achète pour et au nom de cette municipalité
 tout le terrain qui possède l'Œuvre des
 terrains de Jeux de St Louis de France située
 en arrière du Poste d'incendie de
 St Louis de France il faut de matériel
 qu'elle possède pour la somme de
 pour hypothèque sur terrain à Georges
 Lamotte soit six cents dollars (\$600,00)
 avec obligation de payer les comptes
 dus à date soit les suivants:

Shawinigan Water & Power Co	29.23
Irving Oil Co	14.33
Crémazie	100.32
Daniel Longval	10.00
Intérêts sur Hypothèque	36.00
	189.90

Par les présentes, l'Œuvre des terrains de Jeux cède aussi à la déle municipalité les comptes recevables suivants:

Rejoign Balbéré (Golf Club)	135.36
Pt Leominster	16.34
Detroi du Gouvernement	233.00
baisse	10.33
	390.03

Mon honneur le Maire et le secrétaire trésorier sont par les présentes autorisés à signer cette transaction devant notaire pour et au nom de la déle municipalité

Proposé par M Georges Mercier
 Seconde par M René Dardion
 et résolu à l'unanimité que demand soit faite au Ministre de la Vaine

de bien vouloir accepter la charge et
l'entretien des feux de circulation installé
à l'intersection de la route 19 et rang
St Jean dans le village, considérant
que la Voie Provinciale procède
actuellement au l'élargissement
de la route.

Proposé par M. Daniel Hamel
et résolu à l'unanimité que M. Léon Masson
de St Maurice soit autorisé à faire la
réparation nécessaire au monument du
Gérebois dans le village St Louis de
l'année.

Proposé par M-J. Desfrancs
et résolu que les résolutions de la présente
assemblée soient adoptées telles qu'elles sont.

Pour l'assurer faire
Pecor Deon Leedig

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comité de Champlain

Assemblée régulière

et renouvelée du conseil de la
Municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
réunions lundi le sixième jour
de Novembre mil neuf cent soixante
et un à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Paul Guigle Bussières

Lorenzo Garbin

Nomier Hamothé

Aldéric Desilets

Louis Vézianier ayant nommé
sous la présidence de Monsieur le
Pro-Maire, Aldéric Desilets

Proposé par M. Nomier Hamothé
secondé par M. Lorenzo Garbin
et résolu à l'unanimité que que le
contrat d'ouverture des chemins d'Acadie
avec la Cie St Barnabé équiment être
préparé par le secrétaire. Trésorier et
la séance tenante soit accepté et
que Monsieur le Maire et le
secrétaire, ressortir soit autorisé à
signer le dit contrat avec et au
nom de la dite municipalité.

Les signataires ci-dessous pourront
ajouter, au consentement mutuel des
deux parties en cause, la route Hamothé

de long de laquelle est située le
Poste à incendie de la Municipalité;
ou autres routes que M. le Maire jugera
acceptables par entente avec les intéressés,
mais à la condition cependant de
être ratifiée cette entente par le conseil.

Proposé par M. Damour Lamothe
et résolu à l'unanimité que ce
conseil autorise les membres du
conseil à faire les frais nécessaires
pour aller consulter ^{à droite} le ministre de
la Santé pour prendre une décision
concernant la retenue d'un montant
de \$ 2 369.84 par le ministre de la
Santé sur un octroi destiné à la
municipalité au montant de
\$ 11 13.64, censé que d'autres rensei-
gnements concernant l'intérêt de
la municipalité.

Proposé par M. J. L. Gagnon
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
soit autorisé à acheter 8 scolles Municipales
pour l'usage des conseillers.

Proposé par M. Damour Lamothe
et résolu que M. l'inspecteur
des Bâtiments, M. Charles Marchand
soit autorisé à donner un permis de
construction à M. R. Walton pour
ériger un hangar en bloc de
ciment, ainsi qu'un permis de
construction pour M. Jean Paul
Lefebvre qui batte une maison
sur un solage de 28' de haut.

Proposé par M. J. L. Gagnon
et résolu à l'unanimité que
— à suivre —

Moyage des conseillers
Jean Damour Lamothe
et Gagnon

Permis de construire



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de

ST-LOUIS DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Monsieur Gérard Lajoie s'est adressé à la Régie des Alcools du Québec et a avisé en conséquence la dite Municipalité, pour obtenir un permis de salle à manger sous le nom de MOTEL-Salle à manger-Bar qu'il désire exploiter à St-Louis de France.

Quiconque désire formuler des objections à l'émission de ce permis doit le faire par écrit dans les quinze jours de cet avis publié et ci-haut mentionné.

L'écrit doit contenir les raisons de l'objection à l'octroi de ce permis et doit être signé et envoyé dans le délai ci-dessus, par poste recommandée à "REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC" Case Postale 20027, QUÉBEC 2 P.Q..

DONNE à ST-LOUIS DE FRANCE, --- ce vingt-septième
jour de novembre mil neuf cent soixante et un

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at
day of
and

this
one thousand nine hundred

(Français au verso)

Secretary-Treasurer

La Commission scolaire
de l'Île d'Orléans

Province de Québec

~~Municipalité scolaire de l'Île d'Orléans~~

~~Comité de Champlain~~

~~Assemblée spéciale de la
Commission scolaire de l'Île d'Orléans tenue
au lieu ordinaire des séances du conseil
lundi le vingt-septième jour de Novembre
mil neuf cent soixante et un à huit
heures du soir à laquelle sont présents
messieurs les commissaires~~

~~Adonai Desilets~~

~~les Paul Page~~

~~Jules Gervais~~

~~Roland Dionne~~

~~Roland Carrière formant
quorum sous la présidence de ce
dernier.~~

~~Tous les commissaires sont pré-~~

~~Proposé par M. Adonai Desilets~~

~~Secondé Jules Gervais,~~

~~et résolu que ce conseil prend
entente avec l'entrepreneur Ducharme
de Déport une jour faire des changement
à l'école en construction savoir;~~

~~1: l'entrée arrière qui conduit à la
cantine et les escaliers qui descendent
au dépôt avec le palier tournant doit
être facile au current planter au
pied du terrasse.~~

~~La commission scolaire Pas contre
l'entrepreneur Ducharme et il n'y a pas
d'accordera en gazon la façade de~~

~~L'école en construction au complet jusqu'au
au bout de deux ans de l'école.~~

~~d'école 2^e la commission scolaire d'aura
a la charge à dupont pour cette
entente la somme de deux cents cinquante
dollars.~~

~~Proposé par M. Roland Carrière
et résolu que la ~~Tuyau~~ à eau chaude
devra être installé dans la chambre
à fournaise étant donné qu'il
existe un drain pour vidanger la tuyau,
si elle venait à faire défaut. Ce change-
ment est sous la responsabilité de
l'entrepreneur général.~~

~~Proposé par M. le Paul Paillé
et résolu que une somme de cent
cinquante dollars soit allouée à l'entre-
preneur général pour l'extra faite
sur les trois d'hommes.~~

~~Proposé par M. Jules Gervais
et résolu que l'assemblée
des munies de la présente assemblée
soit adoptées.~~

Roland Carrière
Président

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Comté de Champlain

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité St Louis
de France tenu au lieu ordinaire
de ses séances lundi le quatrième jour
de Décembre mil neuf cent soixante et
un à huit heures du soir à laquelle
soit présent messieurs les conseillers

Georges Massé

Pierre Bussière

René Hébert

Aldéric Déjilets

Jean Louis Trépanier

Damien Hamothé et son
honneur de maire Roger Bégin formant
quorum sous la présidence de ce dernier

les minutes de la séance régulière
précédente sont adoptées à l'unanimité

Proposé par M. Damien Hamothé

secondé par M. Jean-Louis Trépanier

que ce conseil fasse objection, auprès de la
Régie des Alcools du Québec, à la demande
de M. Gérard Lajoie à cette dernière, d'obtenir
un permis de "Boire à Manger Bar" dans
la paroisse de St Louis de France.

En contre-proposition, ont voté ^{contre} : M. Mr.
Georges Massé, Aldéric Déjilets, René Hébert
et Paul Emile Bussière.

Proposé par M. René Hébert

secondé par M. Jean-Louis Trépanier
lorsqu'à l'unanimité que ce conseil

Cérémonie
Mallard à Manger Bar

Mallard à Manger Bar

offres ses plus vives sympathies à la
famille Perré Thibault éprouvée par
la mort de ce dernier.

Proposé par M. Damier Hamel et
résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à envoyer au
Conseil de Comté les comptes des années
en taxe de plus de deux ans aux fins
de faire valoir la propriété de ces derniers
pour l'assiette des taxes.

Proposé par M. Damier Hamel
et résolu à l'unanimité que M. L'inspecteur
Charles Marchand soit autorisé à lever
un permis à M. Barnabé Beaudet pour
la construction d'un restaurant sur
le lot P. 73.

Proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Damier Hamel
et résolu à l'unanimité que un compte
d'œuvre soit chargé à la corporation de
la paroisse de St Maurice pour feu
échey. Arthur Recul et baptem
qui de tel comme tant.

1 paume échey. Tauspin	75.00
1 " " A Recul	75.00
1 " " - ..	50.00
	200.00

amendement du 4 juillet 1962
ajouté à rés. du 4 juillet 1962

Proposé par M. Damier Hamel et
résolu à l'unanimité que ce conseil
permette le loyer de la Salle du Poste
de Pompiers pour réunions occasionnelle
au prix de quinze dollars chaque
réunion plus ou moins selon l'importance
de la dite réunion et que la somme
de cinq soit allouée pour le ménage
fait à la satisfaction du concierge

200

Offre de la municipalité
de la ville de Trois Rivières
à la reconstruction du marché au poisson

Proposé par M. Damien Lamotte et
secondé par M. P. Crisèle Bussières
il résulte que ce conseil approuve fermement
le projet de reconstruction du marché
aux bouchers dans le site des trois Rivières.

Proposé par M Aldéric Herlats
et résolu qu'une somme de quinze
cent dollars soit emprunté au moyen
par les présentes le secrétaire trésorier à
emprunter au montant pour la
construction des boucheries de la
propriété J. Dupernes Nord et à la
propriété Henri Héon sur route nationale
Proj. J. S. Dupernes

915	Maurice Gignac	500
916	Léopold Lante	6.25
917	Charles Marchand	87.00
<u>à rembourser</u>	918 Jimmy O'Neil (O.J.)	19.33
920	Pommeau Due	100.32
921	J. Pauchanger	207.79
924	J. Héon (Peacham)	17.16
925	Cap. frit Coup	17.68
926	Ed. Beauchemin	11.00
927	Le Caron	12.06
928	Police Dorakett	385.00
929	J. Lehouarn & Fils	1502.19
931	H. Gauvin & Legault	5.50
932	W. Léon & Léon	76.00
933	R. H. Telephone	98.12
934	A. Lablanc	145.33
935	G. Léon Marchand	2.35
936	H. Léon Léon	2.97
937	Geo Lamotte & fils	590.00

No 957 16 Janvier

30,50

Pour l'ieur Maire

Mairie des Trés

Seance du ^{reunie}

8 Janvier 1962

Lundi à

8 h 30 du matin Province de Québec
conseillers Prat:

G. Massé.

L. Hardin.

A. Davelots.

J. Trepier

D. Gauvin

B. Desjardins

Municipalité St Louis de l'Île

Geo L'Amplain

Attendre que le conseil municipal
a autorisé les travaux suivants : savoir
1^o construire un pont dans le
rang des Chênes

Attendre que cette corporation à obtenu
des plombiers de la Voie une
relevation de \$ 1580.28 pour les
dits travaux

Attendre qu'un relevé final
des dépenses au montant de
\$ 1580.28 a été présenté aux conseillers

Sur proposition de M. Geo Massé
secondé par M. Adrien Davelots
est voté que ce conseil apprécie
les travaux effectués il le relève faire
des dépenses et demande qu'une
copie de la présente résolution soit
transmise au ministère de la Voie
Adoptée

— Ce suivi —

opposition des
conseillers de la Voie

202

Proposé par M. Georges Massé et
résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à aviser la Cie
d'Autobus Carrier-L'Amere hts de
veux pour faire le déblayage ^{de neige} des chemins
les intersections des chemins traversent
la route 19 ^{dans le territoire de la Louisiane} et occasionné par la
charme de la dite Compagnie.

Proposé par M. Georges Massé
et résolu que les comptes de M. Lomax
à L'Éblié pour déblayement des chemins
au montant de \$37.50 soit retenus
du montant due à St Barnabé égouttement
en givre qui possède un contrat d'ouverture
des chemins d'hiver pour la municipalité
considérant que ce dernier a négligé
de faire le travail qui a occasionné la
défense ci-dessous décrète.

Proposé par M. Aldéric Desilets et
résolu que M. Maurice Marchand soit
engagé pour déblayer de neige la rue
Hamotre, de la route 19 jusqu'à l'extrémité
de la bâtie des incendie, face à cette
bâtie comprise, à raison de \$3.50
l'heure, chauffeur et tracteur compris.

adopte

Connue que le ministère de la
Forêt demande au conseil qu'il
desire prendre à ses charges l'installation
d'une lumière de trafic avec feux
clignotant avec le matériel gris existant
de la municipalité

Connue que le conseil, avec l'expéri-
ence du passé, considère que il

Demande au ministre d'alerter
 les autorisations lumineuses
 de trafic.

 Aiderie des services
 municipaux et collectifs
 dans l'administration

système de lumière de feu rouge et vert est plus effectif pour la sécurité des automobilistes.

Il est proposé par M. Horneus Parkin et résolu à l'unanimité que le conseil le ministre de la Ville de bien vouloir faire l'installation du système de lumière de feu rouge et vert le plus tôt possible considérant que le contrôle de la vitesse est déjà très difficile à obtenir.

Proposé par Mr Horneus Parkin et résolu à l'unanimité que M. Alderius Desilets soit nommé surveillant et contrôleur administrateur de la patinoire municipale et que les comptes de défenses soient produits au conseil et autorisés par lui.

Proposé par M. J-S Trepain et résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés.

957	Le Sénateur	30.50
954	R. P. Obé	37.50
960	La Savoie	18.68
961	Le Poïm	8.00
962	D. Royval	11.11
963	G. Hanouette	14.25
965	Le Laroc	5.73
966	M. Marchand	8.00
967	C. Marchand	7.50
968	G. Plante	20.00
969	M. Marchand	22.82
974	C. Lignier	42.75

Proposé par M. J. Parkin - et résolu que les minutes de la présente assemblée soient adoptées à l'unanimité par l'aire Alderius Desilets.

Provinces de Québec

Municipalité

et moins de France

Assemblée spéciale de la
Municipalité d'Isle-aux-Grues, tenue au
dîner ordinaire de ses secours mardi le
vingt-huitième jour du mois de Janvier mil
neuf cent soixante et deux à huit heures
du soir à laquelle sont présents messieurs
les conseillers:

Odeonie Denilets

Damien Hamotte

P. Emile Beaumier

J. G. Trépanier il son honneur

Le maire Roger Léveillé formant quorum
sur la présidence de ce dernier

Les avis de convocation ont
été signifiés tel que prévu par la
loi.

Proposé par M. Damien Hamotte et
résolu que les comptes ci-après men-
tionnés soient acceptés et soient payés

Objet Liqueur à thé 42.75

Frumau R. tie 81.64

Leranger à MolotWöhl 581.26 sous réserve de
comptes

Ernest Pinard 49.10

P. Beaumier 34.10

Spécialiste au camp. 94.85

Proposé par Odeonie Denilets et
résolu que le conseil achète cent chaises
à 400 florins l'une il y a lieu pour l'usage
de la salle municipale.

Proposé par M. D. Hamotte et

Recettes de la Commune

resolu à l'unanimité les motifs alle
la présente résolution est adoptée.

Province de Québec

Municipalité St Louis de France

Bonnie de Champ lain

Assemblée régulière
et mensuelle du Conseil de
la Municipalité St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
réunions lundi le cinquième
jour de Février mil neuf cent soixante
deux à huit heures du soir à laquelle
soit présent mesmeurs les conseillers

Georges Marce

René Harkin

Peynen Hamelhe

Es Tremaine

Dolélie Verilets pro-maire

formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Propose par M. Damien Hamelhe

Secondé par M. René Harkin

Il resolu à l'unanimité que Monsieur
Roger Melina, arpenteur géomètre soit
il est nommé par ce conseil moyennant
renumeration de un dollar par propriétair
pour reconstituer le rôle d'évaluation
en localisant et déterminant la sur
fice de chaque propriétaire de la dite
ville

municipalité, en localiser et détermi-
nner les subdivisions acceptées ou
non par ce conseil, aux fins de pre-
senter aux estimateurs une situation
claire et nette des propriétés de chaque
propriétaire de cette municipalité.
Le tout avec restriction équitable sur
rémunération, si M. Roger Gélinas ne
termine pas ses obligations envers la
dite municipalité pour le quinzième jour
d'Avril de l'année courante.

Propose, par M. Jean Louis Tremblay
et résolu à l'unanimité que l'échelle
d'achaffage pour le besoins de
la municipalité soient achetée
de la Coopérative l'édicé de Québec
au prix de quatorze centimes point neuf
(.149)

Proposé par M. Lorenzo Harkir
et résolu que ce conseil s'oppose à
la vente de l'école n°1, tenancière
de l'église considérant qu'elle
pourrait encore être de quelque utilité
dans l'avenir.

Proposé par M. Warren Houle
et résolu que demande soit
faite à la Municipalité du Cap-Madeline
Si il y aurait possibilité d'obtenir
le service de la borne-fontaine
silice aux approches des limites
du St-Henry, pour les besoins des
camions à pneus de la Municipalité
St-Henry en cas de feu.

A suivre

Engagement de
l'ingénier et élévations
3/2/19

Chèque payé
le 10/07/1915

Proposition,
Résumé
L'école n°1

Vérouillée et blindée
Monnaie canadienne
du Cap-

Propose pas M. Jean Louis Tremblay
et rebours que les comptes en différance
mentionnés soient décaissés et payés.

973	Mme Boulanger	346.3
977	Café Fine Equipment	22.88
980	Specialties Beauchamp	94.85
987	Elaine Hamotte	15.00
988	Raymond Morris	3.50
989	Installations de Téléphone pérénier	98.55
990	Châsseur à Champlain	133.30
992	Garage Plante	34.25
991	Garage St Célestin	20.00
993	Stanley Motor	66.77
994	Hôtel Carroll South	11244.03
995	St Camille à Lévis	3.50
997	Paul Royaume	945
998	St Camille Eaux	15.89
999	Erth Marquette	2022
1000	Jules Gervais	5.00
1001	Connexisol	416.00
1002	Imp. Lacourrière	9.20
1003	Café Fine Equip.	
1004	P.D. Goyette	12.46
1005	P Thibault	215.78
1006	St Camille Equip.	3186.50 2 points

Professeur Pierre
Lucien Desrosiers

Province de Québec

Municipalité de l'Isle de France

Comté de L'Isle-Verte

Assemblée régulière et
ordinaire du conseil de la munici-
palité de l'Isle de France tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi le cin-
quième jour de mars mil neuf cent
soixante-deux à huit heures du soir à
laquelle sont présents messieurs les
conseillers:

Georges Massé

Morency Darpin

Dominic Hamotte

Édéric Desilets

Jean Louis Lefebvre et son
épouse le Mme Roger Lefebvre formant
quorum sous la présidence de ce
dernier

Proposé par M. Édéric Desilets
et résolu que les minutes de l'assemblée
régulière précédente sont adoptées à
l'unanimité;

Proposé par M. Morency Darpin

Secondé par M. Georges Massé

Il résolu à l'unanimité que ce conseil
accepte les polices d'assurances de l'U.G.C.
tel que présenté par lui-même
Jeanne Desilets, concernant les
assurances contre le feu pour la
station à incendie, l'assurance de la
responsabilité publique, celle de la
responsabilité patronale ainsi que

Assurances
U.G.C.

celle des accidents pour automobile
à incendie.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé
à canceller toutes autres assurances
concernant le même but.

Propose par M. Dumas Ramoth
et résolu à l'unanimité que le compte
de l'axe de M. Céleste Faquier et
Maurice Faquier soit mis en collection
considérant qu'il est un arriérage
depuis trois ans.

Propose par M. Georges Marise
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
trésorier soit autorisé à demander
au Ministre des Travaux Publics
pour bénéficier du programme des
Travaux d'hiver pour la construction de
cent cinquante pieds de trottoirs environ.
L'égouttement du gravillage de la
rue Ramoth, le long devant servir
plus spécialement au service d'incen-
dies sur cette rue.

Compte

Considérant que cette municipalité
a reçu de l'Association des Raisins une

deut soixante un compte au montant
de \$200.00 provenant d'une dette de l'O.G.J.-
il hois de France.

Considérant que cette municipalité a
acheté la propriété de l'O.G.J. à l'hois de
France, j'ai résolution en date des 9 Novembre
avec specification de payer quelques comptes
enumérés et fourni par ce conseil.

Le maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE

St-Louis de France.....

Comté de Champlain

A:

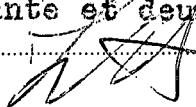
Monsieur: **Les Conseillers**

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par **M.Roger Lesieur, Maire** pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le vingt-troisième jour du mois de janvier ---- prochain, 19 62 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1o Etude sur rôle d'évaluation et le système de carte pour contribuables
22
- 2o Approuver les comptes de l'achat des Chaises et ceux pour salaire et achat de matériaux pour clôture .

Donné à St-Louis de France ce vingt et unième vingtième
jour du mois de janvier , mil neuf cent soixante et deux
(Copie conforme)

(Signé)


Secrétaire-Trésorier


Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, *Pierre D'or, leee Tres*, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. *Eugène Marce, Daineen Gauthier, Alderse Venets & Louis Trépanier, Lorenzo Larkin et Paul Lévesque* en laissant une copie à *Frédéric Demeter*.

entre 4 — et 5 — heures de l'Après midi, le neuvième jour du mois de Mars

mil neuf cent soixante deux EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce est neuvième jour du mois de Mars
soixante deux

Pierre D'or
Secrétaire-Tresorier

Avis de convocation de
SESSION SPECIALE
POUR

MUNICIPALITE DE

(Original)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE

St-Honoré-de-Kennebog

A:

Monsieur: **Les Conseillers**

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par **Mr Roger Léonard, Maire** pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le **Douzième** jour du mois de Mars prochain, 1962 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1o_ Adopter règlement concernant le bulletin secret
- 2o_ Adopter règlement concernant l'évaluation par les estimateurs ayant le mois de juin .
- 3o_ Discuter du moyen de financement pour les dépenses d'évaluation et de la confection du rôle , et passer résolution s'il y a lieu
- 4o_ Voter un emprunt d'environ \$6000. pour subvenir aux besoins de la Caisse Donnée à la Municipalité en attendant la ^{ce} rentrée totale des taxes et subventions.
Sainte-Foy de France neuvième jour de Mars
jour du mois de , mil neuf cent soixante et deux.

(Original)

(Signé)

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Considerant que ce conseil ne se voit pas dans l'obligation de payer d'autres dettes que celles auxquelles le dernier s'est engagé.

Il est proposé par M. Horatio Harkins
et résolu que ce conseil offre à l'Association des boursiers de St-Lambert la somme de un cent dollars par arrangement en règlement de toute dette de l'OTF due et aguise au travee ouvers l'association des boursiers de St-Lambert.

Proposé par M. Dagnan Hamoth
et secondé par M. Horatio Harkins
il est résolu qu'il renomme l'que un don de cent-quinze dollars soit alloué au Club de balle molle local pour encourager la jeunesse de la paroisse.

Proposé par Mr. Calderie Desilets et résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

No 1013	Domingo Ojiles	8.46
+ 1014	Lea Violetti	15.90
1015	Philippe Caron	3.88
1018	Maurice Marchand	20.50
1019.	P.G. Lourdes	3.58
1020	Le Comptoir Oss.	22.50

Mr. Horatio Harkins donne avis de l'union qu'il a la prochaine séance spéciale, il proposera un règlement pour que les sélections soit pour les règlements pour autres causes soient faites au bulletin secret.

A suivre

Préfase par M. Léonard Larivière et
résolu que la présente séance
soit renvoyée au 8 Mars (8 Mars) jeudi
au lever et à l'heure ordinaire des
séances du conseil.

Pour l'honneur faire
Léonard Larivière

Province de Québec

Municipalité d'Outremont

Boulevard Champlain

Assemblée tenue le
l'assemblée régulière du cinquième
jour de Mars de l'année courante
jeudi le huitième jour de mars mil
neuf cent soixante deux en l'heure
à l'heure ordinaire des séances à laquelle
tous présents mesmeurs les conseillers

Georges Massé

Agnès Desilets

Léonard Larivière

Damien Paquette

Jean Le Trepier et son
épouse le maire Roger Rivet formant
ensemble sous la présidence de ce dernier

Le avis de convocation ont été
significés aux membres du conseil avant
à savoir

Ottendu que M. Paul Emil Bussiere a donné, ce jour, sa démission comme conseiller pour cause de mal de sa propriété.

Il est proposé par M. Damien Lamotte secondé par M. Aldéric Desilets et résolu que la démission de M. Paul Emil Bussiere soit acceptée et que M. Camil Bouët soit nommé conseiller remplaçant M. Bussiere pour l'expiration de son terme.

Proposé par M. Horace Larkin secondé par M. George Massé et secondé à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à demander au ministère de la Régie des services publics de bien vouloir accorder la balance du mois comme délai aux fins d'avoir le temps d'étudier la possibilité de l'achat de l'agriculture Demontigny et autres avantages à considérer dans l'intérêt de la dite Municipalité.

Proposé par M. Damien Lamotte, que ce conseil ne fasse aucune dépense pour approcher l'agriculture Demontigny. Pour vote pour la motion Massé et Larkin

M. Trépanier et Dr

M. Massé

Desilets

Larkin

ont voté ~~pour~~ la proposition Lamotte

Damien Lamotte

— à suivre —

Propose par M. Aldéric Deschéts
 Secondé par M. Jean-René Trefanier
 et résolu que les contribuables de
 la municipalité ci-après mentionnés
 soient élus officiers pour la municipalité
 comme suit:

Estimateurs: George Hamothe
 Remplacé par Paul Poët Émile Masson
 Robert Rapoche

Inspecteur Municipal pour tous les
 arrondissements

M. Jules Gervais

Inspecteur Agraire:

Cir. St Alexis	=	M. Monat Denontriguy
St Jean	=	Lucien Rajoie
Les Chenaux	=	Aymard Lhermain
Île Marguile	=	Roméo Page
Notre Dame Des Plaines	=	Richard Picard

Gardien d'école:

St Jean	=	Hector Dupuis
" "	=	Claude Racine
St Alexis	=	Romuald Lefebvre
Notre Dame des Plaines	=	René Hamy
Les Chenaux	=	Philippe Denontriguy
St Marg. Est	=	Nicole Pétré
" " Ouest	=	Rodolphe Mercadier

Adjoint

Propose par M. Damien Hamothe et
 résolu à l'unanimité que le prix
 établi pour les services des ^{chambres} estimateurs
~~sont~~ et de leur secrétaire, est de ~~90.00~~
l'heure pour une séance de 28 heures

et qui il soit alloué pour la machine
utilant à transporter les estimateurs avec
leur secrétaire un somme de 35.00 pour
une semaine de 48 heures (Trente et un dollars)

M. Hamelin Lamothé donne
avis de motion qu'à la prochaine
réunion spéciale il proposera un
règlement pour déterminer un rôle d'évaluation
par les estimateurs avant le mois de Juin
et poser à une date antérieure au
premier jour de Mars.

Océanie
Proposé par M. Georges Massé et
résolu que les minutes de la présente
assemblée soient acceptées telles quelles.
après quoi la séance est levée.

*Georges Lescuyer Gaire
Secrétaire des Trés*

Je soussigné, Camille Boisvert, commerçant
ayant été nommé conseiller par
le conseil de cette municipalité jure
il déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de ses con-
naisseances et à ma force.

Ainsi que l'en me semble
Camille Boisvert

Assentement devant moi ce dixième
jour de Mars mil neuf cent quatre-
vingt-deux

Secrétaire des Trés

avis de motion
jeudi 12 mars
1892

Province de Meuse.

Municipalité et Régis de France

Comité de Champlain

Assemblée Spéciale de la
Municipalité et Régis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances lundi le
douzième jour de Mars mil neuf cent soixante
deux à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers :

Renzo Harbin Jean Louis Trepain
Camille Bairiot

Alderic Desilets et son honneur
le Maire Roger Léveillé Lamantignie,
sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été
signifiés également à tous les conseillers
Règlement No 20.

Attendu qu'un avis de motion a été
réguilièrement donné à la séance régulière
de Mars du mois courant.

Attendu que ce conseil est en
faveur d'établir le vote des élections au
bulletin secret

Il est proposé par M. Renzo Harbin
Appuyé par M. Alderic Desilets
Il résulte de ce règlement soit il est
adopté et que il soit publié et décreté
comme suit savoir :

que toute élection dans cette municipa-
lité soit faite par le vote au bulletin

secrets pour tout règlement ou toute autre cause.

Que le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Adopté

Règlement No 3'

Attendu que ce conseil est en faveur de faire l'évaluation par les estimateurs avant le premier juillet de juin,

Il est proposé par M^t ~~Robert~~^{Alfred} Desilets
de voter et résolu que un règlement soit et est adopté et qu'il soit tellement et décreté ce qui suit savoir:

que les estimateurs autorisés par la dite Municipalité sont, par le présent règlement, autorisés à faire l'évaluation des biens-fonds et immeuble de cette municipalité avant le premier juillet de juin mais non avant le premier juillet de Mars et au temps déterminé par le conseil de la Municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur après les approbations reçues.

Proposé par M^t Horace Larkin
secondé par Clémene Desilets

et résolu que demande soit faite à la Commission des affaires municipales de bien vouloir accorder un pouvoir d'emprunt au montant de six mille dollars, en attendant la révocation des taxes et les vêtements à recevoir,

— à suivre —

Changée des mots d'amour, familiers
peut être, à celles de la ville

Proposé par M. Damien Danthine et résolu
que les minutes de la présente séance
soient adoptées à l'unanimité.

Pierre Frédéric Maire
Secrétaire

Le soussigné Robert Lapointe ayant
été nommé adjoint pour la Municipalité
et hôtel de France jure il déclare que
je ferai mon devoir au meilleur de
mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signdé Robert Lapointe

Assermentation devant moi ce
vingtaine jour d'avril mil neuf
cent soixante deux.

Lucien Desroses

Le soussigné P. Paul Page, ayant
été nommé adjoint pour la
municipalité et hôtel de France jure
et déclare que je ferai mon devoir au
meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermentation devant moi ce
jour du mois d'avril mil neuf cent soixante
deux

Lucien Desroses

Municipalité
St-Louis de France
Cité Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné,
secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité, qu'un règlement a été
adopté en date du douzième jour de mars à une séance régulière ayant
quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

Règlement No 21

Attendu que ce conseil est en faveur de faire le rôle d'évaluation
par les estimateurs avant le premier jour de juin,

Il est proposé par MAlééric Desilets

et résolu à l'unanimité qu'un règlement soit et est approuvé et qu'il soit
statué et décreté comme suit savoir :

Que les estimateurs nommés par cette municipalité sont par les présentes
autorisés à faire l'estimations des biens-fonds de cette Municipalité
ainsi que le immeubles et faire le rôle d'évaluation avant le premier
jour de juin mais non avant le premier jour de Mars , au temps déter-
miné par le conseil de cette Municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur après les approbations
requises.

adopté.

Donné à St-Louis de France jeudi ce quinzième jour de Mars 1962.

Lucien Héon Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de cette municipa-
lité certifie par les présentes que j'ai affiché cette copie de
règlement à deux endroits de cette Municipalité entre 9 hrs et 10 hrs
de l'avant midi jeudi le 15 Mars 1962

Municipalité
St-Louis de France
Cté Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Extrait d'une résolution adoptant un règlement à une séance spéciale qui eu lieu lundi le douzième jour de Mars mil neuf cent soixante deux à laquelle il y avait quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lesieur.

Règlement No 20

Attendu qu'un avis de Motion a été dûment donné à la séance régulière de Mars 1962

Attendu que ce conseil est en faveur d'établir le vote des élections au bulletins secrets.

Il est proposé par M.Lorenzo Larkin

Secondé par M.Aldéric Desilets,

Et résolu qu'un règlement soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit savoir:-

Que toute élection dans la dite Municipalité soit faite au bulletin secret pour tout règlement ou toutes autres causes .

Que ce règlement entrera en vigueur après après les approbations requises.

Adopté,

jeudi

Donné à St-Louis de France ce Jeudi le quinzième jour de Mars mil neuf cent soixante-deux.

Sec-Trés.

Je soussigné Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de cette municipalité certifie par les présentes que j'ai affiché cette copie de règlement à deux endroits de cette Municipalité entre 9 hrs et 10 hr de l'avant midi jeudi le 15 Mars 1962

Lucien Héon

je soussigné Georges Savoie ayant
été nommé administrateur de la Muni-
cipalité de la ville de Trois-Rivières jure et déclare que
je ferai mon devoir au meilleur de
mes connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me voit les aider
Signé

Assermentation devant moi le sixième
jour d'Avril mil neuf cent soixante deux
F. Savoie, Maire de Trois-Rivières

Province de Québec

Municipalité de la ville de Trois-Rivières

Ville de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du Conseil de la Muni-
cipalité de la ville de Trois-Rivières tenu au
lieu ordinaire de ses séances lundi
le deuxième jour d'avril mil neuf cent
soixante deux à huit heures du soir à
laquelle sont présents messieurs les
conseillers.

Georges Massé
Camille Bourvert

Dominique Savoie

Aldéric Desilets

Jean Louis Trefanier et

Monseigneur le maire Roger Réséau

formant quorum sous la présidence de
ce dernier.

Proposé par M. D'Amour Lamotte
secondé par M. J. Louis Trefenier
et résolu à l'unanimité que M. Demers
par écrit de M. Guille Masson comme
estimateur municipal est accepté et
que M. Leo Paul Page est nommé
remplacant M. Masson comme
estimateur municipal.

Proposé par M. Elderic Dailets
et résolu que le transport de chariot
pour la balance d'argent due à St.
Barthélémy l'équipement pour entretien
des chemins d'hiver soit accepté et
que le montant du soit versé à la
Banque Provinciale de Yamachiche
et l'équipement sera fait.

Proposé par M. George Masse
secondé par M. Elderic Dailets
et résolu à l'unanimité que demande
soit faite au Ministère de la Voie si
voudrait bien couvrir de pierre ou
gravier la route Masse dans l'avan-
dissement Notre Dame des Plaines devenue
impraticable à cause du dégel considé-
rant que M. Georges Masse propriétaire
du lot sur lequel passe cette route
a déjà donné une bonne partie de
son terrain pour l'élargissement.

Proposé par M. le Boisvert et résolu
que les exemplaires ci-après mentionnés
soient acceptés et jetés.

— Le second —

1021	Garage de Céblée	63.50
1024	Chambre Papouloire	15.00 charge de Peupage
1026	Garage de Céblée	6.00
1028	Péjean Marchand	10.00
1029	St Léonard à la bâche	4.40
1030	Coopérative	53.93
1031	Tourneau Beaurier	100.00
1032	Erney Pelleteries	365.50
1033	Médecin Beaurier	25.37
1037	Mme D. Bécollinches	20.00
1041	Club Belle Mollé	150.00
1047	Charbonnages Chauvain	19.80
Prof.	1048 Drury Del Lee	3.58
annulé à ce centre		Après quoi la séance est levée
dit :		

M. Oddélie Néellet donne avis de motion
qui a la prochaine séance du conseil et
proposer un règlement pour faire un
rôle scientifique par un expert en
évaluation et un emprunt si nécessaire

Proposé par M. Damier Damoth et
découvert que la présente séance régulière
est adoptée l'unanimité
Adoptée
Roger Léveillé
Lucien Géron



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

ST-Louis de France, COMTE DE CHAMPLAIN

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis Public

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

MERCREDI, le neuvième jour de Mai mil neuf cent soixante-deux,
(heure avancée) de dix heures avant-midi à midi, à la
salle Municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil,
il y aura nomination à la charge de conseillers en remplacement de Massieurs:

Damien Lamothe,
Jean-Louis Trépanier,
Aldéric Desilets,

Tous trois sortant de charge.

Si la votation est nécessaire, elle aura lieu lundi,
le quatorzième jour de Mai mil neuf cent soixante et deux,
de huit heures du matin, à six heures du soir, aux bulletins
secrets, à la salle Municipale.
Je, soussigné, Lucien Héon, président d'élection nomme M. Adonai
Desilets secrétaire-d'élection.

DONNE à St-Louis de France ce vingt-huitième ----
jour de Avril ----- mil neuf cent soixante deux.

Lucien Héon

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France, -----
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies,
aux endroits désignés par le conseil, entre neuf----- et dix----- heures de
l'avant-midi, le vingt-huitième avril----- 1962, et en le
lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le
jour de 19

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-huitième jour d'avril
mil neuf cent soixante deux.

Signé *Lucien Héon*
(Titre)



**PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of**

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

Public Notice

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

**GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and**

.....
Secretary-Treasurer

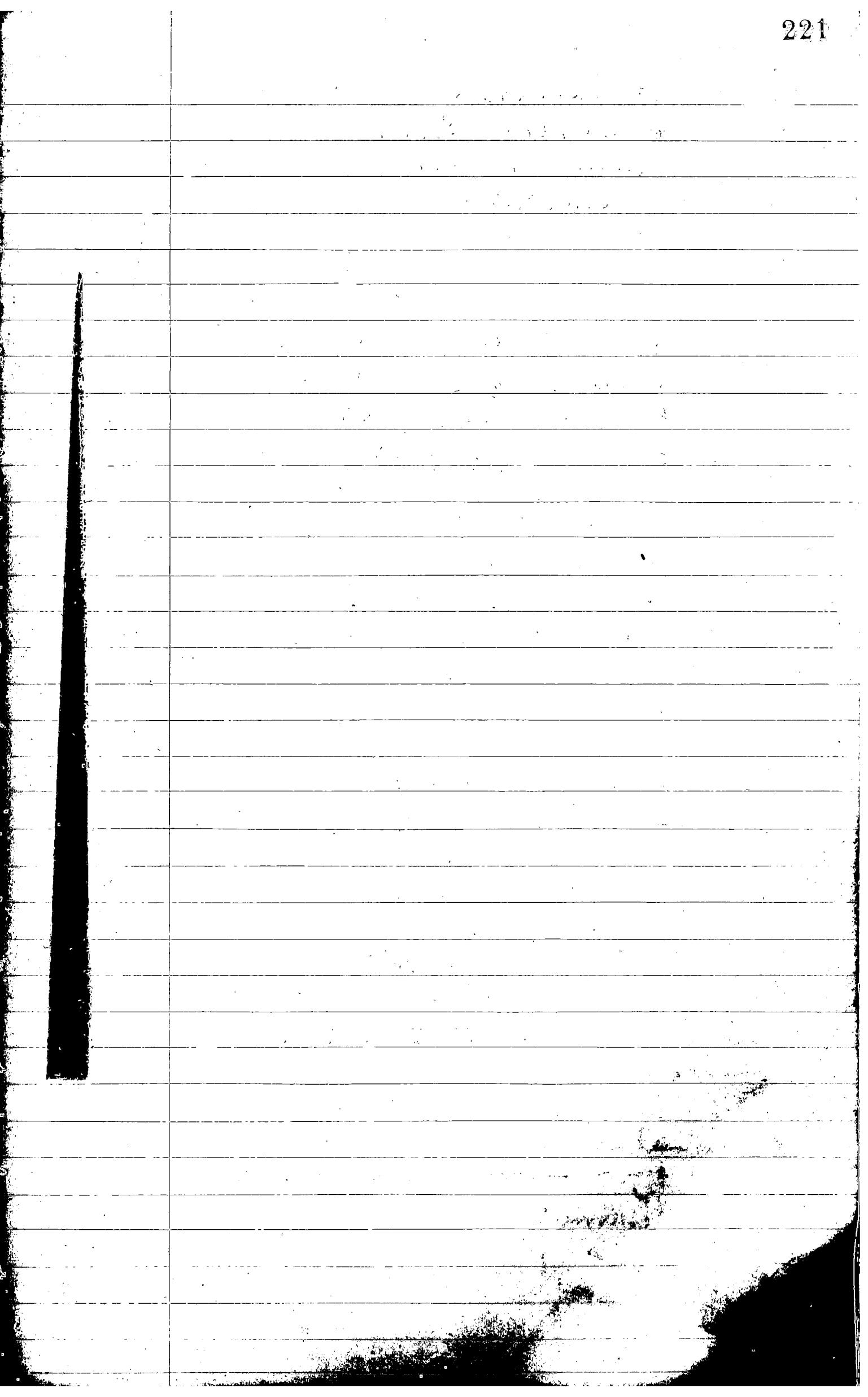
(Français au verso)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designed by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the noon, on the _____ day of _____ 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the _____ day of _____ 19_____.
IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____ 19_____.
one thousand nine hundred and

Signed
(Title)



je soussigné Jules Gervais
citant le nomme' suspecteur
municipal que et declare que
je ferai au meilleur de mes
connaissances et capacite.

Jules Gervais

Asserment devant moi ce 19^e jour
de Avril 1962

J. Heon Des Trés

je soussigné Donat De Montigny
citant le nomme' suspecteur que je
peux que je renouveler fidèlement mon
devoir au meilleur de mes connaissances et
capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Signé: Donat De Montigny

Asserment devant moi à l'hôtel de Justice
ce 19^e jour de Avril 1962

J. Heon

je soussigné, herein dejori, citant le
nomme' suspecteur que je
peux que je renouveler fidèlement mon devoir
au meilleur de mes connaissances et
capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Asserment devant moi ce

je soussigné Fernand Germain
désignant mon nomme d'usage et prénom
jeure il déclare que je remplirai fidèlement
mon devoir au meilleur de mes con-
naissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide
Signature

Assermentation devant moi ce

je soussigné Pierre Paillé désignant
mon nomme d'usage et prénom
jeure il déclare que je remplirai
mon devoir au meilleur de mes
connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermentation devant moi ce

je soussigné Richard Beaumier
désignant mon nomme d'usage et prénom
jeure pour la signature de l'acte
jeure il déclare que je remplirai
mon devoir au meilleur de mes
connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide

Je soussigné Hector Dupuis ayant
été nommé gardien d'œufs pour
la municipalité de la ville de Trois-Rivières
jure il déclare que je renouvelerai
mon devoir au meilleur de mes con-
naissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Hector Dupuis

Asserment devant moi ci à la ville de
Trois-Rivières ce

Je soussigné Jean-Claude Perron ayant
été nommé gardien d'œufs pour la
municipalité de la ville de Trois-Rivières jure
il déclare que je renouvelerai mon devoir
au meilleur de mes connaissances et
capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Asserment devant moi ce

Je soussigné Normand Lefebvre
ayant été nommé gardien d'œufs
pour la municipalité de la ville de Trois-Rivières
jure il déclare que je renouvelerai mon
devoir au meilleur de mes connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en
aide

Asserment devant Moi ce

je vous remercie. Ainsi Paterne ayant
étémorme ~~garde-chambre~~ gardien
ordinaire d'enfants pour la Municipalité
et l'Institut de France jure que je
ferai mon devoir au meilleur de
mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Ainsi + Lamy

Assermenté devant moi ce
24^e juillet de l'an 1962

à Paris

Je vous remercie Philippe Demontigny
ayant été morme ~~garde-chambre~~ d'enfants
pour la Municipalité et l'Institut de France jure
et déclare que je ferai mon
devoir au meilleur de mes con-
naissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Philippe de Montigny

Assermenté devant moi ce 24/8/1962

à Paris

Je vous remercie Maitre Paterne ayant
été morme gardeien d'enfants jure
que je ferai mon devoir au
meilleur de mes connaissances et
capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi ce

Je soussigné Rodolphe Marchand
 Agent élémentaire gardien d'ateliers
 pour la municipalité de la ville de Trois
 Rivières et déclare que je ferai mon
 devoir au meilleur de mes connaissances
 et capacités.

Qu'il que Dieu me soit en
 aide, Rodolphe Marchand

Ostremont le vingt mai de
 l'an "1862" à Trois Rivières

R. Marchand

Province de Québec

Municipalité et hameau de Grancey

Comté de Charlevoix

Assemblée régulière et immédiatte
du conseil de la Municipalité et hameau de
Grancey tenu au lieu ordinaire de réu-
nion le lundi le septième jour de
Mai Mil neuf cent soixante deux à
huit heures et demi du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

Georges Marce

Domingo Larkin

Camil Boisvert

Aldéric Desilets

Damien Hamothe et son honneur,
le maire Roger Biseur formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Proposé par M. Damien Hamothe
et résolu à l'unanimité que la demande
de M. Georges Hamothe donne par écrit
comme estimateur de cette municipalité
est acceptée.

Proposé par M. Damien Hamothe
secondé par M. Aldéric Desilets
et résolu à l'unanimité:

1. Que il est décidé en principe de
faire faire le grand rôle d'évaluation
de cette municipalité par des évaluateurs
professionnels.

2. Que le Bureau d'évaluation s'ac-
tive engagé pour préparer et confe-

tourner le rôle d'évaluation complet de cette municipalité.

3. Lire la soumission écrite, proposée par le Bureau d'évaluation Baeroy, à la réunion régulière du mai est en principe acceptée pour le travail ci-dessus décrété, tel que lire.
4. Lire la dite soumission acceptée par ce conseil ne sera valable que si elle est acceptée par référendum avec le règlement d'emprunt, par les électeurs.

2.

Règlement d'Emprunt 22

Gaisant mille à l'avis de motion
de M. Alderine Desilets concernant la
decision de faire faire le grand rôle d'évalu-
ation de cette municipalité par des estimateurs
professionnels:

Il est proposé par M. Alderine Desilets
que le règlement suivant forte le maire,
22 et que il soit rédigé comme suit:

Attendu que ce conseil desire
faire faire un rôle technique et
scientifique d'évaluation au complet
des biens fonds de cette municipalité
par des experts professionnels dans le domaine
d'évaluation

Attendu que le coût des travaux
de ces travaux sont des environs
six mille dollars.

Attendu que ce conseil a décidé
de donner suite à ce projet et de
faire exécuter ces travaux au coût
suite

approximatif de six mille dollars.

Attendu que cette municipalité ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût des travaux ci-dessus décrits

Attendu que pour réaliser ce projet, il y a lieu d'effectuer un emprunt pour la somme de six mille dollars.

(Attendu que pour les frais d'emprunts (peuvent s'élèver) à six mille dollars)

Pour ces motifs il est par le présent règlement décreté ce qui suit :

1° Que ce conseil fasse exécuter pendant la durée des prochaines soixante jours, après les approbations requises du présent règlement, les travaux d'estimation de tous les biens-fonds de cette municipalité par des experts en domaine d'évaluation

2° Que l'on paye le coût des travaux ci-dessus décrits, ce conseil emprunte le solde du coût, soit six mille dollars au moyen de billets promis soires en tranches de un mille dollars

3° Ces billets représentant l'emprunt seront datés du premier d'août et remboursés à suivre

à chaque année consecutive pour une période de six ans.

4°

Ces billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas six pour cent l'an payable semi-annuellement le premier Avril et le premier Juillet de chaque année sur présentation et renvoie à échéance à la dite municipalité.

5°

Ces billets seront signés par le maire et le secrétaire Trésorier et numérotés.

6°

Ces billets seront rachetables par anticipation en donnant trente jours d'avis au porteur avant échéance des ou des dits billets intérêts en commençant par les billets dont la date est la plus éloignée.

7°

Il est dans le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tous les biens fonds municipaux de cette municipalité une taxe annuelle spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur pour pouvoir au paiement des intérêts et au remboursement du capital.

8°

Convenant le cas où le coût des travaux exécutés par ce règlement serait moindre que l'estime prévue ce conseil approuvera la différence dans ses fonds généraux.

90 Le présent règlement entre en vigueur ~~dès lors~~ ^{à l'ouverture} après les approbations requises

*Proposé par M. Damies Lamothe
Secondé par M. Adeline Deselts
et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Voie de le lui demander faire faire le drainage pour fossé côté Est de la route nationale No 19 à l'entrée de Chagnac.
Maison au fronton séparant le Marquis de St Jean et Jeanne considérant qu'il a été présenté au conseil par les propriétaires concernés
Proposé par M. Adeline Deselts et résolu à l'unanimité que demande soit faite au ministère de la Voie de bien vouloir faire l'asséchement de la lisière de l'avenue du Marquis de St Jean et route nationale 19 dans le village de l'Isle de France.*

*Proposé par M. Georges Massé
Secondé par M. Young Harper
et résolu que celle brimée soit acceptée l'assurance responsabilité ^{pour} montant de \$ 235⁰⁰ tel que présente par M. Emery Peltier représentant de l'Assurance de l'U.C.L.*

*Proposé par M. Georges Massé
Secondé par M. Adeline Deselts
et résolu que le permis de construction pour un garage privé et non utilisé pour le commerce soit accordé à M. Rosane Pepin.*

Le conseil de l'arrondissement de L'Isle de France

admirablement administré

et honnêtement

Je soussigné, Lucien Héon, Secrétaire-Trésorier de la Municipalité St-Louis de France, certifie par les présentes que copie de ce règlement a été publiée en date du huitième jour de mai mil neuf cent soixante-deux entre neuf heures et dix heures de l'avant-midi en affichant deux copies à deux endroits différents déterminés par la dite Municipalité. mardi le 8/5/1962.

Municipalité

St-Louis de France

Cte Champlain, Qué.

St-Louis de France, 195

Extrait des minutes de la dernière assemblée régulière de la Municipalité de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le septième jour de mai mil neuf cent soixante deux, à laquelle il y avait quorum et sous la présidence de son honneur le maire Roger Lesieur.

REGLEMENT D'EMPRUNT

Faisant suite à l'avis de motion de M. Aldéric Désilets concernant la décision de faire faire le grand rôle d'évaluation de cette Municipalité par des estimateurs professionnels:

IL EST PROPOSE PAR M. Aldéric Désilets que le règlement suivant porte le numéro 22 et qu'il soit rédigé comme suit:

ATTENDU que ce conseil désire faire faire un rôle technique et scientifique d'évaluation au complet des biens fonds de cette municipalité par des experts professionnels dans le domaine d'évaluation.

ATTENDU que le coût estimatif de ces travaux sont d'environ six mille dollars.

ATTENDU que ce conseil a décidé de donner suite à ce projet et de faire exécuter ces travaux au coût approximatif de six mille dollars.

ATTENDU que cette municipalité ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût des travaux ci-dessus décrits.

ATTENDU que pour réaliser ce projet il y a lieu d'effectuer un emprunt pour la somme de six mille dollars.

Pour ces motifs il est par le présent règlement décrété ce qui suit savoir:

1- Que ce conseil fasse exécuter pendant la durée des prochains soixante jours, après les approbations requises du présent règlement, les travaux d'estimation de tous les biens fonds de cette municipalité par des experts en domaine d'évaluation.

2- Que pour payer le coût des travaux ci dessus décrits, ce conseil emprunte le solde du cout soit six mille dollars au moyen de billets promissoires en tranches de un mille dollars.

Lucien Héon

aussi que celle de M. Albert Pélissier pour une construction devant servir de garage pour réparation de transmission automatique de machine.

Proposé par M. Lorenzo Herbison et résolu à l'unanimité que Messieurs Roger Duprems et Mais Lignac soient autorisés de nettoyer leur cours des machines usagées et autres rebuts qui viennent en contravention avec le règlement de construction.

Proposé par M. Paul Bourret et résolu que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés

Conrad d'Albé	2.42
Hervé Heroux	31.50
Laurier Heroux	30.00
Philippe Laroue	.55
Alfred Politaille	18.72
Jules Genais	18.72
Lucien Héon	
C. Léon	4.58
Philippe Lemontez	9.00
Daniel Léonard	2.90
Lucien Héon	8.00
Reddition pour Bamille rep.	29.40
Béatrice Dauvoulooy	216.77
M. Billermeau	3.00
Jules Genais	66.03
Williams Seulley Uniform	34.11
Lucien Héon	35.00

1063

Proposé par M. Lorenzo Herbison

Secundo par M. Denysine Bawolfe

et résolu que une taxe spéciale soit imposée aux propriétaires de bateaux.

Municipalité
 de la paroisse
 de L'Assomption

faits de cette municipalité au montant
 de un dollars par propriétaire des fiefs
 de payer les dépenses faites par M.
 Roger Beliveau qui a confectionné l'
 cassette du cadastre.

Damin Lamotte & Proposé par M. Georges Martin
 et résolu que les minutes de la présente assemblée
 est adoptée.

Georges Martin Maire
 Léon Géroux

Je soussigne Alain Deslauriers ayant été
 nommé conseiller pour la Municipalité il
 tenus de France jure et déclare que
 je remplirai mon devoir au plus meilleur
 de mes connaissances et capacités.

Cinsi que Dieu me mènera en aide

Alain Deslauriers

Assermenté devant moi ce vingt quatre
 ième jour de mai 1962

Léon Géroux

Je soussigne, Damin Lamotte, ayant
 été nommé conseiller pour cette
 municipalité jure et déclare que
 je remplirai mon devoir au meilleur
 de mes capacités

Ainsi que Dieu me mènera en aide
 Damin Lamotte

Assermenté devant moi ce vingt quatre
 ième jour de Mai 1962

Léon Géroux maire

Le soussigné Adonai Désilets ayant été
nommé secrétaire d'élection pour
la municipalité de la ville de Thetford Mines
et déclaré que je ferai mon devoir
au meilleur de ma connaissance
et capacité. Adonai Désilets

Assassiné devant moi ce 9^e juillet de l'an 1962

Je, soussigné, *François Héon*, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. *les conseillers*

en en laissant une copie à *les conseillers*

entre *8* et *12* heures de l'*P.M.* -midi, le *21*
jour du mois de *Janvier* mil neuf cent *1990*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce *21*
mil neuf cent *1990*

jour du mois de *Janvier*

François Héon
Secrétaire-Trésorier

Avis de convocation de
SESSION SPECIALE
POUR

(Original)

MUNICIPALITE DE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE

St-Louis de France,

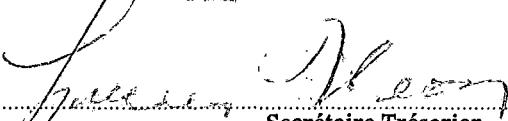
A:

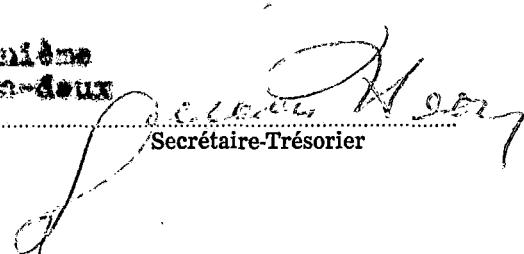
Monsieur: ~~Le conseiller~~

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par ~~Monsieur Roger Lestourtevent~~, pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le ~~vingt-quatrième~~ jour du mois de ~~mai~~ prochain, 19⁶² et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1o. ~~Stabilir la date du referendum pour approuver l'emprunt devant servir au rôle d'évaluation.~~
- 2o. Approuver le rapport de l'année 1961, de M. Desautel, nommer le vérificateur et engagement du Secrétaire.

Donné à St-Louis de France ce ^{vingt-unième}
jour du mois de mai ¹⁹⁶², mil neuf cent quatre-vingt-deux
(Original)

(Signé) 

 Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Provinces de Québec

Municipalité d'Amqui de l'Anse

Comté de Charlevoix

Assemblée des concitoyennes de la Municipalité d'Amqui de l'Anse tenue à la salle municipale le mardi ordinaire des séances du conseil le mercredi dixième jour de mai mil neuf cent soixante-deux à dix heures de l'avant midi sous la présidence de M. Lucien Néon Président d'élection et secrétaire-trésorier de la dette Municipale aux fins de proposer trois conseillers en remplacement de Messieurs :

Adolphe Desilets

Jean Henri Gagnier

Damien Hamothi

bées leurs sortent de charge.

Le fait suivant aux publics dûment affiché aux endroits indiqués par le conseil de la Municipalité en date du vingt huit juillet d'août mil neuf cent soixante-deux dont l'original revêtue du certificat de qualification demeure aux annexes du livres des présentes

— X X X X —

A dix heures passée, il président d'élection ayant comme secrétaire d'élection M. Adolphe Desilets, ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dument qualifiés de faire la présentation

des candidats :

les électeurs Roger Reineur,
Georges Masse
Gamil Spivert
Renzo Herbier

proposent que M. Darnieu Hamon
soit élu conseiller pour le siège n° 3
de président après examen des propositions
et du proposé accepté la proposition.

les électeurs Frédéric Guibert, Pierre
Poussard, Gamil Spivert, Roger Reineur,
Renzo Herbier Georges Masse proposent
que M. Jean Louis Trepain soit nommé
conseiller pour la dite Municipalité siège n° 3
le Président après examen des
propositions et du proposé accepté la
proposition.

les électeurs Roger Reineur, Gamil
Spivert Renzo Herbier Georges Masse
George Hamonche Edouard Planté
proposent que M. Gérard Desellets
soit nommé conseiller pour la
municipalité d'Orléans de France
au siège n° 3

de Président après examen des
propositions et du proposé accepté la
proposition

Le vendredi quatre le Président
d'élection n'ayant pas pris de
proposition que le nommé veuler
déclarer Messieurs Aldéric Desellets
Darnieu Hamonche et Jean Louis Trepain
élus conseillers à leur siège respectif

Seignac Précédent à son Pres

Province de Québec

Municipalité et Régis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
Municipalité et Régis de France tenue
au lieu et à l'heure ordinaire du
conseil jeudi le vingt quatrième jour
de mai mil neuf cent soixante -
dix a laquelle assemblée sont
présents messieurs les conseillers

Damien Hamothé

Aldéric Desilets

Camil Boisvert

Roger Léveillé cuyant pour
seur de présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été
signifiés aux conseillers de mai -
à main

Proposé par M. Damien Hamothé
secondé par M. Camil Boisvert

et résolu que le référendum concernant
le règlement no 22 aux fins de faire
faire l'évaluation sur une base technique
et professionnelle, attelle le douzième
et le treizième jour de juillet mil neuf
cent soixante deux, selon la loi.

des heures d'ouverture des deux journées de
votation sera cependant de neuf heures
à six heures du soir, à la salle
municipale lieu ordinaire des séances
du Conseil,

Proposé par M. Boisvert

Secondé par M. Daniel Danotthe
 et résolu que le rapport de vérification
 de la Municipalité de Bourg-d'Iréne est
 adopté à l'unanimité et que M.
 Fortinat Beaudier, vérificateur,
 est nommé pour l'année 1961-1962
 qui neuf cent soixante deux
 de même que M. Rucin.
 Il est engagé pour l'année 1962
 au salaire de cent dix dollars
 par mois et que de charge et
 garantie leur soit accordé.

Proposé par M. Alderice
 Desilets il résolu à l'unanimité
 que les minutes de la présente
 assemblée sont acceptées il adoptées
 telles qu'elles.

Alderice

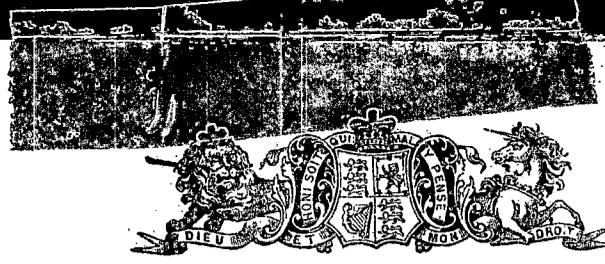
Roger Léveillé
 Jean Louis Trépanier
 François Desrosiers

Je suis donc Jean Louis Trépanier,
 ayant été nommé conseiller de
 cette municipalité jure et déclare que
 je remplirai mon devoir au meilleur
 de mes connaissances et capacités
 J'espère que Dieu me soit en aide

Jean Louis Trépanier

Assermenté devant moi ce huitième
 jour de juin 1962

Ricard Rucin Secrétaire



PROVINCE DE QUEBEC
ST-LOUIS I Municipalité de CHAMPLAIN

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis Public

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE le ~~de~~ Juin de l'année courante, de neuf (9) heures A.M. à six (6) heures P.M. (heure avancée), à la salle Municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, il y aura votation, au bulletins secrets, par les contribuables ayant des biens-fonds dans cette municipalité, pour approuver ou désapprouver le règlement no vingt-deux (22) concernant un emprunt de six milles dollars aux fins de confectionner un rôle d'évaluation sur une base technique.

DONNE à ce jour de St-Louis de France mil neuf cent soixante deux

--- Mai ---

vingt-sixième

soixante deux

(English on reverse side)

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre deux hrs et 3 hrs --- heures de l'après-midi, le vingt-sixième de mai 1962, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église paroissiale du service divin, le jour de 19 .

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-sixième jour de mai mil neuf cent soixante-deux

Signé (Titre)



**PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of**

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

Public Notice

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

**GIVEN at
day of
and**

**this
one thousand nine hundred**

(Français au verso)

Secretary-Treasurer

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué.—OM-183

CERTIFICATE OF PUBLICATION (Articles 335 and 348 of the Code)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designed by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____, 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____, 19_____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____, 19_____.

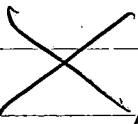
Signed _____
(Title)

Province de Québec

Municipalité St-Henri de Thivierge

Comté de L'Assomption

Assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité St-Henri
de Thivierge tenue au lieu ordinaire
des séances lundi le quatrième
jour de juillet mil neuf cent soixante
deux à huit heures du soir à laquelle
soixante-sept membres des conseils
doreux Perrin
Gamil Doyon
St-Henri Trépanier
Damien Lamothé
Adélard Delisle, pro mair,
fermant quorum sous la
présidence de ce dernier



Prof. Damien Lamothé

Sec. Hervé Perrin

Et résolu que le permis de garage soit
accordé à Maurice Pepin par l'intermédiaire de
l'inspecteur du bâtiment considérant que
ce dernier déclare le constructeur se soumet
au règlement de construction.

Proposez M. Jean Henri Trépanier et
résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trépanier soit autorisé à aviser la police
provinciale de surveiller les automobilistes qui
font une vitesse excessive le long della
route nationale 19 spécialement dans la
courbe St-Alexis, le village et com-

Procès-verbal
du conseil municipal

Procès-verbal
du conseil municipal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE

St-Louis de France, Comté de Champlain.....

A:

Monsieur:

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur Roger Lesieur, Maire et Lucien Héon Sec-Trés. pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi le ~~seizième~~ 19 ième jour du mois de juin----- prochain, 19 62 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Approuver le résultat du referendum sur le règlement no 22 pour en envoyer une copie à la Commission Municipale de Quebec.

Donné à St-Louis de France ce seizième ----
jour du mois de juin , mil neuf cent soixante-deux
(Original)

(Signé)



Lucien Héon
Secrétaire-Trésorier



.....
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,
certifie sous mon
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

en en laissant une copie à

entre et heures de l'
jour du mois de -midi, le
mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour du mois de
mil neuf cent

.....
Secrétaire-Trésorier

Avis de convocation de
SESSION SPECIALE
POUR

(Original)

MUNICIPALITE DE

autorisé le procureur de la corpora-
tion à comparaître et à juger
provisoirement dans la cause de
Léonard Tonnel et Corporation.

~~615~~
~~33~~
~~1845~~
~~1845~~

~~20275~~

~~615~~
~~20190~~

~~165~~

~~4~~

~~13205~~

~~165~~

~~130~~
~~1444~~

~~144~~
~~42~~

~~3898~~
~~5776~~

~~60648~~

~~1440~~

~~40~~

~~576000~~

avis au Comité des Citoyens

Prix des loyers
de la ville

St Marguerite et Sainte-Madeleine considérant que l'école de quatre classes est située sur chacun de ces arrondissements,

Propose pour M. Jean Louis Trépanier et résolu que le Secrétaire Trésorier soit chargé à raison de la Carrure St Marguerite d'arranger en sorte de ne pas ébranler les boutiques environnantes ^{par les explosions de mines}, considérant que les propriétaires de ces bâtisses se plaignent de cet état de chose et de plus faire sonner un sifflet ou autre avertisseur avant de faire exploser leurs mines.

Propose que lorsque l'assemblée
récole le 1^{er} juillet que le loyer
de la salle ^{Mme} Martel soit dorénavant donné moyennant
permis, au Secrétaire Trésorier au
montant de quinze dollars pour le loyer
et 2.00 pour la clé qui lui sera remise
sur le retour de celle-ci par le locataire.

Propose pour M. J. Louis Trépanier,
il résole que les sommes ci-après
mentionnées soient adoptées et payées

1062	Jean Guy Beaurier	33.00
1070	Rejean Marchand	8.02
1072	Terayse Martel	10.37
1073	Leïl Gagnon	43.52
1074	Mme d'Amato	5.63
1076	Hucy Piron	68.56

Propose que M. Lamine Hamel
il résole que les minutes de la
présente assemblée soient adoptées
telle que lues.

Proposé par M. Danièle Sanguin
 et rejeté à l'unanimité que M. Reynal
 Lelèvre soit avisé de ne pas faire
 jouer le radio le soir; c'est que
 je ne jas laisser nos lampes
 allumées après dix heures du soir
 sur le terrain de Zolf. considérant
 que c'est cela de chose empêche
 les résidants d'aller dormir de prendre
 leur sommeil.

Pour l'heure Maire
 François Deneis

Province de Québec

Municipalité d'Innis de France

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la municipalité d'Innis de France tenu au lieu ordinaire de ses séances, vendredi le huitième jour du mois de Juin mil neuf cent soixante deux à neuf heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Gérard Bégin

René Léger

Daniel Lamotte

Clergie Desilets

Pour l'ouverture de son honneur le maire Roger Bégin fera un discours sous la présidence de ce dernier

Tous les conseillers sont présents ainsi que le maire il le secrétaire Traversier.

Attendue que ma demande de permis de construction a été faite par Roy G. Rolland que à la dites Municipalité pour faire l'installation de machinerie et l'exploitation d'une carrière et des entrepôts adaptés à cette industrie sur ses propriétés

Attendue que cette demande de permis de construction concerne une construction de caractère spécial d'après



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

ST-LOUIS DE FRANCE, COMTÉ DE CHAMPLAIN, P.Q.

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

LUNDI, le douzième jour du mois de décembre mil neuf cent
soixante de neuf heures A.M. (heure normale) à six heures
P.M. à la Salle du Couvent, lieu ordinaire des séances du
Conseil, il y aura votation, par les contribuables ayant des
biens-fonds dans cette municipalité, pour approuver ou désapprouver
le règlement No onze (11) concernant l'emprunt pour projet de
l'érection d'un système à incendie dans la paroisse.

DONNÉ à St-Louis de France, ce vingt-quatre
jour de Novembre --- mil neuf cent soixante -----

Jules Léon
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussigné, résidant à St-Louis de France, Comté de Champlain, ---
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux
copies, aux endroits désignés par le conseil, entre cinq- et six- heures de
l'après-midi, le vingt quatre de novembre ----- 1960 , et en le
lisant à l'ordre dû et intelligible aux portes de l'église, aux issues du service divin, le
jour de ----- 19 .

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 ième jour de novembre
mil neuf cent soixante-----

Jules Léon
Signé: _____
Titre: _____



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and and

.....
Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-o

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____ 19_____.
19_____.

IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of
one thousand nine hundred and _____.

Signed
Title

Le règlement 12 il par conséquent décidé
par la municipalité

Il est proposé par M. Dumen Hamotte
secondé par M. Jean Louis Tremblay
et résolu à l'unanimité que l'inspecteur
des bâtiments M. Jean Charles Marchand
soit autorisé à délivrer un permis de
construction à Roger et Trudier Groulx, au
montant de \$30000. aux conditions suivantes :

P.t. 1^o Compléter la construction d'ici un
an après quoi un autre permis
sera exigé.

2^o L'installations des machineries et des
entrepôts devront être installées à pas
moins de cinq cents pieds aux fins
de ne pas ennuier le voisinage par
le bruit et la poussière.

Proposé par M. Horace J. Harkin
secondé par M. C. A. Boutillet
et résolu que le montant de vingt
dollars et dix huile soient perçus
des taxes de ~~Mme~~ Mme Emilie Lebel
sur le no lot 94 soit rayé du livre
de perception considérant que ses
filles ont dépassé la date fixée au
décembre 1961.

Tous approuvés

Bataille de ligne
entre
Marcel Guérin
et Marcel Buisson

Proposé par M. Roger Lessard
secondé par M. Dumen Hamotte
et résolu à l'unanimité que M. Le
Maire soit autorisé à faire faire
la clôture de bois entre Messieurs
Marcel Buisson et Marceline Longol,
dans le village.

— À suivre —

Ville de Lévis

Proposé par M. L'oreigne Bérard et résolu
à l'unanimité que il soit vendu à M.
Galerie D'échets, résidant à St-Louis de
L'Île, une bâtière d'apprêtement offerte
par la Municipalité St-Louis de L'Île
sur le lot 274, contenant ~~soit~~ quinze pieds
de large dont douze (112~~15~~) et borné
comme suit : le prix convenu est de 75 dollars
pour Moral (15') quinze pieds par la Municipalité
et l'Ouest (12') cent douze pieds la Municipalité.
Pour sud^{15'} par une rue sans nom
à l'est par la largeur de la propriété
de l'acheteur soit cent douze pieds.
Que le Maire et le Secrétaire Trésorier
soit autorisé à signer le contrat de
vente pour le nom de la Ville
Municipalité le prix convenu en dé 75⁰⁰.

Proposé par M. L'oreigne Bérard
il résulte que les motifs de
la présente assemblée sont acceptés

Faisons faire
un acte à ce sujet
Lévis

Province de Québec

Municipalité Et leus de France

Comté de Champlain

Cérémonie régulière et mensuelle
du conseil de la Municipalité Et leus
de France) tenue au lieu ordinaire de
ses séances lundi le 9 juillet 1962 à
huit heures du soir à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Lucrèce Perlin

Damien Lamotte

Jean Louis Trépanier et son
hommage le maire Roger Léveillé formant
quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les minutes de l'assemblée régulière
précédente sont adoptées à l'unanimité.

Proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Damien Lamotte
et résolu à l'unanimité que:

1° que ce conseil accepte de faire faire
l'évaluation totale des biens - fonds et
immeubles de cette municipalité par le
Bureau d'évaluation Lacroix, situé à
L'Île-Rivière aux mêmes conditions
spécifiques dans un mémoire écrit, daté
du septième jour de juillet et signé par
M. Jean G. Lacroix, leur représentant,
et soumis à ce conseil à la séance
régulière de mai dernier.

- à suivre -

Province de Quebec

Municipalité de la ville de L'Anse
bonité de Champlain

Assemblée spéciale du
conseil de la municipalité de la ville de L'Anse
tenue au lieu ordinaire de ses
réunions mardi le dix neuvième jour
de juin mil neuf cent soixante deux
à huit heures du soir à laquelle
sont présents messieurs les conseillers

George Massé

Renzo Barker

Damien Bouthé

Gaul Tessier

Roger Lescour maire

formant quorum sous la conduite
de ce dernier.

Les avis de convocations ont été
signifiés par lettre enregistrée selon
la loi.

Proposé par Damien Bouthé
secondé par Renzo Barker
et résolu que ce conseil recommande
à a. reconnaît avoir pris connaissance
d'un certificat signé par le maire
et le secrétaire trésorier déli-
ciant que le règlement no 22
et aux dits bours soit un emprunt en
émission par l'abbé du montant
nécessaire pour faire faire une
évaluation des biens fonds de
cette municipalité sur une

Réglement d'apurement pour rôle d'électeurs

base technique, a été soumis
à l'approbation des électeurs par
referendum tenu le douzième
et treizième jour de Juin mil
mille quatre cent soixante deux il est
le dit règlement a été approuvé
par une majorité en nombre
et en valeur de tous les propriétaires
résidants au nom dans la
municipalité qui ont voté et
ce le fait de plus que de quart,
en nombre, des propriétaires
d'immeubles imposables dans
la municipalité qui sont électeurs
municipaux et qui résident
dans la municipalité où vote
sur ce règlement;

- b) Reconnaît que le certificat
ci-haut mentionné lui a été
soumis;
- c) a examiné les livres relatifs
à la votation tout déposés dans
les archives de la votation;
- d) a constaté et examiné les
livres de la votation à tous
les documents relatifs à la votation;
- e) Ceci apporte le rapport sur le
résultat du référendum contenu
dans le certificat ci-après men-
tionné:

Noirs sousignés, certifions
que le règlement portant le
numéro 23 et ayant pour but
un emprunt pour émission par
bullets du montant nécessaire
pour faire faire une évaluation

des biens fonciers et immobiliers de
 cette municipalité; a été soumis au
 l'approbation des électeurs par
 référendum tenu les dix-sept et
 trente juillet mil neuf cent
 soixante et deux ledit règlement
 a été approuvé par une majorité
 en nombre et en valeur de
 tous les propriétaires résidants
 ou non dans la municipalité
 qui ont voté il nous certifions
 de plus que du quart, en
 tout, des propriétaires
 d'immeubles imposables dans
 la municipalité qui sont électeurs
 municipaux et qui résident dans
 la municipalité où il a voté sur
 ce règlement.

Proposé par le conseil des élus
 Meilleur George Morse
 et résolu à l'unanimité que les
 résolutions de la présente assemblée
 soient acceptées

*Peyton L. Smith
 J. C. Morris, Secrétaire*

Province de l'Anjou

Municipalité St Louis de France

Comté de Chanteloup

Assemblée régulière et mensuelle
du Conseil de la Municipalité St Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances lundi le neuvième
jour de juillet mil neuf cent soixante
deux à huit heures du soir à laquelle
étaient présents messieurs les conseillers

Georges Massé

Lorenzo Harkin

Damien Hamothé

Jean Louis Régnier et son
honneur le maire Roger Régnier faisant
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les minutes de l'assemblée régulière
précédente sont adoptées à l'unanimité

Proposé par le conseiller Georges Massé
secondé par le conseiller Damien Hamothé
et voté à l'unanimité que : —

- 1^o Que ce conseil accepte de faire faire l'évaluation totale des biens - fonds et immeubles de cette municipalité par le Bureau d'évaluation
Facioix, situé aux Tués Rivières,
aux mêmes conditions spécifiées
dans un mémoire écrit, daté du
septième jour de mai dernier et
signé par Jean J. Facioix pour
— à suivre —

représentant, il soumis à ce conseil
le plusconvenu de la séance régulière de mai dernier,
est de \$4800,00⁰⁰ des clauses A et B du dit manuscrit sont
cependant, nul et de nul effet.

JK
JH

3° d'estimation sera être faite sur une
base technique et terminée pour le
quinzième jour de septembre 1962.

Proposé par M. Damien Lamothe
secondé par M. Lorenzo Harkin
et résolu que ce conseil renouvelle
la demande, ^{au ministère de la voirie} de rétablir les feux de circu-
lation rouge et vert contre nationale
et rang St Jean dans le village et que
la résolution adoptée en date du 5
janvier 1962 soit soumis au ministère
de la Voirie.

Velocité chronologique
du 10/06/62

Proposé par M. Lorenzo Harkin
secondé par M. Georges Massé
et résolu à l'unanimité que la demande
soit faite au Ministère des Affaires Munici-
palles de bien vouloir accepter de
présenter ^{et produire} le rôle d'évaluation au mois de
septembre seulement, vu que la dite
municipalité a décidé de faire faire une
rôle évaluation des biens-fonds et immobiliers
de la municipalité sur une base technique
qui ne sera terminé qu'en septembre.

Proposé par M. Georges Massé
secondé par M. Damien Lamothe
et résolu à l'unanimité que M. Roger
Gelinas soit notifier de faire rapport au
conseil immédiatement de l'ouvrage qui
lui a été confié à savoir en février dernier.

par résolution du conseil à savoir de con-
sens qu'au
la Municipalité fectonner le rôle d'évaluation au complet
retiendre une
partie de ses
honoraires.

avec les noms et la superficie de chaque
contribuable.*

P. J. T.

Proposé par M. Georges Morel et résolu
à l'unanimité que un montant de
quarante dollars soit versé à l'O.T.J.
de St Stanislas en règlement de
tout compte à date concernant les trans-actions
faites par l'O.T.J. de St Stanislas avec
l'Office de l'Etat Rous de France ou la Municipalité
et l'Etat Rous de France, les bandes de patinoires
louées à l'O.T.J. ou la Municipalité St Louis
de France par l'O.T.J. de St Stanislas
demeure cependant la propriété de cette
dernière qui devra les transporter et
libérer le terrain d'ici trente jours après
quoi la Municipalité St Louis aura droit
à des reclamations.

*Proposé par M. Damien Lamothé et
résolu à l'unanimité que une somme
de cinquante dollars par mois soit
allouée à M. Jean Charles Marchand
jusqu'au premier Janvier pour l'ouvrage
fait comme constable de la
Municipalité et service à incendie.*

Considérant que les abords de la
route 19 dans le village St Louis de France
est devenu dans un état lamentable
à cause d'une pierre concassée mouvante
déposée lors des dernières séparations.

Il est proposé par M. Damien
Lamothé

Seconde par M. Lorenzo Parker

et résolu à l'unanimité que ce conseil
par le Ministère de la Voie de bien
veuoir poser une couche d'asphalte
sur la route dans les limites du
village, pour remédier à cet état de
~~mauvais état~~ mauvais état du chemin actuel
Proposé par M. Horace Larbin
et résolu à l'unanimité que la présente
réunion soit adjournée à mercredi
soir le vingt-sept juillet prochain.
à 8 heures. Après quoi la réunion est close

Continuation de l'assemblée tenue de
l'assemblée régulière du mois de juillet
du conseil de ~~la municipalité~~ ^{de} Pois de France tenu
au lieu ordinaire des séances du conseil
mercredi le vingt-sept juillet
mille neuf cent soixante deux à huit
heures du soir à laquelle soixante quatre
messieurs les conseillers

Georges Massé

Horace Larbin

Damien Lamotte et son
fils Georges le maire Roger Lescure formant
quorum sous la présidence de ce dernier

Proposé par M. Georges Massé
Secondé par M. Damien Lamotte
et résolu que M. Charles Edouard
Demontigny, contracteur des Postes à
incendie et responsable d'un ouvrage
garanti, soit notifié de bien veuoir
refaire immédiatement le pofond
et la couverture de cette batisse
qui prend l'eau et cause des
dommages. Si cet ouvrage n'est

pas refaire d'ici quinze jours, la
municipalité procédera à la réparation au
frais du dit contracteur.

Proposé par M. Georges Massé
Secondé par M. Léonard Larkin
étendre que M. Damien Lamothé
soit nommé par la Municipalité
Municipalité pour l'année courante.

Proposé par M. Damien Lamothé
et résolu que les comptes ci-après
mentionnés soient acceptés et payés

1088 Lycée Héon 50.00

1092 St Cernuald 2 bafotains 10.40

1093 Garage Plante Euy 11.40

1095 Rejain Marchand 9.35

1097 Ghislain Marchand 9.00

1098 Mercerie de l'usine 88.40

1099 Roger Féroux 25.00

1100 Jules Gervais 30.00

1103 Côte du Cap. 11.91

1104 Cd. D'école 30.00

1105 Fernand Duchaine 24.00

1107 O.J. St. L'Amour 40.00

1108 Marcel Lemire 24.00

Proposé par M. Damien Lamothé
Secondé par M. Léonard Larkin
annulé contre et résolu que les minutes de la
Préente assemblée soient adoptées
L.H. (à l'unanimité) et que elles
soient affichées.

Diffréquées que la municipalité
soit tenue de France, située sur
— a suivre —

la route 19 se développe considérablement d'une manière permanente à cause de sa situation à proximité des ville Trois-Rivières, Cap-Madeline et Shawinigan.

Attendu que un pont ^{doit se} courtiné sur le fleuve St. Laurent près des Trois-Rivières doit se construire à que la route Roberval ^{doit être} l'usagée Roberval est en construction ce qui nécessiterait une développement plus considérable dans notre municipalité.

Attendu que cette municipalité ne possède pas les utilités publiques nécessaires à pour développement tel que l'eau, les égouts, ^{lumineux} dans le village, le contrôle du territoire sous forme d'urbanisme pour réserves aux industries ou autres nécessités qui devront survenir.

Attendu que cette municipalité ne reçoit pas de revenus nécessaires pour pourvoir aux dépenses et à la réalisation des projets précités.

Il est proposé par M. Damy Lamothe secondé par M. Dorey Lepis et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission des Affaires Municipales de Québec si il y aurait possibilité d'avoir part à la taxe de rente provenant du commerce de notre municipalité à être affigée par la forme Administration de Québec.

de la Municipalité et prévenir des erreurs
réparables.

Proposé par M. Léonard Paré
Secondé par M. Georges Marc
et résolu à l'unanimité que ce conseil
offre à Son Honour le Maire de Trois-
Rivières M. J.-C. Mongrain ses chaleureuses
félicitations pour sa nomination
au titre de Président de la Fédération
canadienne des Maires du Canada.

Proposé par M. Léonard Paré
et résolu à l'unanimité que les minutes
de la présente assemblée soient adoptées
telle que lues.

Procès-Verbal
Assemblée des Maires
du Canada

Province de Québec

Municipalité et Paroisse de France

Le Champlain

Ceremblée régulière et mesmeille
du conseil de la Municipalité et paroisse
de France tenue au deau ordinaire
de ses séances lundi le sixième jour
de Gout uin neuf cent soixante deux
à huit heures du Soir à laquelle sont
présents Messieurs les conseillers

Pamil Boisvert
Lorenzo Larkin
Dumas Lamotte
Célestine Déjels

Jean Louis Trépanier et son
homm le maire Roger Desjardins pour
sous la présidence de ce dernier

Propose par M. Lorenzo Larkin

Seconde par M. Célestine Déjels
et résolu que l'humaine gare dessus
soit faite à la commission des affaires
municipales de Québec de leur volonté
suivant un inspecteur vérificateur aux fins
de déterminer si il est avantageux
pour la municipalité d'imposer une
taxe de vente qui contribuerait
beaucoup à faire développer normalement
la paroisse sur une base d'urbanisme.

Propose par M. Pamil Boisvert

Seconde par M. Célestine Déjels

et résolu que les élémateurs Alcide Lemay,
Célestin Drouin et J. Laroix du Bureau
l'élection paroissiale de nos lieux soient nommés

Tome de la ville

annulation
de maire

estimatoires pour la Municipalité d'Innis
de France et en remplacement de Messieurs
Pothier Lapointe, Georges Hamon et Leo Paul
Page, démissionnaires

Proposez M. Horatio Harpin et résolu
avec M. Marcel Fleuret du sang.
Mme Marguerite soit nommée inspecteur
municipal pour toute la paroisse en rem-
placement de M. Jules Léveillé démission-
naire.

~~Proposez M. Jean Lavoie. Trépieds
amis ci-dessus, Véronique Jax M. Camille Boisvert
est résolu que demandes soit faites
au ministère des Terres et~~

Mme.

Considérant que la route verbale
de Marguerite, côté Ouest de la route
nationale No 19, a sorti de la Côte-de
Beaupré, conduisant vers les champs
et communément appelé "Le Si -
Marguerite", est devenue impraticable
et de plus abîmée par les propriétaires
et autres intérêts.

Attendu que une requête a
déjà été présentée au conseil en
juillet 1961 aux fins de rendre
cette route praticable et que
les propriétaires des lots de cette
partie ont signé pour donner le
terrain nécessaire à la réparation
de celle route.

Attendu que le municipalité
n'a pas les ressources nécessaires
~~pour~~ pour cette entreprise et que cette
demande a déjà été posée au Maire de la ville

Il est proposé par M. Jean Louis Legay
 Secrétaire des M. Camil Boisset
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à renouveler
 cette demande au ministère de la
 voirie à savoir élargir la dite route
 et la grader, considérant qu'elle
 est devenue une urgence et
 qu'il serait plus avantageux de faire
 exécuter ces travaux en ce temps de
 l'année.

Le bureau présente
 au Ministère de la
 voirie de bien
 vouloir courrir
 les abords du
 rang St Jean
 dans le village
 à partir de la résidence
 de M. George Lamothé
 devant l'église
 (entité de la paroisse)
 pour faire disparaître une butte
 de la nouvelle
 route nationale no 19 plus spécialement
 de la nouvelle
 école établie.
 soit une longueur
 de environ 250'.

Hst.

Proposé par M. Célestin Deselety
 Secrétaire par M. Georges Larkin
 et résolu à l'unanimité (demande soit faite)
 au ministère de la voirie de bien
 vouloir faire disparaître une butte
 prononcée du chemin dans le rang
 St Jean, à quelque 200 pieds de la
 route nationale no 19 plus spécialement
 en face de l'église, qui obstrue la
 vue des automobilistes; considérant
 qu'il y a une requête signée d'une
 quarantaine de personnes présentées au
 conseil d'administration.

M. James Lamothé s'oppose à cette
 résolution considérant qu'il n'est pas
 inserte immédiatement aux minutes de
 l'ordre des délibérations.

Proposé par M. Georges Larkin
 et résolu à l'unanimité que le secrétaire
 trésorier qui une somme de cinquante
 dollars soit allouée au secrétaire trésorier
 spécialement pour la conférence du
 rôle d'évaluation.

Proposé par M. James Lamothé
 et résolu à l'unanimité que

le secrétaire trésorier ~~fais~~ soit autorisé à faire publier sur le journal qu'il existe un règlement dans la municipalité qui exige que tout chien ou chienne doivent être attachés par son propriétaire, chez lui pour ne pas le laisser courir sur les propriétés voisines et qu'une amende est affligée à ceux qui ne se conforme pas au dit règlement.

Propose par M. Dames Hamel et résolu à l'unanimité que le secrétaire trésorier soit autorisé à faire publier les articles 1 et 2, jusqu'après les mots #2000. du règlement de construction

Dans fins d'aviser les nouveaux propriétaires de se conformer au dit règlement.

Propose par M. Lormay Lapin et résolu que l'unanimité que le secrétaire soit autorisé à aviser le ministre de la Voie de vouloir poser des affiches limitant la vitesse des automobilistes dans les rangs de la paroisse de St Louis de Traoue. Spécialement, route Nationale, considérant qu'il y a une école dans la curiale folie rang St Célestin de même qu'une école le rang St Célestin.

A suivre page 261

Assentement Je souigne Jean Jacques Lormay, ayant été nommé administrateur pour la Municipalité de Louis de Traoue, résolutions de l'assemblée du 1^{er} juillet, jure et déclare que je ferai mon devoir au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ceux qui bien me soutiendront Jean Lormay

Assentement devant moi et témoins sous la date

Je soussigné, Alcide Lamy, nommé
Estimateur pour la Municipalité de Rouyn
et Thivierge France et déclare que je ferai
mon devoir au meilleur de mes
connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me suit en aide
Alcide Lamy

Assermentation devant moi à l'heure de
France et décharge pour le 1er octobre 1962
Prix des Meubles de Trés

Je soussigné Arthur Brodin ayant été nommé
Estimateur pour la Municipalité de Rouyn et
Thivierge France et déclare que je ferai
mon devoir au meilleur de mes
connaissances et capacités

Ainsi que Dieu me suit en aide

Arthur Brodin

Assermentation devant moi et décharge
pour le 1er octobre 1962
Prix des Meubles de Trés

je soussigné Marcel G. Lemire, ayant été
nommé Directeur Municipal pour la Municipalité
de Rouyn et Thivierge, prie et déclare que je rempli-
rai mon devoir au meilleur de mes connaissances
et capacités

Ainsi que Dieu me suit en aide

Marcel G. Lemire

Assermentation devant moi et décharge
pour le 1er octobre 1962
Prix des Meubles de Trés

Marcel G. Lemire

Proposé par M. Barnet Desilets

Et résolu à l'unanimité que les permis de construction présenté par l'architecte des bâtiments de Messieurs Jacques Neillat et Jean Dupont soient refusés et que les permis de construction de Messieurs Jean Guy Dignac, Origine Bourassa, Jean Louis Ayotte, Robert Croteau soient acceptés (~~refusés~~).

Proposé par M. Aldéric Desilets et
résolu à l'unanimité que les comptes ci-après mentionnés soient acceptés et payés:

1111	Christ Reward	16.00
1113	P & A Marveaux	6.89
1114	Encre de Namolin	15.00
1115	Cab Tous Equepm.	2.50
1116	Ost Orange	3.80
1119	William Kelly	5.93
1120	Imprimerie Académie	13.01

M. René Lepine donne avis de motion qu'il proposera un règlement à la prochaine séance, sur amendement au règlement no 11 aux fins de faire attacher les chiens ou chiennes ~~des~~ ^à la propriété où demeure le propriétaire des dits animaux.

Proposé par M. René Lepine et résolu que les motions de la présente assemblée soient adoptées à l'unanimité.

René Lepine
Président

Province de Québec

Principale île St Louis de France

Cornile de Champlain

Assemblée régulière et mem
pelle du conseil de St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le dixième jour de septembre
mil neuf cent soixante deux à huit heures
du soir à laquelle sont présents
messieurs

Gamil Boisvert

Aurangé Darkin

Claude Dufresne

Daniel Lavoie

J. L.-Trépanier

Il son honneur le maire Roger Léveillé
formant quorum sous la présidence
de ce dernier

Proposé par M. Aurangé Darkin

Secondé par M. Daniel Lavoie
et secondé à l'unanimité que ce conseil

Attendre que le gouvernement actuel
projette d'établir les compagnies privées
d'électricité en l'occurrence la
"Shawinigan Water & Power Co." aux fins
d'améliorer l'économie de la province
et d'établir une distribution plus adéquate
de l'électricité dans différentes localités.

Attendre les membres de ce conseil
apres renseignements, tant pas les
— à suivre —

journaux que par des informations personnelles se sont formés une opinion concernant ce projet.

Attendu que la Charnier au
Water à Power les donne un service
complet et irréprochable dans la région,
et qu'il est proposé par M. Loreung Larkis
secondé par M. Damier Lamotte
et résolu à l'unanimité que le
conseil considère, comme première
l'établissement de la Charnier au Water
à Power les ^{soit} déclare ~~contre~~ ce projet, il
croiant non profitable à la province
pour le moment.

Proposé par M. Damier Lamotte
secondé par M. Loreung Larkis
et résolu à l'unanimité que une
somme de cinquante dollars soit
allouée à la Commission scolaire
locale comme loyer pour le service
de la salle de l'école Jacques Cartier
aussi que la cantine de l'école, à l'occasion
d'une réunion des maires de Municipalités
Proposé par M. Gédéon Hébert

Secondé par M. J. L. Trépanier
et résolu que un permis de
construire un chalet à M. Valmont
Poirier pour une superficie de
plancher de 420 pieds ~~square~~. Il
lot 72

Proposé par M. Jean Louis Trépanier
secondé par M. Damier Lamotte
et résolu à l'unanimité que l'entre-
tien des chemins d'hiver soit accordé

à St Barnabé Equipment Co on pris
de \$400.00) quatre cents dollars de ville
pour l'année 1962-1963, pour une
longueur de 15.59 milles de chemins
et M. le Maire et le secrétaire Trésorier
sont autorisés à signer la convention
pour cet achat monsieur la Municipalité
(St Barnabé de France), a monsieur que le
dit contracteur refuse cette entente
d'ici au 30 Septembre de l'année
courante et que demande de subvention soit faite
au gouvernement.

Proposé par M. Jean Louis Bégin
Secondé par M. Damase Bégin
et résolu à l'unanimité que le secrétaire
Trésorier soit autorisé à acheter une
filière à trois ^{trois avec cabanades} compartiments avec chambres
et cabanades pour état nom
de la déo Municipalité le prix approximatif
est de environ \$150.00.

Proposé par M. L. Larkin
Secondé par M. J. Trepassey
deux corrections
refusé
Résolu

accordés
Résolu
que ceux de M. M. Jean Guy Lignac
Gérard Beaussard, Jean Louis Ayotte
et Robert Bioteau soient réputés

disant suite à l'avis de motion donnée
à la séance requise du mois d'août
M. George Larkin propose qu'il maintienne
son avis de motion pour la prochaine
séance et soit approuvé par les conseillers
présents.

A voter

Proposé par René Larkin.

Secondé par Aldéric Desilets et résolu
que les résultats de la présente assemblée
soient adoptées à l'unanimité.

Roger Tessier faire
faire Drôles de vies

Province de Québec

Municipalité et hameau de Grancey

60 Champlain

Cette assemblée régulière et extraordinaire du Conseil de la Municipalité St-Louis de Grancey tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le premier jour d'octobre mil neuf cent soixante deux à huit heures du soir à laquelle sont présents messieurs les conseillers

Aldéric Desilets

Jean Louis Lafamme

Ramyl Bonnard

René Larkin et son honneur le Maire Roger Tessier formant quorum sous la présidence de ce dernier
Proposé par M. Aldéric Desilets
Secondé par M. René Larkin

il résulte à l'unanimité que le montant de soixante et une dollars pour frais de dépenses pour le maire Roger Tessier aux congés des Maires de Municipalités à Québec et

Proposé par M. Alderie Desilets et
 Secondé par M. Jean Louis Trépanier
 et résolu que le secrétaire trésorier soit
 autorisé à assister au congrès des secrétaires
 (réunions) à Inuvik aux frais de la
 Municipalité de partie égale avec la
 Commission solaire.

Proposé par M. Lorenzo Parkin

Secondé par M. Camil Bourret

^{Aménagement}
^{de la route}
^{à l'ouest}

et résolu à l'unanimité que ce conseil
 accepte de payer une somme de cinquante
 dollars pour l'organisation d'une bibliothèque
 municipale à la condition que la Société
 St-Joseph fournisse le même montant.

Proposé par M. Alderie Desilets et résolu
 à l'unanimité que l'inspecteur des bâtiments
 soit autorisé à livrer un permis de construc-
 tion à M. Raymond Laliberte pour l'érac-
 tion d'une bâtieuse pour l'élevage du lapin.

Considérant que la bâtieuse de M.
 Henri Dostaler dans le village est située
 trop près du chemin du rang St-Jean pour
 permettre à la municipalité de faire des
 trottoirs.

Considérant que la propriété de M.
 Henri Dostaler est le seul endroit où
 il n'y a pas de trottoirs.

Considérant que le budget de la
 municipalité ne permet pas de faire
 une dépense supplémentaire pour
 recréer cette maison.

Il est proposé par M. Alderie
 Desilets et résolu que demande
 soit faite au ministère de la
 Justice de bien vouloir faire déplacer
 cette maison de quelque vingt pieds.

pour permettre de compléter le
trône à cet endroit.

Considérant que les estimateurs confélon -
mant un rôle d'évaluation sur une base
scientifique ne déposeront le dit rôle
que à la fin d'octobre

Considérant que l'abrogation du
dit rôle ne sera en vigueur qu'à la
fin de novembre

Considérant que la perception des
taxes n'aura lieu qu'en fin de
décembre

Il est proposé par John Brabant
secondé par Barkis Lorenzo
il résolu à l'unanimité que demande
soit faite à la Commission Municipale
de桂林 de bien vouloir renouveler
le pouvoir d'emprunt de six mille dollars
échu le 20 septembre 1962 aux fins
de subvenir aux dépenses ordinaires
de la municipalité.

Proposé par M. Aldemir Desautels
il résolu que les sommes ci-après
mentionnées soient acquittées et payées:

1127	Tredely Marchand	10.00
1128	Véjach	14.50
1129	J. Léonard & Lopointe	8.00
1130	Le Nouvelliste	25.50
1131	Garage Lavoie	9.43
1132	Garage Plante	2.40
1133	La Cité de Combustion	Dollars 60.00
1134	Jules Gervais	15.00
1135	Roger Héroux	9.00

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

LA MUNICIPALITE DE:

St-Louis de France (L'Assomption)
St-Louis de France

MIN. Les conseillers

Monsieur :-

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par

Monsieur le Maire Roger Leator,

pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil,
mercredi
l'sixième jour du mois de **octobre** prochain, 19 **62** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

19. Passer règlement pour chiens s'il y a lieu

20. Demander au Ministère des Travaux Publics la participation aux travaux d'hiver concernant les trottoirs, cours d'eau, patinoire, ou autres travaux se rapportant aux travaux d'hiver.

St-Louis de France

XXXXXXXXXXXXXX

DONNE ce jour du mois de

sixième jour d'octobre --

soixante-deux.

, mil neuf cent

Roger Leator

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, Paulin Désiré, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM. les conseillers

en en laissant une copie à chacun des conseillers

entre 1^{er} et 2^{es} heures de l' P. M., midi, le vingt et un^e jour du mois de Octobre mil neuf cent neufante deux

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de Octobre mil neuf cent neufante deux

Paulin Désiré
Secrétaire-Trésorier

Avis de Convocation

DE

SESSION SPECIALE

POUR

(Original)

Province de Québec

Municipalité St-Louis de Tancarville

Comté de Champlain

Assemblée spéciale de la
 Municipalité St-Louis de Tancarville tenue
 au lieu et à l'heure ordinaire des
 séances du conseil mercredi le dixième
 jour d'Octobre mil neuf cent soixante
 deux à laquelle sont présents messieurs
 les conseillers.

Georges Massé

Camil Boisvert

René Poirier

Edouard Poulin et son hom

le Maire Roger Dufour formant
 quorum sous la présidence de ce
 dernier.

Les avis de convocations ont
 été signifiés tel que requis par la
 loi.

Proposé par M. Georges Massé
 secondé par M. Camil Boisvert
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 loue les bandes de la Patinoire du Comté
 des îles de Marguerite pour la somme
 de trente dollars par année au consentement
 des deux parties.

Proposé par M. René Poirier

secondé par M. Georges Massé et
 résolu que ce conseil accepte les
 conditions du Ministère de l'Agriculture
 assurant

épendre
le 12 novembre

et de la Colonisation aux fins de creuser
un cours d'eau Pépin dont plan est
présenté cette même année acceptant les travaux.

Proposé par M. Camil Bourret
secondé par M. Adrien Vaudreuil
il résolu que l'Amphithéâtre agricole soit
cené de faire faire les travaux de défrichage
du cours d'eau Pépin selon les conditions
du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Monsieur le conseiller Lorentz Harkins
retire son avis de motion concernant
le règlement des chiens et est accepté par
le conseil.

Proposé par M. Lorentz Harkins ~~stratégie~~
que la municipalité et tous de France
participe aux travaux d'hiver organisés par
les gouvernements provincial et fédéral
en vue de constituer des trottoirs et
autres travaux utiles qui sont dans
l'intérêt de la municipalité.

M. Lorentz Harkins donne avis
de motion aux fins de passer un
règlement d'emprunt pour financer
les travaux d'hiver si il y a lieu.

Proposé par Lorentz Harkins.
il résolut que le Secrétaire trésorier
soit autorisé à emprunter une somme
de six mille dollars pour et au nom
de la Ville Municipalité, représentant le
montant approuvé par le règlement no 22
concernant le rôle scolaire et
conféction de la cotisation sol.

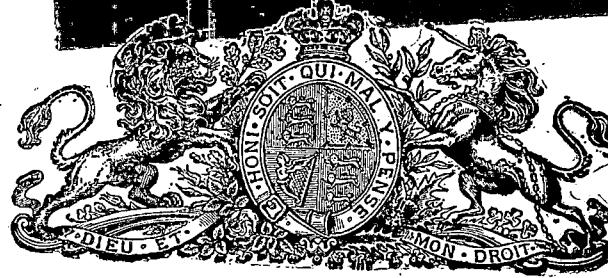
No 1139	St Amand & Lafontaine	9.20
1140	Georges Lamotte	43.00
1141	Philippe Juncas	20.00
1142	L'Art Graphique (Carleton)	13.37
1143	Le Nouvelliste (regle)	63.75
1144	Jules Marchand (Beauval)	27.71
1145	Lynn and Morris "	5.80
1146	L'Hevin (double societe)	30.00
1147	" (pour maine)	61.00
1153	Mutations	11.00

Propose par M. -F. Larivière
il rendu que les motions de la
presente assemblee sont adoptées à
l'unanimité

Propose par M. -F. Larivière
qu'en finir

Aute Page 269 → Suite de l'assemblee régulière du
Propose par M. Léon Larivière
il rendu que l'assemblee spéciale
du 10 Oct sont adoptées.

Propose par M. Léon Larivière
qu'en finir



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité Scolaire de

St-Louis de France Cte Champlain

En ci-dessous ci-annexé en affiche
deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 5 heures et six heures de l'après-midi, le douzième jour de
novembre 1962, et en laissant à voix haute et intelligente à la porte de l'église,
Secrétaire-trésorier

Aux Contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
Lucien Héon Secrétaire-Trésorier de
la susdite Municipalité Scolaire, QUE:-

Le rôle d'évaluation de cette municipalité est complété et déposé à mon bureau; qu'il restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les 30 jours qui suivent celui du présent avis. Et que jeudi, le treizième jour de décembre 1962, à l'heure et au lieu ordinaire des séances, le Conseil procédera à l'examen, à la révision et à l'homologation dudit rôle.

DONNE à St-Louis de France
ce douzième jour de novembre
mil neuf cent soixante-deux.

(Signé)

(Vraie copie)

Lucien Héon
Secrétaire-Trésorier



PROVINCE OF QUEBEC
School Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

**IS HEREBY GIVEN by
the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid School
Municipality, THAT:-**

**GIVEN at
this day of
one thousand nine hundred and**

(Signed)

(True Copy)

Secretary-Treasurer

Province de Québec

Municipalité de la Haute de France

Comté de Léry

Assemblée spéciale de la Municipalité
de la Haute de France tenue au lieu et à
l'heure ordinaire des séances du conseil
lundi le douzième jour de novembre mil
neuf cent soixante deux, à laquelle sont
présents messieurs les conseillers

Gamil Boisvert

René Martineau

Claude Deslauriers

Damien Hamotte

Oct
Jean-Louis Bréardies et son
honneur le Maire Roger de Sier furent nommés
à la présidence de cette dernière.

Les avis de convocations ont été signifiés
selon la loi tel que aux fins de reprendre la
séance régulière du cinquième jour
de novembre à laquelle il n'y avait pas
eu quorum.

Proposé par M. Damien Hamotte

Secondé par M. Claude Deslauriers

et résolu que demande soit faite au
Ministère de la Vierge de bien vouloir faire
couper le fossé à partir du lot 299 appartenant
à Mme Joseph Hamotte jusqu'au N° 306
appartenant à M. Rosario Xamelius. le tout
dans le rang St-Jean côté Nord. considérant
que ces dits lots sont moyés à cause du
mouvement également des eaux et généralement refusé
à été présenté au conseil

Où il suit

Proposé par M. Danyien Samothé.
 Seconde par M. Alderie Désilets :
 c'est résolu à l'unanimité que le plaisir de
 subdélivrance du M. Gérard Boucher ~~soit~~
 de la partie du lot 273 appartenant à
 M. Gérard Boucher et préparé par l'arpenteur
 géomètre Roger Gélinas est accepté par
 cette municipalité.

Propose par M. Danyien Samothé et résolu
 à l'unanimité que la résolution des
 premiers jours d'octobre concernant le service
 de Bibliothèque de la Municipalité soit
 l'organisation d'une bibliothèque Municipale
 dans la paroisse soit acquittée et elle
 mal effet.

Propose par M. Loringo Barkin
 et résolu à l'unanimité que ce conseil
 accepte la proposition du Ministère de
 l'Agriculture concernant le cours d'aide
 Pepin, au moyen de que les propriétaires
 culturales acceptent de verser des frais pour
 remboursement de la balance d'argent due après
 diminution de l'aide offerte par le ministère
 de l'Agriculture au montant de \$671.08

Proposé par M. Alderie Désilets
 Seconde par M. Jean Louis Tremblay
 et résolu que le secrétaire trésorier
 soit autorisé à faire verser les propriétés
 affectées par les taxes pour plus de deux
 ans, soit d'intermédiaires du conseil
 de Comté, y compris les taxes de 1963
 à l'avenir —

Résolution no 11

(Affaires qui aux assises de微生物)

M. Horatio Harbin, conseiller, donne avis de motion qui à la prochaine séance, il proposera un règlement pour abroger (pour permettre à la Régie des Alcools) le règlement d'accorder des permis pour la vente de prohibition des boursous absolument dans la ville et les limites de la Minneapolis River et l'avenue considérant qu'une réglette est présente à cet effet.

P. J.
P. J.

Propose par M. J. Lumsden et résolu que les comptes à-après mentionnés soient acceptés et payés:

1160	Teddly Marchand	80.00
1188	He Leob Hollard Louis	80.00
1180	Danterre & fils	13.00
1183	Coyer et Maurice le Nouvelliste	77.38
1181	Largo et Louis	61.20
1195	P. Béchard & fils	35.73

Proposé par M. Horatio Harbin et résolu à l'unanimité que les minutes de la présente assemblée soient adoptées.

P. J. Lumsden
Président - Lee J. -

2055 RUE PEEL, MONTREAL 2, P.Q.
Tél. 845-5141

Cités et Villes

au service des municipalités de langue française

DES REPORTAGES D'UNE HAUTE TENUE
QUI FACILITERONT VOTRE TÂCHE ...

Si tous les membres de votre conseil sont déjà abonnés à CITÉS ET VILLES, la présente n'ajoutera probablement guère à la haute opinion que vous en avez déjà.

Mais, si certains de ses membres ne la reçoivent pas régulièrement, votre municipalité a tout à gagner de les voir bénéficier aussi de l'étendue et de la qualité de ses reportages mensuels sur les affaires municipales de notre province, et celles des autres à travers le pays.

Les renseignements fournis par CITÉS ET VILLES ne peuvent être obtenus nulle part ailleurs. Les responsabilités des officiers municipaux sont de plus en plus lourdes. Or, grâce à CITÉS ET VILLES, vous découvrirez peut-être comment d'autres municipalités ont résolu des problèmes semblables aux vôtres. Ce qui se traduira souvent par d'importantes économies, une réduction des taxes et une plus grande efficience de vos services administratifs.

Cette année, les articles de CITÉS ET VILLES tiendront plus que jamais compte des changements incessants qui font que de nouvelles machines et des techniques améliorées bouleversent rapidement et radicalement l'économie municipale. C'est pourquoi CITÉS ET VILLES suit de très près toutes ces tendances révolutionnaires - qui touchent toutes les activités municipales. Dorénavant, chaque numéro de CITÉS ET VILLES traitera des sujets suivants: distribution d'eau, traitement des eaux d'égouts, voirie: construction et entretien, distribution d'électricité et d'éclairage, contrôle de la circulation, urbanisme, finances municipales et procédés de bureau, dans un style clair et agréable à lire. Ces rubriques exposent les plus récents progrès accomplis dans leurs domaines respectifs, de même que des cas concrets de réalisations remarquables dues à ces méthodes progressistes.

Pour le responsable qui a besoin de renseignements précis et sûrs, les indications fournies par CITÉS ET VILLES sont infiniment précieuses. Les membres de votre conseil qui posséderont leur exemplaire personnel seront donc mieux armés pour poursuivre avec succès leurs travaux et leurs discussions.

C'est pourquoi nous ne pouvons que vous suggérer de souscrire pour chacun d'eux un abonnement d'un an, soit 12 numéros, à notre prix spécial de \$3.00 (au lieu de \$5), à la seule condition de grouper au moins quatre abonnements. A défaut, le tarif normal devient automatiquement applicable. Par ailleurs, CES ABONNEMENTS SONT TRANSFÉRABLES À TOUT AUTRE MEMBRE, EN CAS DE CHANGEMENT DE POSTE OU DE FONCTION, PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ABONNEMENT.

En vous demandant de voter "OUI" pour CITÉS ET VILLES dès maintenant, nous nous permettons de vous remettre, ci-joint, un bon de commande qu'il vous suffira de remplir, signer et nous renvoyer dans l'enveloppe-réponse affranchie également ci-jointe. Si cela peut mieux concorder avec vos dispositions budgétaires, nous pouvons même ne vous facturer que plus tard.

Bien sincèrement vôtres,

J.C. Henry
Gérant du Tirage

JCH/em

UNE PUBLICATION MACLEAN-HUNTER

Province de Québec

Municipalité d' Louis de France -

Comté de Champlain

Assemblée régulière et
mensuelle du conseil de la
municipalité d' Louis de France
tenu au lieu et à l'heure ordinaire
du conseil lundi le treizième jour
de décembre mil neuf cent soixante
deux à laquelle sont présents
messieurs les conseillers.

Hareng, Larkin

Camille Boisvert

Warren, Hamotte

A Duvelots et son frère
et maire Roger Bégin, formant quorum
pour la tenue de ce dernier

Règlement no 13

Attendu que j'en avais dé motion a été
donné à une réunion antérieure de ce
conseil à l'effet de faire adopter le
présent règlement

Il est proposé par M. le Conseiller
Hareng, Larkin

Secondé par M. Camille Boisvert
et rejeté à l'unanimité ~~que~~
que il soit ordonné et statué que
règlement de ce conseil comporte:

Il sera loisible à la Régie des Alcools
d'accorder des permis pour la vente
des boissons alcooliques dans les
a suivre

Limites de la municipalité de Louis
de France.

2 -

Le présent règlement sera soumis
aux électeurs de cette municipalité
par votation qui bûchera secret pour
être approuvé ou désapprouvé selon
le cas conformément aux dispo-
sitions de la loi de tempérance de
Lubec.

3^e

Le présent règlement sera publié
conformément aux dispositions
sera publié de la même loi, pendant trente
jours consécutifs et il sera, affiché
au deux endroits déterminés par
cette municipalité.

4^e

A compter de l'entrée en vigueur
du présent règlement, tous les autres
règlements qui peuvent être en
face en la municipalité et
qui contreviennent des dispositions
contraires au présent règlement ou
incompatibles avec lui seront abrogés
et renouvelés à toutes fins que de
droits.

5 -

Si le règlement est approuvé
par les électeurs municipaux
de cette municipalité, il entrera
en vigueur dès que il aura
été approuvé.

Fait à Lubec.



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

St-Louis de France Côte Champlain

Aux Contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Extrait du procès-verbal de la Municipalité St-Louis de France adopté à une séance régulière lundi le trois de décembre 1962 à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Lescieur.

Règlement no 13

Attendu qu'un avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce Conseil à l'effet de faire adopter le présent règlement.

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,

Secondé par M. Camille Boisvert,

ET RESOLU à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce Conseil comme suit:

- 1- Il sera loisible à la Régie des Alcools d'accorder des permis pour la vente des boissons alcooliques dans les limites de la Municipalité.
- 2- Le présent règlement sera soumis aux électeurs de cette Municipalité par votation au bulletin secret pour être approuvé ou désapprouvé selon le cas conformément aux dispositions de la loi de tempérance de Québec.
- 3- Le présent règlement sera publié conformément aux dispositions de la même loi pendant trente jours consécutifs, et il sera affiché aux deux endroits déterminés par cette Municipalité.
- 4- A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, tous les autres règlements qui peuvent être en force en la Municipalité et qui contiennent des dispositions contraires au présent règlement ou incompatible avec lui seront abrogés et révoqués à toutes fins que de droit.
- 5- Si le règlement est approuvé par les électeurs municipaux de cette municipalité, il entrera en vigueur dès qu'il aura été approuvé.
- 6- Que de neuf heures A.M. à sept heures P.M. il y aura votation au bulletin secret dans la municipalité à l'endroit où le Conseil tient ses séances du conseil pour les électeurs de cette municipalité aux fins d'approuver ou désapprouver selon le cas le susdit règlement. Si la votation a lieu elle aura lieu le quatorze janvier 1963 conformément au règlement de votation.

DONNE à St-Louis de France
jour de décembre mil neuf cent soixante-deux

Roger Lescieur
ce ~~troisième~~ *décembre 1962*

Lorenzo Larkin
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 348 du Code Municipal)
(Articles 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes).

Je, soussigné, résidant à *St-Louis de France*,
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 4 et 6 heures de l'après-midi, le douzième jour de décembre 1962, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin, le jour de 19.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour de décembre 1962
mil neuf cent

Signé:

Titre

Lorenzo Larkin

de 8h00 A.M. de 8h00 heures, avant midi, à 12h00
à 12h00 P.M. heures de l'après midi auquel il y
aura votation au bulletins secrets
dans la municipalité à l'endroit
où le conseil tient ses réunions
du conseil pour les élections
de cette municipalité aux fins
d'approuver ou d'opposer
selon le cas le susdit règlement,
si la votation aura lieu elle
aura lieu le quatorze Décembre 1963
conformément aux stipulations de
votation.

Propose par M. G. Boivin
secondé par M. L. Larivière
et résolu que ces compléments
et autres mentions soient
adoptés et piqués

	<u>Léon Larivière</u>	<u>22.35</u>
1165	R. Koenig pour solde: filles	110.50
1166	M. Desilets	22.83
1191	Harold Germain	15.00
1192	Mrs. M. Germain	53.00

Propose par M. Daniel Lavoie
et résolu que demande soit faite
au Bureau d'évaluateur Pacois de
assister à une réunion plénière où l'on discutera de
l'ouverture des plaidoyers des XX, XX, XX
contribuables Dimanche 10 Décembre 1963
lundi soir
le 10 Décembre 1963 à 19h00, spécialement lundi soir de
à 8h00 du matin (D. G. Lavoie).

pour donner
les qualifications
necessaires.

P.Y.
R.H.

Propose par M. Daniel Boivin
il résulte de l'unanimité que un
montant de Cinq mille dollars soit
alloué à l'Office des forêts de



PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of

To the Ratepayers of the aforesaid Municipality:

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, Secretary-Treasurer of the aforesaid Municipality, THAT:-

GIVEN at this
day of one thousand nine hundred
and

Secretary-Treasurer

(Français au verso)

Municipal Forms Ltd., Farnham, Que. — No. 200-0

CERTIFICATE OF PUBLICATION

(Articles 335 and 348 of the Municipal Code)
(Articles 364 and 372 of the Cities and Towns' Act)

I, the undersigned, residing at _____, do hereby certify under my oath of office that I have published the public notice hereunto annexed, by posting two copies thereof, at the places designated by the Council, between the hours of _____ and _____ o'clock in the _____ noon, on the _____ day of _____ 19_____, and by reading the same in a loud and distinct manner, at the church door, at the close of divine service on the day of _____ 19_____.
IN TESTIMONY WHEREOF, I give this certificate, this _____ day of _____ one thousand nine hundred and _____.

Signed
Title

Marguerite provenant de l'actuel Provincial
Propos par Alden Davel et resumé
que les minutes de l'assemblée
soient adoptées.

Pour finir faire
l'accord de la rés

Province de Québec

Municipalité d'Orsières de France

Pointe de Champlain

Assemblée spéciale de la Municipalité
d'Orsières de France tenue au lieu et à l'heure
ordinaire des séances du Conseil, jeudi
le treizième jour de décembre mil neuf
cent soixante-deux à laquelle sont
présents messieurs les conseillers.

Naman Hamel

Céline Desilets

Jean Louis Trépanier

Renzo Parkin

George Moise

Caril Souvert et son honneur
le maire Roger Belanger formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Des avis publics ont été affichés
tel que requis par la loi.

Attendu que Messieurs les estimatrices
J. J. Haenoix, Alcide Harvey nommées légalement
par ce conseil ont déposé le rôle d'évaluation
le dixième jour de novembre 1962.

Attendu qu'un avis à cet effet a été
publie et affiché aux deux endroits déterminés
par ce conseil

Attendu que le montant total de l'esti-
mation des biens - imposables suscités
ce rôle se chiffre au montant de
deux millions huit cent soixante et six francs

vingt ouz dollars (2866 025.) le montant des biens fonds non imposables exceptés.

Attendre que ce conseil après étude des plaintes reçues, accepte le rôle tel qu'il est déposé en diminuant l'amount des amendements suivants:

Ciffhouse

Tolio 381 Prof Romaind Refebvre Ple lot 87

évaluation 2050	1000 Ronald
	1050 Dame Cint et
	Refebvre

Tolio 387 Roland Oisine Ple 88 Terrain 300
Dels 3950
1500 au lieu de 4400 4250

Tolio 4/52 Provencher Paul lot 89-38 39

Duffmeure	terrain 200
	bâture 650
	<u>850 off 900</u>

* Tolio 502 Lorango harkin Pg6 Pg7 sup 2/3
Partage harkin ~~1/2~~ 1/3 au lieu de ~~1/2~~

1 303 harkin Leo Pg6 Pg7 total 450 off 350
" 304 " " " Leo au lieu de Lorango

Tolio 531 Louis Godin off au complet
4 531 a 540 évaluation.

11 Tolio 553 descendat Louis Godin au Godin
2 de jadis P257 P256 au lieu
de P257 seul il une évaluation
de terrain 1300 bâture 4950 = 6250

11, 611 Masson Cireille P266 eval terrain
1050 bâture 3650 total 5700
off 6150

- 617 Hamon Haerix P 271 eval
balise seulement 3250 et folio
616-1 au nom de Marcus Peppen
P 271 terrain seulement 750.
- 622 Haeroy Jean Claude P 273
correction grandeur terrain 300
balise 8600 total 3900 au nom de
4850
- 623 Moreland Louis Gis P 273 corrections
grandeur de terrain 600 balise 8850
total 9450 au nom de 9600
- 768¹ Hamelin Lucien porte des terrains
à la voirie bâti 200 balise 4250
Total 4450 au nom de 4500.
- 779 Dossier annulé 200 annulé
- 7872 Moncau dossier Prof Jacques Chauvoux
Présenté à Nantes Patrick Deland
cadastre P 296 eval. Terrain 2500 balise
175 Total 200. (il n'y avait pas de eval)
- 894) Rosario Hamelin P 306 eval. 6850
et d' 20 7300
- 895- A Hamelin 307 350 off 850. 1400
- 932 Céphenne Richard lot 467 dimensions
de 1000, sur bâti terrain 750
balise 4650
- 936¹ Moncau dossier Lemoist 3400 off 550
Hilaire fils terrain vacant 100
- 937 Emile St Hilaire P 296 terrain 100 à 200
balise 5300
Total 3400.

106 1110 Hauwies Maurice

Carr. sur grandeur de terrain

Terrain 600 a/f de 900

1150. - Couverte 300,
murs 100

Q Guinon M. et Mama

1152 150 réduite à 50.

1153 150 " 50.

1157 150 " 50.

1159 150 " 50.

1161 150 " 50

1163 150 " 50

1165 150 " 50

Guinon Gaston Prof Boule Nat

1168 1250 terrain 7600 maison ^{total} 8850
au dess. de 10100.

1169 J Paul Rebek terrain 850 a/f 900

balance 6500 6800

Total 1350, ~~7350~~ 7700

1172 Dasseault Jérôme

Terrain 1400 6

balance 2200

Total 3600 a/f 3700

1173 Theraud René terrain 1050 a/f 1100

1174 Brechet Ernst terrain vacant 700
au dess. de 750

1175 Brechet Nap. Terrain 1600

balance 6700

8300 a/f 8400

1077 Heller Paul Terrain 700
bat - 9150

9850 % 9900

1178 Stuart Roberts terrain 1800

balanc 7550

9350 % 9500

1179 Gerard J Paul terrain 1800
feels 5800

7600 % 7750

1180 Simotte Rogers terrain 700
balanc 4050

4750 % 4800

1274 Roland Carrier

~~terrain 300~~ % 450

1275 " " ~~terrain 250~~ % 400

1276 " " 300 % 450

1362 " " 250 % 500

1314 Wallace Tufts Terrain 250 % 400

1315 " " " ~~250~~ 400

1316 " " " 250 400

1317 " " 250 400

1364 Maurice Tolton Pcts 550 % 1750

1489 " " 1300
balanc 12100

13400 % 13900

1356 L. Leverette ~~rental~~ ~~etc~~ 100

1336 - M. Danner W Tufts 25
before 475

1336 Heroy Rolland 500
et Hilarion f terr 25
Pto 537 bat. 475
500

- Proposed by
Chairman of the Assembly
- 1612 Beauchemin Ed. terrain \$50.00
 1450 $\frac{1}{2}$ 2850
 Paire de Ed 3. 2000 %
- 1615 Beauchemin Ed. Tres. 350
 bat. 2250
 2600 $\frac{1}{2}$ 4900
- 1631 Changement pour Oliva Corbeil $\frac{1}{2}$ 60
 Aimé Fortin
- 1648 Aimé Fortin $\frac{1}{2}$ Oliva
- 1637 Camille Guisson terrain \$575
 locr. 150 $\frac{1}{2}$ 300
- 1638 Julie Gervais terrain 150 $\frac{1}{2}$ 300
- 1639 Dorithé Bourassa 150 $\frac{1}{2}$ 300
- 1648 Personnel Meublement 500
 bat 100
 $\frac{600}{600} \frac{1}{2}$ 700
- Proposed by Adeline Demers
 Seconded by Honoree Parker et résolu à
 l'unanimité que le rôle d'évaluation
 est par les présentes homologuer tel
 que l'ex avec les commandements inscrits
- Proposed by M. Daniel Landry
 Seconded by Camille Bourassa Il
 rendra à l'unanimité que les rôles
 de l'assemblée sont adoptés à
 l'unanimité

Proposed by
Chairman of the Assembly

Province de Québec

Municipalité de Roux de France

Comté de Beauceplain

Assemblée spéciale de la
Municipalité de Roux de France tenue au
bien ordinaire des séances lundi le
dix-septième jour de Décembre mil neuf
cent soixante deux à huit heures du soir
à laquelle sont présents messieurs les
consuls : Daniel Boisvert

Georges Masse

Jos P. Répêche

Céleste Néelot et son honneur
le maire Roger Léveillé formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été
signifié tels que requis par la loi.

Propposé par M. Georges Masse, Secrétaire
et résolu que le taux de la taxe générale
basé sur l'évaluation établie et fixée
pour l'année mil neuf cent soixante
deux est établi à soixante cinq cents,
et la taxe spéciale pour les chemins, à
dix cents par cent dollars d'évaluation
à appliquer sur les biens - fonds de
cette municipalité.

Propposé par M. Céleste Néelot
secrétaire par M. Georges Masse
et résolu que les minutes de la présente
assemblée sont acceptées telles que ci-dessous
Signature de M. le maire

CANADA

LA MUNICIPALITE DE

PROVINCE DE QUEBEC

St-Louis de France

A: Les Conseillers

Monsieur:

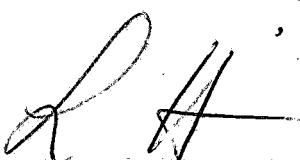
AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le lundi, le 17 ième jour du mois de decembre---- prochain, 19 62 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Etudier le budget pour 1963 et établir le taux par cent dollars d'évaluation.

Donné à St-Louis de France ce quatorzième jour de decembre
jour du mois de , mil neuf cent soixante deux

(Original)

(Signé)

 J. P. Léon

Secrétaire-Trésorier

Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné,
serment d'office, que j'ai signifié le présent avis spécial à MM.

en en laissant une copie à

entre et heures de l'

jour du mois de 5 mil neuf cent

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce
mil neuf cent

, certifie sous mon

-midi, le

jour du mois de

Secrétaire-Trésorier

Avis de convocation de
SESSION SPÉCIALE

POUR

(Original)

~~Province de Québec~~

~~Municipalité d'Île-Bizard de France~~

~~Banlieue de Lévis-Moulain~~

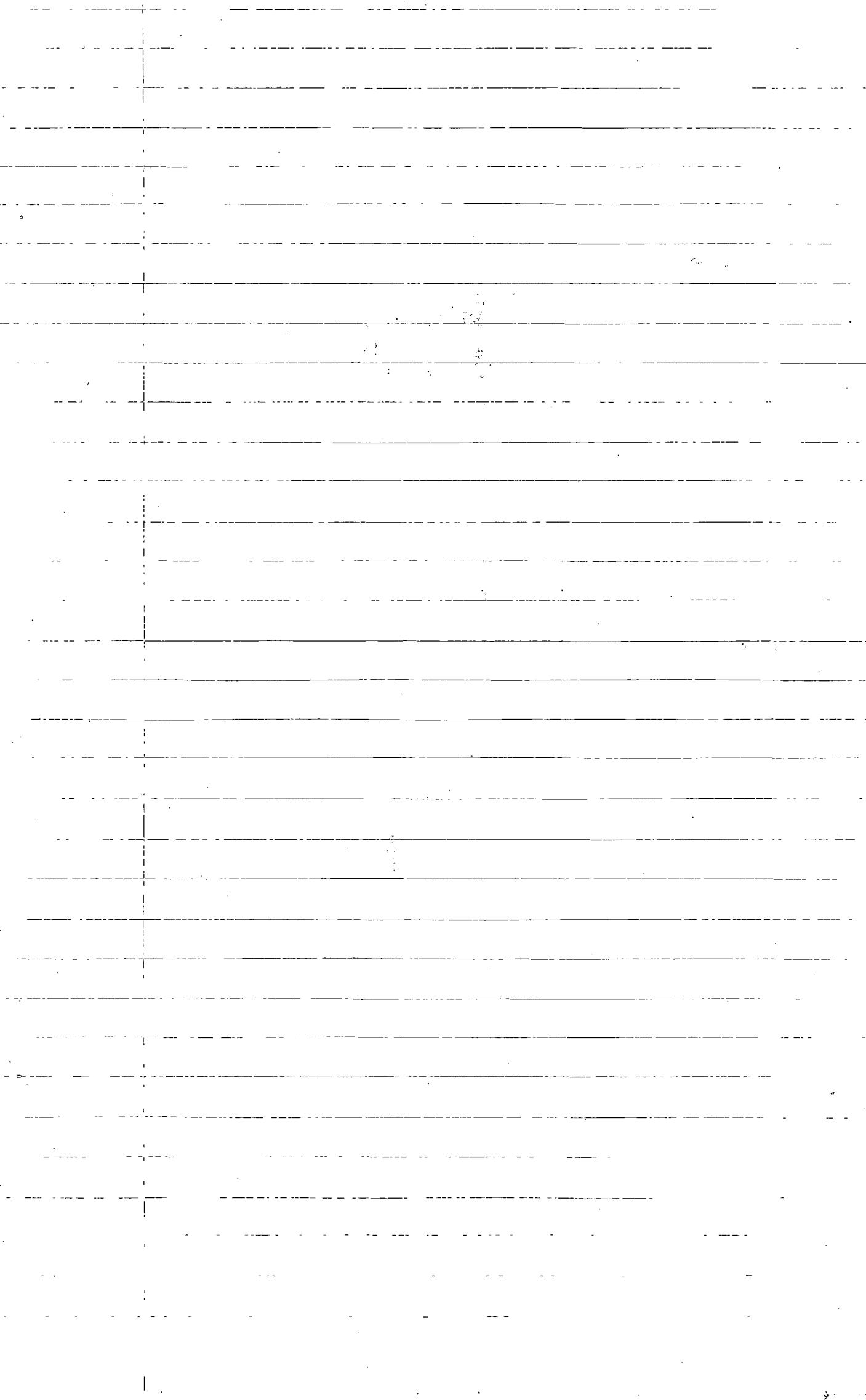
~~Assemblée régulière et munus
des membres du conseil de la dite
Municipalité, tenue en lieu ordinaire
de ses réunions, lundi le septième jour
de janvier mil neuf cent soixante trois
à huit heures du soir, à laquelle sont
présents messieurs les conseillers :~~

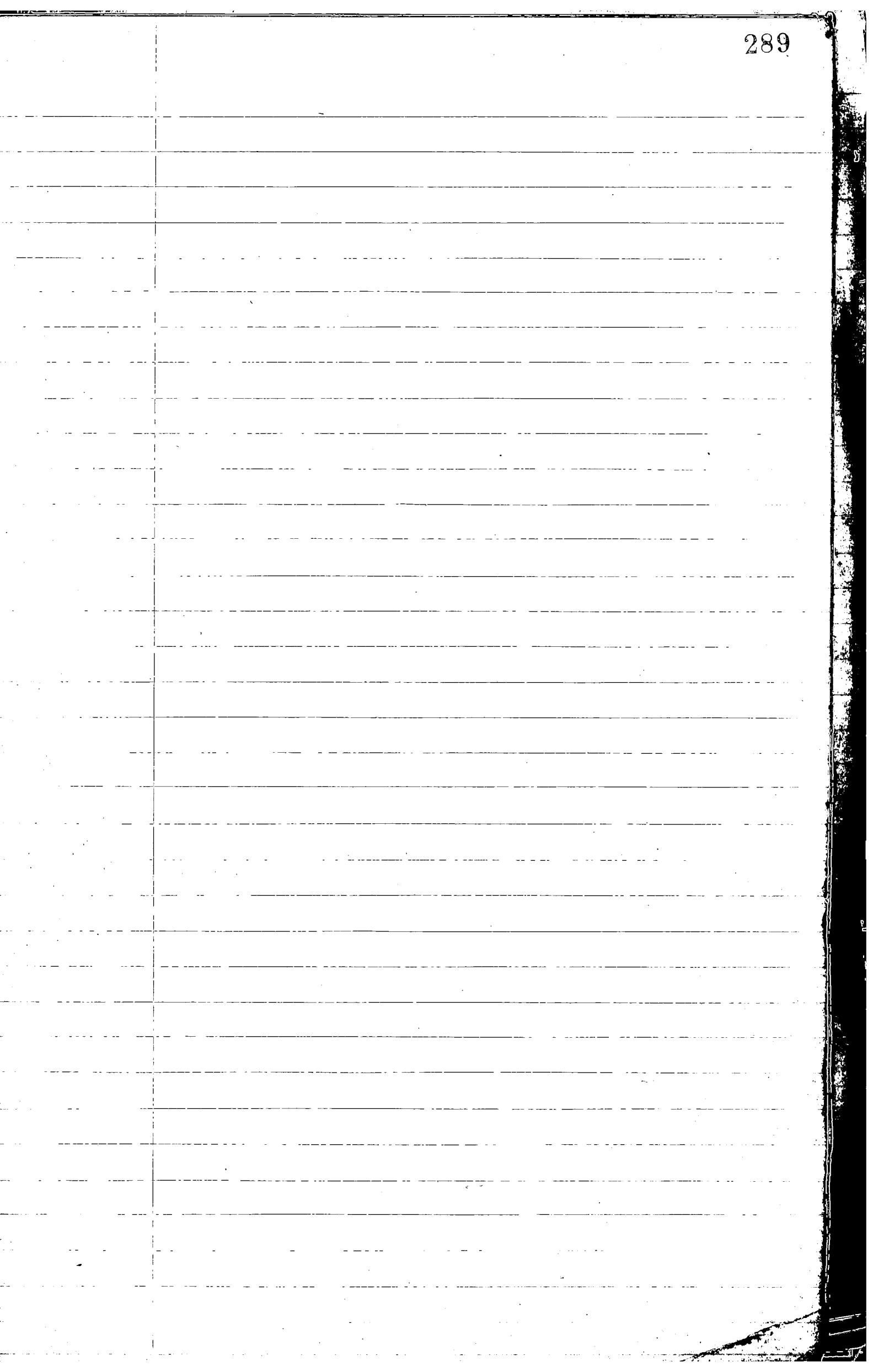
~~René J. Larivière~~

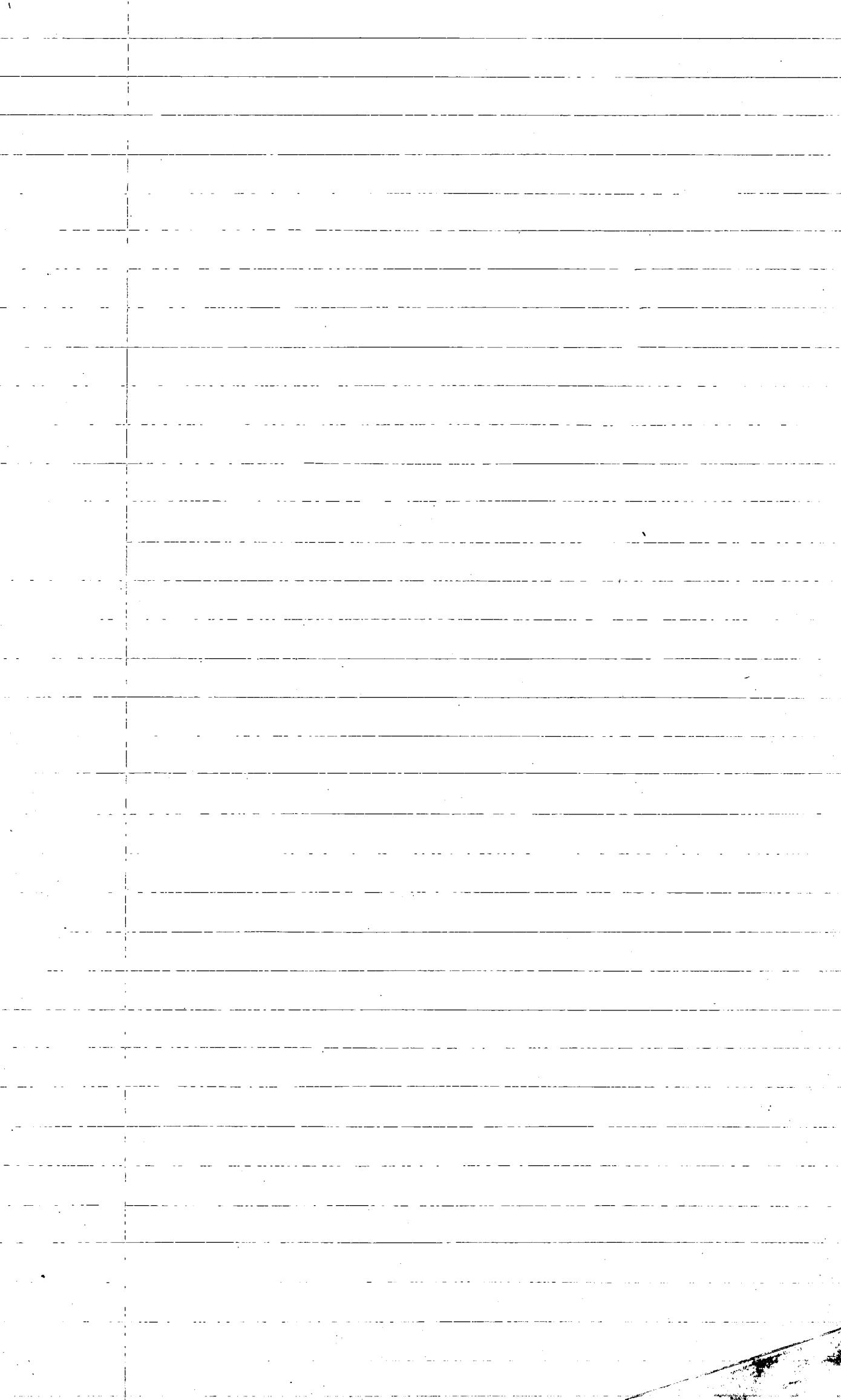
~~Warren Rapothe~~

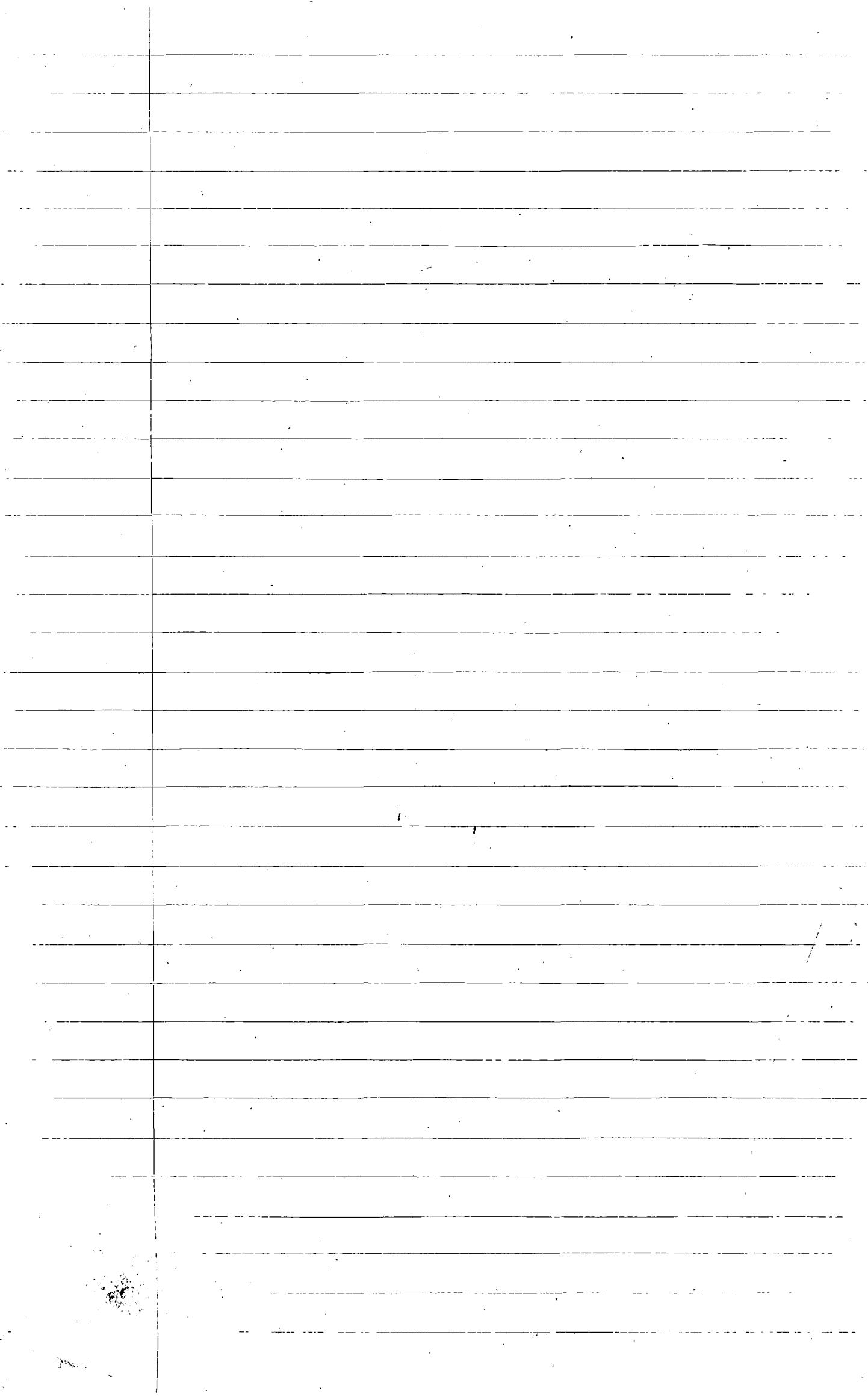
~~Camil Boudreau et son épouse
de maire Roger Bérard formant quorum
sous la présidence de ce dernier.~~

Echangeement de livre











Shows au Waterfront	129.35
Army Oval	14.33
(Premier ave.)	100.32
Terrain	630.00 Encomis
(Bandes X, et les costumes)	
Daniel Lourival	10.00
Corn	789.90

Et taxes des deux de 10.9.

Boufte recevable Goff.	135.96
PA room	16.33
Ochon du Four	233.00
Banque	10.33

Laisse Costumes d'O. à l'OT. 395.03

189.90
395.03
394.87

Prof. Adeline Desilets
 Prof. Paul Durand
 prend charge de la OTQ
 contrat

Prof. Adeline Desilets
 Prof. arbre une Dargis au Bell Telephone

31 dec 1962

<u>Trottoirs</u>	<u>Emprunt</u>	<u>Echéance</u>	<u>L.T.</u>	<u>Temp.</u>	<u>Total</u>
Marchand Ernest	1000. 5	31 dec- 1962	Payé		
" "	1000. 6	" " 1963			
Deshaises Marcel	1000. 7	" " 1964			
" "	1000. 8	" " 1965			
" "	1000. 9	" " 1966			
Marchand Ernest	1000. ,0	" " 1967		6000.	

Trottoirs

Mme Germain Irène 1000.	" "	1968	1000. vendredi 26 octobre en Janvier 196	
Caisse Populaire St-Louis de France				12585.00
" " Obligations			25400.00	
			32400.00	12585.00 \$44985.00

Oblig Caisse Populaire St-Louis de France

17

Règlement No [14] Page 101
Adopté emprunt 196
Emission \$25400.
Date: 1 nov-1961
Payable à la Caisse Pop.

taux 6 %

<u>Date</u>	<u>Date</u>	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>	<u>Balance</u>
1 mai 1962		\$ 0.	762.00	\$762.00	\$25400.
1962 1 Nov-		900.	762.00	1662.00	24500.
1 Mai 1963		-	735.00	735.00	
1963 1 Nov		500.	735.00	1235.00	24000.
1 Mai 1964			720.00	720.00	
1964 1 Nov-		1000.	720.00	1720.00	23000.
1 Mai 1965			690.00	690.00	
1965 1 Nov-		1000.	690.00	1690.00	22000.
1 Mai 1966			660.	660.00	
1966 1 Nov-		1000.	660.	1660.00	21000.
1 Mai 1967			630.	630.00	
1967 1 Nov-		1000.	630.	1630.00	20000.
1 Mai 1968			600.	600.00	
1968 1 Nov-		1000.	600.	1600.00	19000.
1 Mai 1969			570.	570.00	
1969 1 Nov-		1000.	570.	1570.00	18000.
1 Mai 1970			540.	540.00	
1970 1 Nov-		1000.	540.	1540.00	17000.
1 Mai 1971			510.	510.00	
1971 1 Nov-		1000.	510.	1510.00	16000.
1 Mai 1972			480.	480.00	
1972 1 Nov-		1000.	480.	1480.00	15000.
1 Mai 1973			450.	450.00	
1973 1 Nov-		1500.	450.	1950.00	13500.
1 Mai 1974			405.	405.00	
1974 1 Nov-		1500..	405.	1905.00	12000.
1 Mai 1975			360.	360.00	
1975 1 Nov-		1500.	360.	1860.00	10500.
1 Mai 1976			315.	315.00	
1976 1 Nov-		1500.	315.	1815.00	9000.
1 Mai 1977			270.	270.00	
1977 1 Nov-		1500.	270.	1770.00	7500.
1 Mai 1978			225.	225.00	
1978 1 Nov-		1500.	225.	1725.00	6000.
1 Mai 1979			180.	180.00	
1979 1 Nov-		2000.	180.	2180.00	4000.
1 Mai 1980			120.	120.00	
1980 1 Nov-		2000.	120.	2120.00	2000.
1 Mai 1981			60.	60.00	
1981 1 Nov-		2000.	60.	2060.00	-
			18564.00		
		25400.			

Octroi à recevoir sur poste à incendie: 4113.64 1 nov-1962

4113.64 1 nov-1963

4113.64 1 nov-1964

\$12340.92

A retraire pour Ministère Santé \$369.84

369.84

369.84

Projet des règles à
inventer page 102
exprimé par délégués

Conseiller cat 81- et 82

Élu en 1959

Mécanicien pour faire l'évaluation annuelle le 1er juillet
Page 2/16

Roger Léveillé maire sortant de charge 1961
Lorenzo Karkis " "
Georges Marce " "
Roland Marin remplacé par Émile Tessières "

1960 Sortant de charge = Damien Hamotte
J. T. Frijonier
Ed. Delisle

No	Prénom Nom	1959	1960	avrage	actuel
1	Deumont Guy	37150.	37150.	371951.	53
	Thibault	17500.	17850.	17500.	
2	Karkis	37650.	42180.	376500.	
3	Hamotte	42180.	42180.	42180.	
4	Delisle	12470.	12470.	12470.	
5	Lejeune Joseph				
	Lejeune Gaston				
	Lejeune Jeanne				

Lumière de Gaspéie: F 1213 280

Reférentiel no 6270
Page 101

Sacré-Coeur

1213
300

Exemption des
obligations

Ses Chênaux

1211
15-30

Page 186

Lumières de Rues

31100
1211

203

Compte de rues tous les mois
les autres 2 mois

Service des incendies 313
9670

Égagement
de Ayotte
Page 116

Patinoire 31-213-9510

Enfant
158

170
170
170

Revolution
française
1789-1799

Estimatrices: Recourir Page 256 montant accordé 211 et 269 grossent

Mme 1. 1213 Rocheleau
B0555: 900.00 francs canadien 140000 \$ T. V. S

P. V. AYOTTE LTD.
LIBRAIRES — IMPRIMEURS
TROIS-RIVIÈRES

John Marshall Res Page 251

Page 212
Taxe au cas Contre